

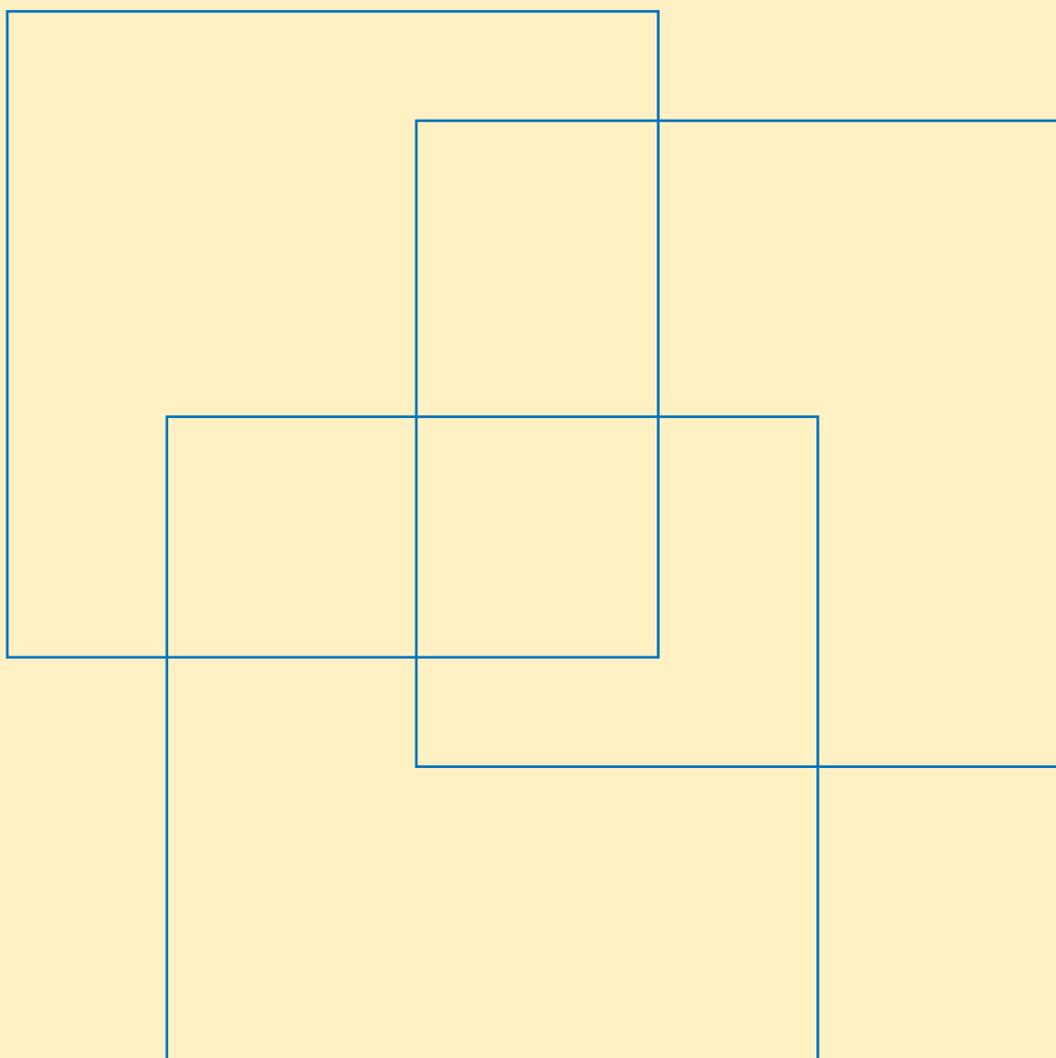


Organisation
internationale
du Travail



Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Rapport du Commissaire aux comptes



Organisation internationale du Travail

Rapport financier
et états financiers consolidés
vérifiés pour l'année
qui s'est achevée
le 31 décembre 2018

et rapport du Commissaire aux comptes

ISBN 978-92-2-131792-0 (imprimé)
ISBN 978-92-2-131793-7 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2019

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Pour toute information sur les publications et les produits numériques du Bureau international du Travail, consultez notre site Web www.ilo.org/publns.

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Rapport financier sur les comptes de 2018	1
2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.....	15
3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.....	21
4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.....	23
5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018.....	27
Etat I Etat consolidé de la situation financière	28
Etat II Etat consolidé de la performance financière	29
Etat III Etat consolidé des variations de l'actif net	30
Etat IV Tableau consolidé des flux de trésorerie	31
Etat V-A Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Budget ordinaire	32
Etat V-B Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).....	33
Etat V-C Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels – Centre international de formation de l'OIT.....	34
6. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration	83
7. Annexe.....	123

1. Rapport financier sur les comptes de 2018

Introduction

1. Les états financiers consolidés de 2018 ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); ils regroupent toutes les opérations qui relèvent directement du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et les activités de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) relatives aux fonctionnaires et retraités du BIT.
2. Le Règlement financier dispose que l'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal; toutefois, afin de publier l'information financière à usage général conformément aux IPSAS, les états financiers sont établis annuellement. Aux fins des comparaisons des montants inscrits au budget et des montants réels, qui font l'objet des états V-A à V-C, le montant du budget annuel pour 2018 représente la moitié du montant du budget approuvé pour la période biennale.
3. En application des IPSAS, les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, qui consiste à passer en compte les opérations et les événements à mesure qu'ils se produisent. En particulier, les recettes provenant des contributions volontaires destinées à la coopération pour le développement sont prises en compte au moment où l'OIT fournit les services visés dans l'accord passé avec le donateur, et non à la date d'encaissement ou d'affectation des sommes correspondantes. Les dépenses sont comptabilisées à la date de la livraison des biens ou de la prestation des services, et non à la date de paiement. La valeur des avantages futurs du personnel – jours de congé accumulés, indemnités de rapatriement et prestations de l'assurance-maladie après la cessation de service – est prise en compte dans les états financiers de la période au cours de laquelle ces avantages sont obtenus par le personnel du BIT, et non lors du versement des montants correspondants.
4. Le fait de publier les états financiers à usage général conformément aux IPSAS n'a d'incidence ni sur l'établissement ni sur la présentation du budget ordinaire de l'OIT, qui continue d'être calculé selon la méthode de la comptabilité de trésorerie modifiée, conformément au Règlement financier. Le budget et les états financiers n'étant pas établis sur la même base, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière conforme aux IPSAS est présenté dans la Note 23 aux états financiers.

Chiffres clés pour 2018

5. Le tableau ci-après présente de manière résumée la situation financière de l'OIT en 2018 par rapport à 2017 et à 2016 (première année de la période biennale précédente).

(millions de dollars E.-U) ¹	2018	2017	2016
Recettes	708,3	663,5	655,0
Dépenses	(742,0)	(736,0)	(674,9)
Gains/(pertes) de change	3,5	43,3	(1,9)
Excédent (déficit)	(30,2)	(29,2)	(21,8)
Actif	1 954,1	1 852,9	1 717,1
Passif	(2 583,4)	2 521,5	1 984,1
Actif net	(629,3)	(668,6)	(267,0)

6. Le déficit consolidé pour 2018 est de 30,2 millions de dollars, contre un déficit de 29,2 millions de dollars en 2017 et de 21,8 millions de dollars en 2016. L'augmentation du déficit est due en grande partie aux ajustements actuariels concernant l'assurance-maladie après la cessation de service et à la réduction des gains de change. Les recettes et les dépenses sont analysées dans les sections qui suivent.

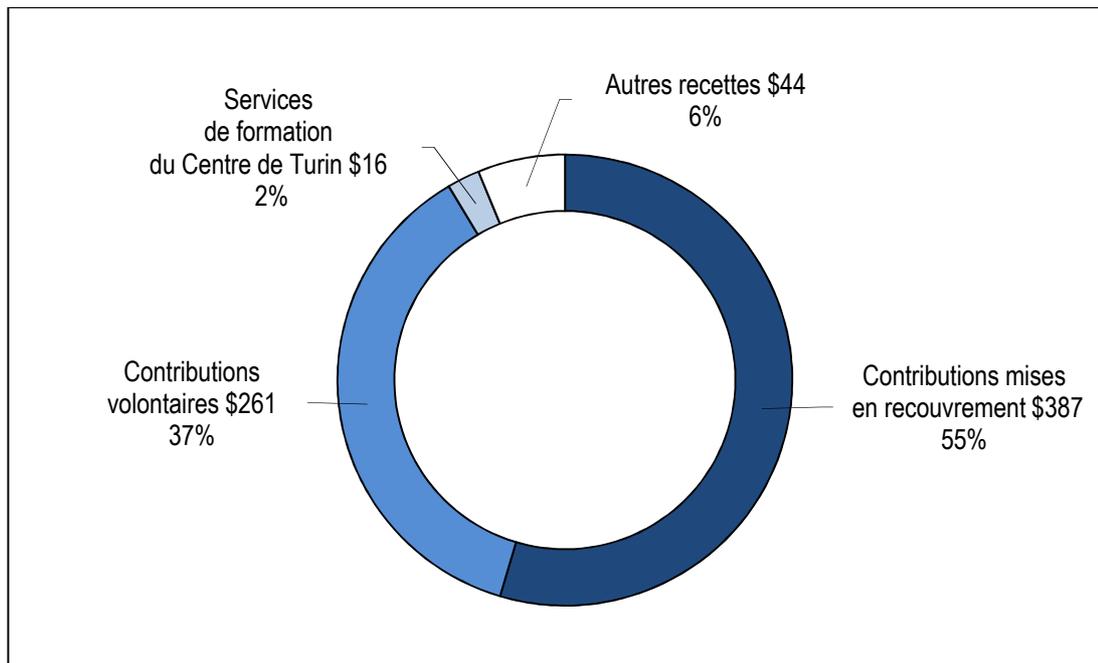
7. L'augmentation de l'actif net qui, de moins 668,6 millions de dollars en 2017 est passé à moins 629,3 millions de dollars en 2018, est principalement due à la diminution du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service. De plus amples informations sur les mouvements les plus significatifs de l'actif et du passif sont fournies dans la partie consacrée à la situation financière du présent rapport. L'état consolidé des variations de l'actif net (état III) présente en détail l'évolution de l'actif net.

Performance financière

Recettes

8. En 2018, les recettes se sont élevées à 708,3 millions de dollars (663,5 millions en 2017) et se répartissaient comme suit.

¹ Aux fins du présent rapport et des états financiers consolidés, le terme «dollar» s'entend du dollar des Etats-Unis (dollars E.-U).

Figure 1. Recettes par source, pour 2018 (millions de dollars)

9. En 2018, les deux principales sources de recettes ont été les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et les contributions volontaires. Elles représentent 91,5 pour cent des recettes de l'OIT.

10. En 2018, le montant total des recettes a augmenté de 44,8 millions de dollars par rapport à 2017 (7 pour cent). Les deux principales sources d'augmentation ont été les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, lesquelles, exprimées en dollars, ont augmenté de 26,7 millions, et les contributions volontaires, en hausse de 14,4 millions de dollars.

11. Conformément aux IPSAS, les recettes tirées des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres exprimées en francs suisses sont comptabilisées au début de chaque exercice budgétaire et elles sont affectées par les fluctuations des taux de change entre le franc suisse et le dollar des Etats-Unis. Ces fluctuations ont entraîné une hausse de 19,3 millions de dollars des recettes provenant de ces contributions. Dans les états financiers, les recettes provenant des contributions mises en recouvrement sont également présentées nettes de l'ajustement de la provision constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. L'ajustement de la provision à hauteur de 2,1 millions de dollars en 2018, contre 9,5 millions de dollars en 2017, explique la hausse de 7,4 millions de dollars des recettes.

12. Les contributions volontaires aux projets de coopération pour le développement sont normalement conditionnées à des résultats dans les accords conclus avec les donateurs, et elles sont par conséquent portées en compte comme des éléments de passif – produits différés – au titre des IPSAS jusqu'à réalisation des prestations dans les conditions prévues. La hausse des recettes au titre des contributions volontaires de 14,4 millions de dollars pour l'année en cours est due principalement au nombre important d'accords relatifs à des projets de coopération pour le développement signés à la fin de l'année 2017 qui ont été classés dans la catégorie des produits différés en 2017 et comptabilisés comme recettes en 2018 au moment de l'exécution des projets; elle est également due à l'accroissement du

nombre de nouveaux accords conclus en 2018, dont la mise en œuvre a commencé en 2019. Des renseignements concernant les activités financées par des contributions volontaires figurent dans la partie «Autres fonds» du présent rapport.

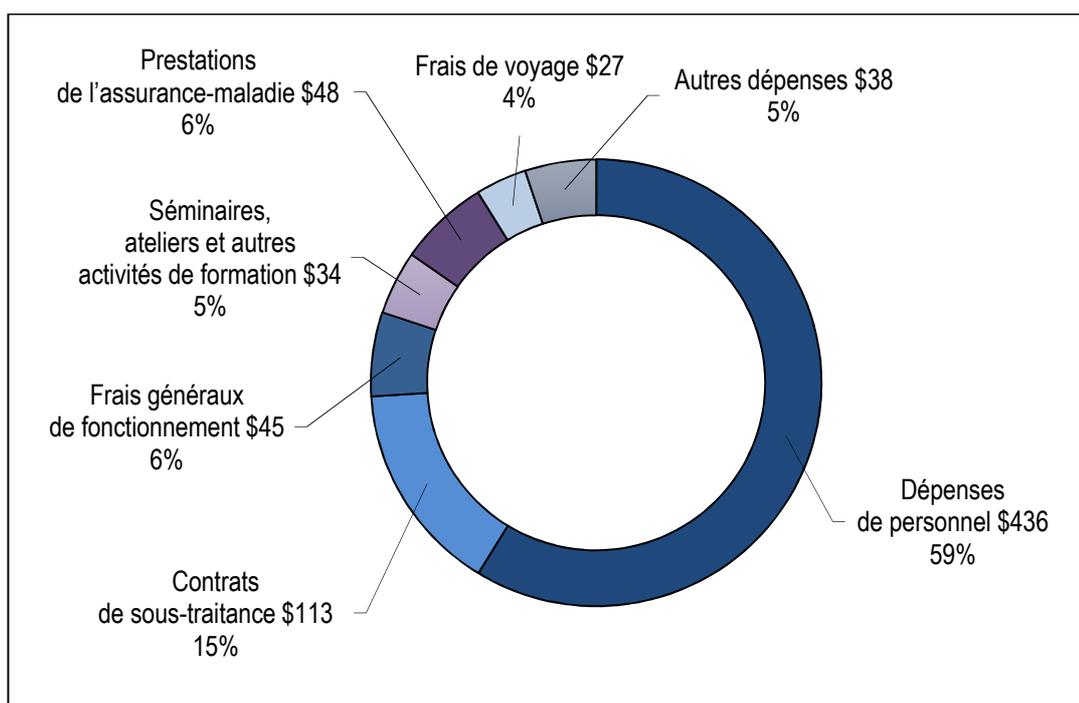
13. Les autres recettes de la figure 1 ont enregistré une légère progression (1,7 million de dollars) par rapport à 2017; elles découlent des cotisations du personnel en activité et des retraités à la CAPS, du produit des ventes et redevances, du produit des placements et d'autres recettes.

14. Les services de formation du Centre de Turin sont enregistrés en euros, la monnaie de fonctionnement du Centre. Exprimées en dollars, les recettes du Centre ont augmenté de 2,0 millions, sous l'effet principalement de l'appréciation de l'euro et de l'écart de conversion.

Dépenses

15. En 2018, les dépenses se sont élevées à 742,0 millions de dollars (736,0 millions de dollars en 2017) et se répartissaient comme suit.

Figure 2. Dépenses en 2018 (millions de dollars)



16. En 2018, les dépenses se sont accrues de 6,0 millions de dollars, soit de 1 pour cent par rapport à 2017. La tendance observée au cours des exercices antérieurs qui fait apparaître un niveau de dépenses de l'OIT comparativement plus faible la première année de la période biennale a été principalement compensée par l'augmentation du coût des services rendus et du coût financier dans le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service pour l'exercice en cours (19,6 millions de dollars), par celle des dépenses relatives aux projets de coopération pour le développement (19,7 millions de dollars) et par celle des provisions pour passif éventuel (3,0 millions de dollars). Les parties «Budget ordinaire» et «Autres fonds» du présent rapport donnent des renseignements supplémentaires concernant les dépenses.

Gains/pertes de change

17. Conformément au Règlement financier et aux décisions de la Conférence internationale du Travail, les variations des taux de change qui affectent le budget ordinaire sont gérées au moyen du compte de la prime nette, par compensation des gains et des pertes, ce qui fournit une protection aux Etats Membres. Les gains et pertes de change ne sont pas comptabilisés comme recettes ou dépenses dans l'état V, mais sont accumulés dans le compte de la prime nette, dont le montant est reversé aux Etats Membres à la fin de chaque période biennale (voir Note 17 aux états financiers).

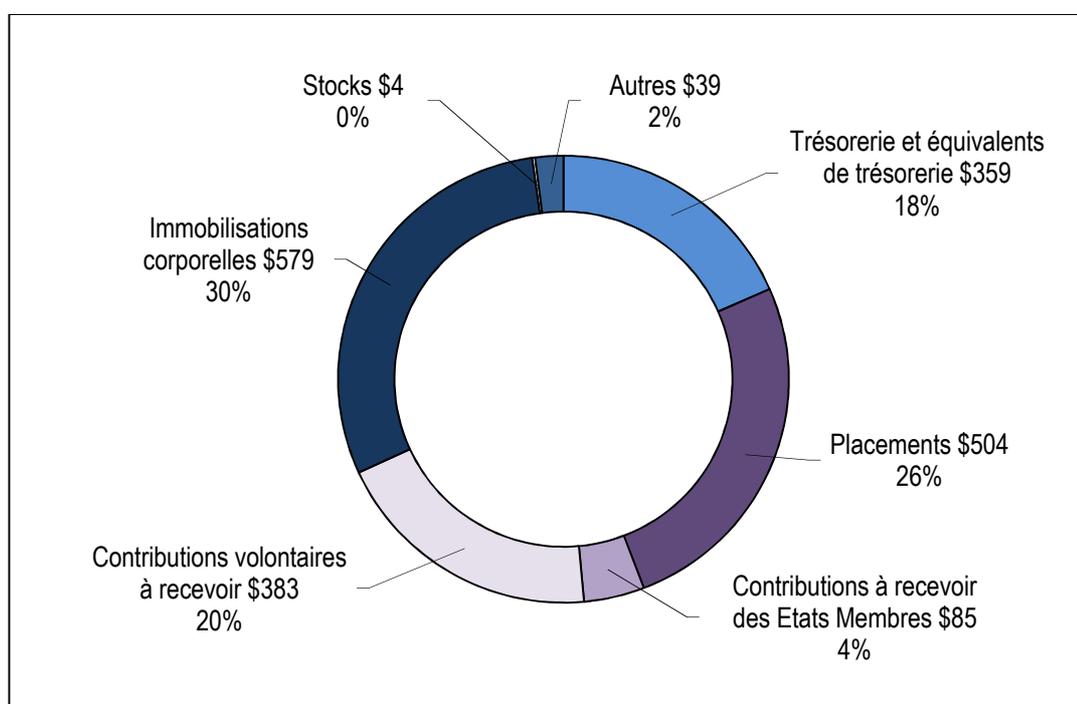
18. En 2018, le gain de change net s'est élevé à 3,5 millions de dollars, dont 11,8 millions représentent des pertes non réalisées résultant de la réévaluation de l'actif et du passif dans des devises autres que le dollar des Etats-Unis, et 15,3 millions représentent des gains de change réalisés, notamment le gain sur les contrats d'achat à terme, d'un montant de 9,2 millions de dollars.

Situation financière

Actif

19. Au 31 décembre 2018, le montant total de l'actif s'élevait à 1 954,1 millions de dollars (1 852,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) et se répartissait comme suit.

Figure 3. Actif (millions de dollars)

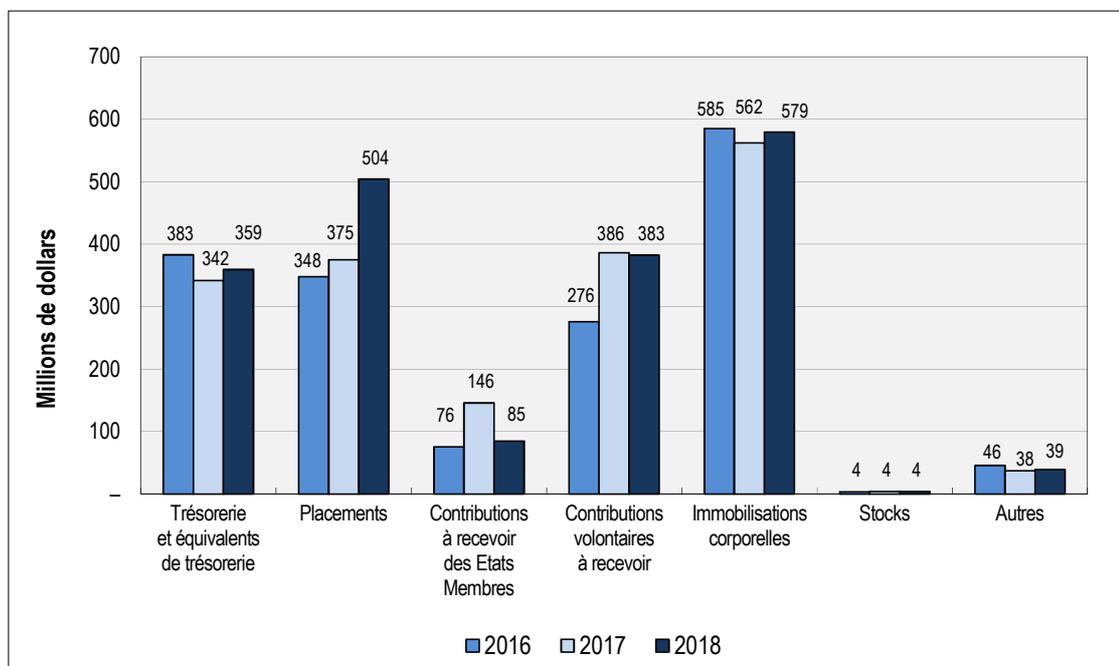


20. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements, qui représentaient au total 863,6 millions de dollars (contre 712,2 millions de dollars au 31 décembre 2017), constituaient, au 31 décembre 2018, la plus grande part de l'actif total, soit 44 pour cent. Sur ce montant, 347,2 millions de dollars, soit 40 pour cent (262,4 millions ou 37 pour cent au 31 décembre 2017), correspondaient à des fonds détenus pour le compte de donateurs contribuant à des projets de coopération pour le développement. Les

immobilisations corporelles, les contributions volontaires et les contributions à recevoir des Etats Membres représentaient également une part importante de l'actif.

21. La figure 4 fournit une comparaison sur trois ans par catégorie d'actif.

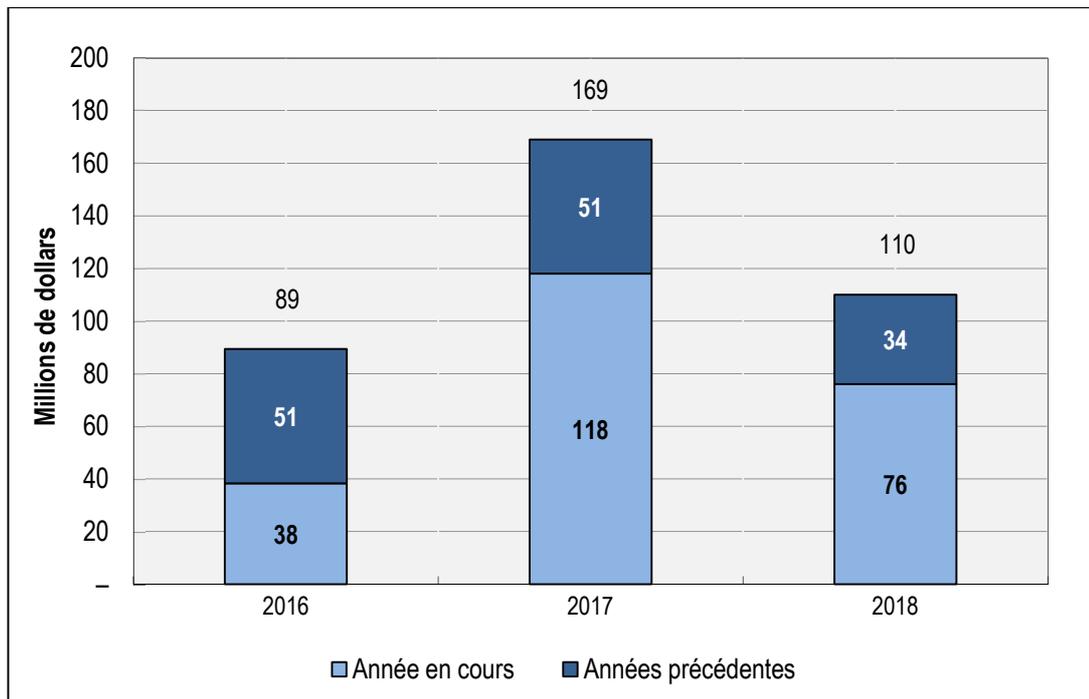
Figure 4. Comparaison sur trois ans, par catégorie d'actif



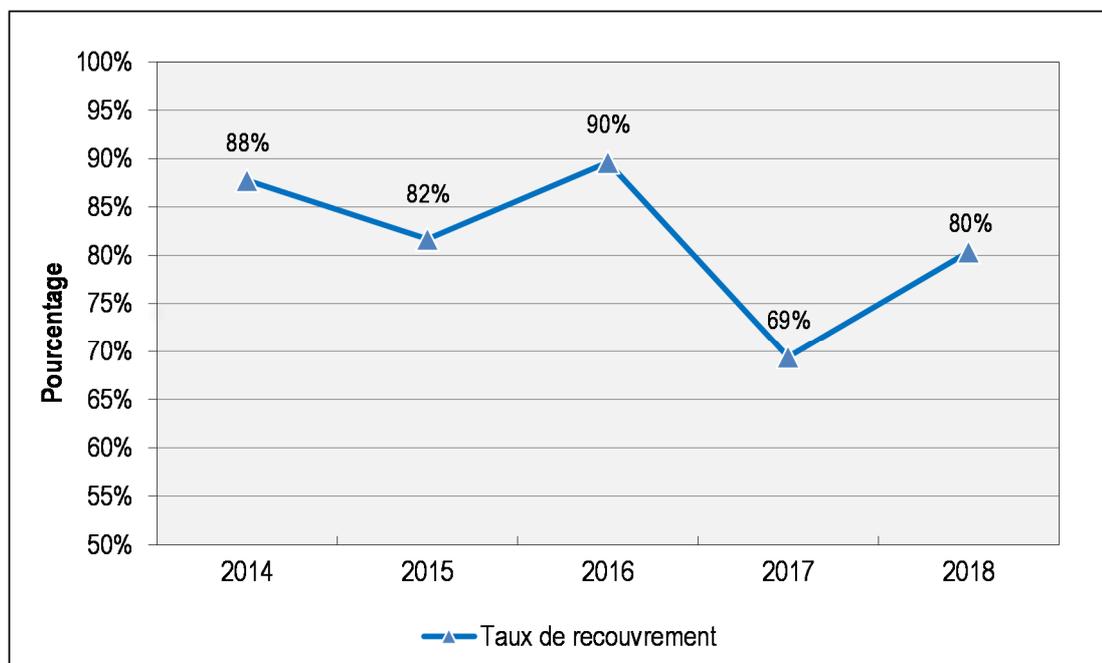
Contributions à recevoir des Etats Membres

22. Du fait de la hausse, en 2018, du taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours et du recouvrement d'importants soldes d'arriérés, le montant des contributions à recevoir des Etats Membres a diminué de 59,0 millions de dollars pour s'établir à 110,3 millions de dollars au 31 décembre 2018, avant les ajustements requis pour tenir compte des Etats Membres ayant perdu leur droit de vote.

23. La figure 5 présente les soldes des contributions à recevoir et leur composition à la fin de chacune des trois dernières années.

Figure 5. Contributions à recevoir des Etats Membres

24. L'évolution suivie par le taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours est représentée dans la figure 6 ci-après.

Figure 6. Taux de recouvrement des contributions à recevoir
(au cours de l'année de contribution)

25. Un montant de 22,3 millions de dollars (20,3 millions de dollars au 31 décembre 2017) a été provisionné pour couvrir les sommes dues par les Etats Membres qui avaient perdu leur droit de vote au 30 décembre 2018 et les montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT. On trouvera de plus amples

informations sur les contributions à recevoir dans la Note 29 et dans la Note 30 aux états financiers.

Immobilisations corporelles

26. Les immobilisations corporelles, d'une valeur totale de 579,3 millions de dollars, se composent essentiellement de terrains et de bâtiments. La valeur marchande des terrains et des bâtiments s'élevait à 567,3 millions de dollars. La valeur marchande est une estimation ponctuelle (au 31 décembre 2018) calculée par un expert indépendant conformément aux normes internationales d'évaluation.

Terrains

27. La valeur totale des terrains a baissé de 12,5 millions de dollars. Cette dépréciation est principalement due à la baisse de la valeur marchande des terrains situés à Genève (de 9,5 millions de dollars) associée à la baisse (de 3 millions de dollars) due à la fluctuation des taux de change, compensée par une légère augmentation de la valeur marchande dans certains lieux d'affectation. La baisse de valeur des terrains du BIT à Genève s'explique par la moindre valeur immobilière du type de bâtiments qui pourraient être construits sur ces terrains.

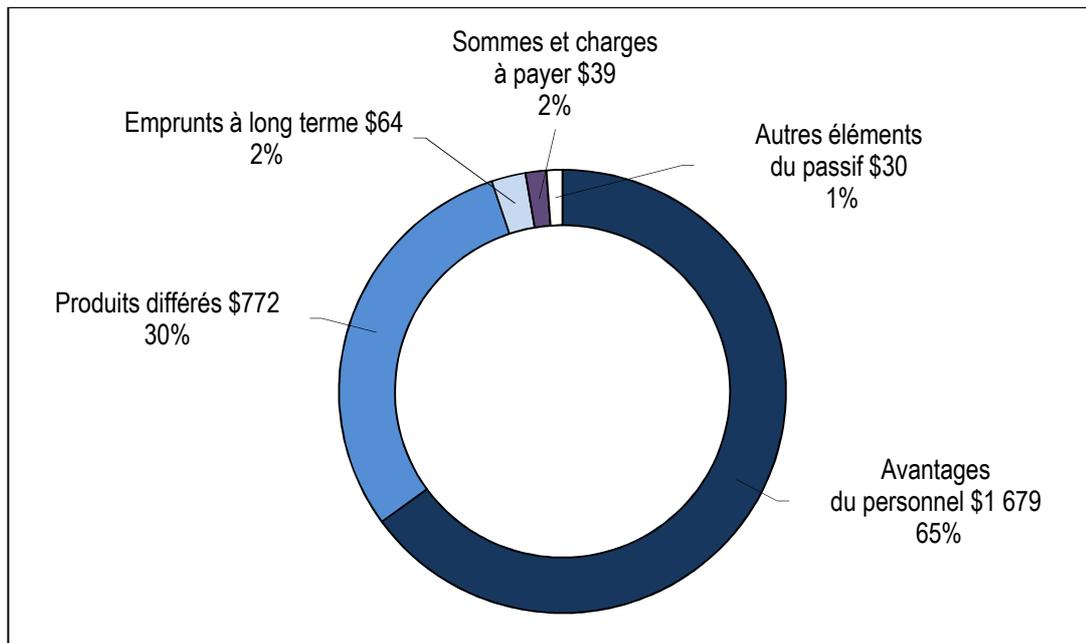
Bâtiments

28. L'augmentation de 33,3 millions de dollars de la valeur totale des bâtiments est principalement due à l'augmentation de 34,1 millions de dollars de la valeur marchande du bâtiment du siège à la suite des travaux de rénovation réalisés au cours de l'année. La juste valeur des bâtiments situés dans d'autres lieux d'affectation a diminué au total de 0,8 million de dollars par rapport à 2017, principalement en raison de la réévaluation du dollar des Etats-Unis par rapport à d'autres devises.

Passif

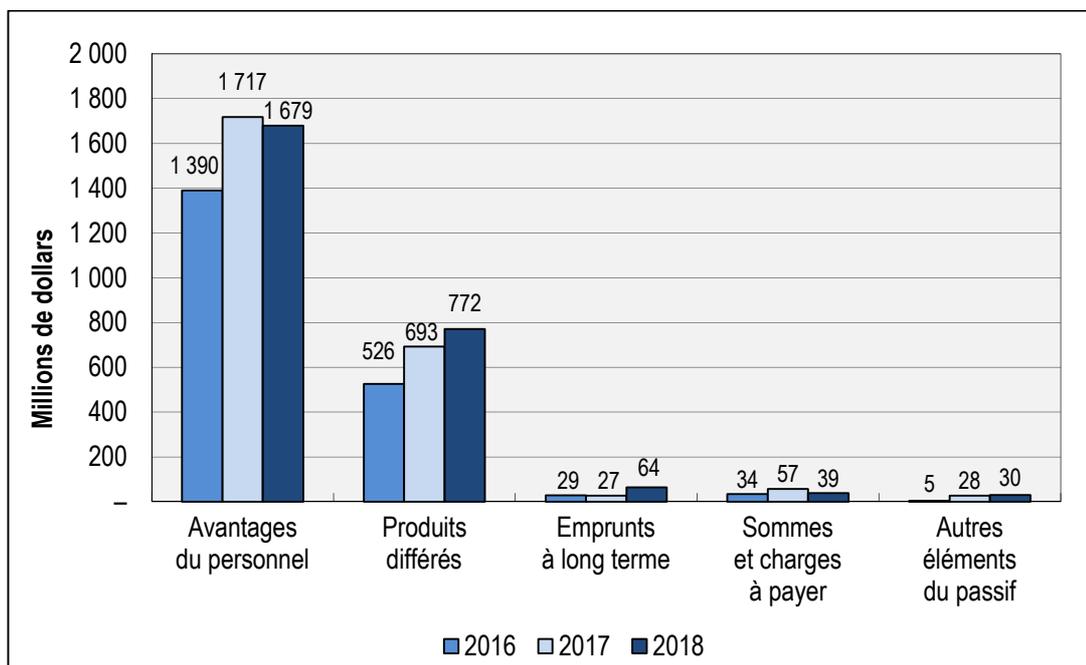
29. Au 31 décembre 2018, le passif s'élevait à 2 583,4 millions de dollars au total (2 521,5 millions de dollars au 31 décembre 2017) et se répartissait comme suit.

Figure 7. Passif (millions de dollars)



30. La figure 8 ci-dessous fournit une comparaison sur trois ans par catégorie de passif.

Figure 8. Comparaison sur trois ans, par catégorie de passif



Avantages du personnel

31. Les éléments les plus importants du passif sont les avantages futurs acquis par les fonctionnaires et les retraités. Ces avantages représentaient 65 pour cent du passif total de l'OIT au 31 décembre 2018.

32. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (1 594,0 millions de dollars) représente 95 pour cent du total du passif relatif aux avantages du personnel; il correspond au coût estimatif des futures cotisations d'assurance-maladie à la charge de l'employeur pour l'ensemble des retraités et du personnel en activité qui, selon les projections, pourront prétendre à l'assurance-maladie après la cessation de service. Il s'agit d'une estimation ponctuelle calculée par un actuaire indépendant qui prend en compte les taux d'actualisation courants, l'évolution du coût des soins de santé, les taux de mortalité, le profil démographique des personnes assurées, l'inflation et d'autres hypothèses. Le calcul se fonde sur une méthode mise au point par la profession actuarielle et reconnue par les organismes édictant les normes comptables comme étant la plus fiable pour prévoir le montant des obligations futures de l'Organisation.

33. Le passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service a diminué de 39,9 millions de dollars en 2018 à la suite des gains actuariels de 99,1 millions de dollars compensés par le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

(Gains)/pertes actuariels/les (millions de dollars)	2018	2017
Perte liée à l'expérience	24,8	5,1
(Gain)/perte lié(e) à l'évolution du taux d'actualisation	(86,5)	0,3
(Gain)/perte lié(e) à l'évolution du taux tendanciel des frais médicaux	(37,1)	109,3
(Gain)/perte lié(e) à la modification d'autres hypothèses actuarielles	(0,3)	172,7
(Gains)/pertes lié(e)s à l'évolution des hypothèses financières	(123,9)	282,2
Total des (gains)/pertes actuariels/les comptabilisé(e)s dans l'actif net	(99,1)	287,3
Coût des services rendus au cours de la période	64,7	49,5
Coût financier	22,1	17,7
Montant net des prestations payées	(27,6)	(27,9)
Total net des dépenses au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service comptabilisées dans l'état de la performance financière	59,2	39,3
Total (diminution)/augmentation du passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(39,9)	326,6

34. En 2017, plusieurs hypothèses actuarielles ont été révisées après l'adoption d'une approche harmonisée au sein des organisations du système des Nations Unies et la révision des taux de mortalité par le Comité des actuaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ces modifications ont donné lieu à des pertes actuarielles en 2017, d'où l'accroissement significatif du passif total. Si la plupart des hypothèses sont restées les mêmes en 2018, des gains actuariels ont tout de même été réalisés du fait du relèvement des taux d'actualisation et de l'actualisation des taux tendanciel des frais médicaux harmonisés appliqués à l'ensemble du système des Nations Unies, l'hypothèse étant que les frais médicaux augmentent moins rapidement que selon les estimations précédentes.

35. Dans le cadre de l'évaluation actuarielle annuelle, les variations réelles du montant de l'obligation au titre des prestations définies par rapport au montant actuariel établi sur la base des hypothèses précédentes génèrent des pertes ou des gains actuariels liés à l'expérience. Ces variations imprévues sont généralement mineures, mais elles diffèrent d'une année à l'autre, en fonction du parcours des participants (expérience). En 2018, une perte a été réalisée principalement en raison de l'augmentation du nombre d'adhérents à la Caisse, du volume, plus élevé que prévu, des demandes de remboursement et des départs à la retraite, plus nombreux que ne l'indiquaient les prévisions. Ces facteurs ont été en partie compensés par le nombre légèrement accru de participants dont la période d'affiliation a pris fin.

36. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier sont les dépenses correspondant aux avantages accumulés par les adhérents selon les projections et au coût financier imputable au montant projeté de l'obligation au titre des prestations définies pour l'année en cours.

37. Le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service est considéré comme non capitalisé. Toutefois, un montant de 56,3 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS pour couvrir le passif à court terme de la Caisse, parallèlement à un montant de 7,4 millions de dollars accumulé à l'égard du personnel des projets de coopération pour le développement. Le BIT remplit ses obligations à court terme en matière de financement de l'assurance-maladie pour les anciens fonctionnaires sur son budget ordinaire, sur la base du décaissement continu. Les Etats Membres ont préféré maintenir cette méthode plutôt que d'inclure dans le programme et budget une disposition prévoyant la constitution d'une réserve destinée à limiter l'augmentation du montant des charges à payer par le BIT au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service.

Produits différés

38. Le décalage dans le temps entre la signature des accords conclus avec les donateurs, la réception des fonds fournis par ces derniers et l'inscription au programme des obligations à respecter par les projets de coopération pour le développement ont une incidence sur les montants considérés comme des produits différés au titre des IPSAS. L'accroissement du montant des produits différés en 2018 (de 79 millions de dollars) par rapport à 2017 résulte principalement de l'accroissement des fonds reçus de donateurs vers la fin de l'exercice financier. Les informations concernant les produits différés figurent dans la Note 14 aux états financiers.

Emprunts à long terme

39. Les emprunts consistent en deux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du bâtiment du siège de l'OIT puis pour la rénovation de ce bâtiment. Leur hausse (de 37,1 millions de dollars) en 2018 résulte des montants versés au titre du prêt à la rénovation au cours de l'année, compensés par les remboursements annuels du prêt à la construction.

Budget ordinaire

40. A sa 106^e session (juin 2017), la Conférence internationale du Travail a approuvé pour l'exercice financier 2018-19 un budget des dépenses s'élevant à 784,1 millions de dollars et un budget des recettes du même montant, ce qui, au taux de change budgétaire

de 0,97 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis pour cet exercice, a donné un montant total de 760,6 millions de francs suisses au titre des contributions mises en recouvrement.

41. Les résultats budgétaires globaux pour les douze premiers mois de la période biennale 2018-19 sont résumés dans l'état V-A, le détail des contributions versées par les Etats Membres figurant dans la Note 30 aux états financiers.

42. Le tableau ci-dessous montre les dépenses et les taux d'utilisation des crédits budgétaires pour l'année en cours et les années récentes.

Analyse des écarts par résultat stratégique entre 2016 et 2018 (milliers de dollars)

	2016			2017			2018		
	Budget ¹	Montants réels	Taux d'exécution	Budget ¹	Montants réels	Taux d'exécution	Budget ¹	Montants réels	Taux d'exécution
Partie I – Budget courant									
A. Organes directeurs	27 379	24 804	91%	27 378	26 758	98%	26 192	25 546	98%
B. Résultats stratégiques	317 414	298 928	94%	317 415	333 263	105%	312 955	291 485	93%
C. Services de management	31 716	31 934	101%	31 715	34 443	109%	31 242	29 477	94%
D. Autres provisions budgétaires	23 283	20 794	89%	23 284	21 599	93%	22 729	22 470	99%
Ajustement pour mouvements de personnel	(3 262)	–	0%	(3 261)	–	0%	(3 210)	–	0%
Total, Partie I	396 530	376 460	95%	396 531	416 063	105%	389 908	368 978	95%
Partie II – Dépenses imprévues	438	–	0%	437	–	0%	438	–	0%
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	1 727	3 454	200%	1 727	–	0%	1 714	3 428	200%
Total, Parties I, II et IV	398 695	379 914	95%	398 695	416 063	104%	392 060	372 406	95%

¹ Le budget représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

43. Il convient de comparer les résultats de la première année de la période biennale 2018-19 à ceux de 2016, première année de la période biennale précédente, dont le taux d'exécution budgétaire est identique (95 pour cent). La première année, l'OIT utilise en principe moins de la moitié du budget biennal, car les activités sont souvent planifiées et programmées au cours de cette première année en vue de leur exécution tout au long de la période biennale. Le taux d'exécution devrait s'accroître en 2019 jusqu'à la mise en œuvre de l'intégralité du budget approuvé pour la période biennale 2018-19. A la fin de chaque période biennale, des informations sur le degré d'exécution atteint par rapport aux résultats attendus sont communiquées au Conseil d'administration et à la Conférence dans le rapport sur l'exécution du programme de l'OIT.

44. L'état V-A fait apparaître pour la période un excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un montant de 19,7 millions de dollars, au taux de change budgétaire applicable. Après réévaluations, ajustements pour les arriérés de contributions reçus et remboursement du Fonds de roulement et des emprunts internes, l'excédent net, à des fins budgétaires, à la fin de la première année de la période biennale était de 7,0 millions de dollars. Dans la mesure où l'OIT fonctionne sur la base d'un budget biennal, les résultats

pour 2018 ne constituent pas un excédent au sens de l'article 18 du Règlement financier. La détermination finale de l'excédent à restituer aux Etats Membres sera effectuée à la fin de l'exercice, c'est-à-dire le 31 décembre 2019.

45. Les écarts entre les résultats nets calculés conformément aux IPSAS (comptabilité d'engagement) et ceux obtenus suivant la méthode comptable conforme au Règlement financier sont résumés dans le tableau ci-dessous et expliqués plus en détail dans la Note 23 aux états financiers et dans l'annexe.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaires	Elimination des fonds intersectoriels	Total
Résultat net selon une base budgétaire (état V)	7 043	175	1 122	–	–	–	8 340
Ajustements en vertu des IPSAS	11 676	(23)	(1 050)	–	–	–	10 603
Fonds subsidiaires	–	–	–	4 166	(53 283)	(60)	(49 177)
Résultat net selon les IPSAS	18 719	152	72	4 166	(53 283)	(60)	(30 234)

Autres ressources budgétaires

46. Au 31 décembre 2018, l'actif net des autres fonds gérés par l'OIT (Centre de Turin et CINTERFOR) s'élevait à 18,6 millions de dollars.

47. Les résultats globaux de ces fonds, dont les budgets sont approuvés par le Conseil d'administration ou le Conseil du Centre de Turin pour 2018, sont résumés dans les états V-B et V-C. Les informations concernant l'actif net de chaque fonds figurent dans l'annexe.

Activités financées par des contributions volontaires

48. Les dépenses comptabilisées en 2018 au titre des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires se sont élevées au total à 245,4 millions de dollars (225,7 millions de dollars en 2017). Conformément aux IPSAS, les recettes sont portées en compte et imputées par le Bureau au moment où les services correspondants sont rendus dans le cadre de l'exécution du projet; pour cette raison, le taux d'exécution de ces activités atteint systématiquement 100 pour cent en termes financiers. Les résultats montrent qu'en 2018 le taux d'exécution réel mesuré sur la base des dépenses était supérieur de 9 pour cent à celui de 2017.

Fonds subsidiaires

49. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS) est un régime d'assurance-maladie autonome qui est administré par le BIT à l'intention des fonctionnaires en activité, des retraités et des personnes à charge. Elle est financée au moyen des cotisations versées par les assurés et par l'Organisation. Dans l'Etat de la performance financière, les cotisations des assurés figurent au compte des recettes, et les montants versés au titre des demandes de remboursement traitées par la Caisse figurent au compte des dépenses. En 2018, la CAPS affichait un excédent technique de 86 634 dollars

et un déficit net d'exploitation de 35 175 dollars une fois pris en compte les pertes de change et les frais divers. Une fois pris en compte le produit des placements (1 791 552 dollars en 2018) et les pertes de réévaluation (2 133 577 dollars), le déficit global de la CAPS s'établissait à 377 200 dollars.

50. L'actif net de la CAPS au 31 décembre 2018 s'élevait à 56,3 millions de dollars (64,2 millions de dollars en 2017). L'évolution par rapport à 2017 reflète les résultats nets indiqués ci-dessus ainsi que le montant additionnel de 7,5 millions de dollars prélevé sur les réserves établies par l'OIT au titre de la CAPS et transféré à l'Union internationale des télécommunications, auparavant affiliée à la CAPS, comme indiqué dans la Note 18 aux états financiers.

51. Les informations concernant l'actif net et les résultats annuels de tous les autres fonds subsidiaires de l'OIT figurent dans l'annexe.

2. Déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Etendue des responsabilités

1. En tant que Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), conformément au mandat qui m'est assigné par la Constitution, le Conseil d'administration et le Règlement financier, il m'incombe de garantir un système rationnel de contrôle interne et de rendre des comptes à ce sujet. En particulier, en vertu de l'article 30 du Règlement financier, le Directeur général établit et maintient des contrôles internes afin d'assurer:

- une gestion financière efficace et économique;
- la protection des biens matériels de l'Organisation.

Utilité du système de contrôle interne

2. Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Directeur général, le Trésorier et contrôleur des finances, la direction et le personnel du BIT, qui vise à fournir un degré d'assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, au respect des règles et politiques applicables, et à la fiabilité de l'information financière. Le contrôle interne s'effectue par le biais des politiques, procédures et modalités opérationnelles appliquées à tous les niveaux, conçues pour identifier et gérer – plutôt qu'éliminer – les risques quant à la réalisation de ces objectifs.

3. La présente déclaration s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 et tient compte de tout événement pertinent jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés pour 2018.

Environnement opérationnel

4. Le BIT opère dans un environnement mondial, il est physiquement présent dans plus de 140 lieux d'affectation. La diversité de ces lieux, la structure tripartite unique de l'Organisation et son engagement envers de multiples partenaires financiers et partenaires d'exécution sont source à la fois de risques et d'opportunités. Les risques peuvent concerner la sécurité physique des fonctionnaires et des biens du Bureau, l'exécution des prestations ainsi que le maintien d'un degré élevé de contrôle interne.

Gestion des risques et cadres de contrôle interne au BIT

5. Le BIT possède un cadre de gestion du risque institutionnel, qui se fonde sur les principaux éléments suivants:
 - une approche en six étapes, à savoir: i) établir le contexte; ii) identifier les risques; iii) mesurer les risques, leur probabilité et leur impact; iv) répondre aux risques selon un bon rapport coût/efficacité; v) surveiller les risques et les pratiques à risque; et vi) porter à l'attention des hauts responsables et des parties prenantes externes des informations sur l'exposition aux risques principaux et sur l'efficacité et l'efficience de la procédure de gestion des risques du BIT;
 - un comité de gestion des risques chargé de superviser et de recommander des mesures sur l'exposition du BIT à des risques majeurs, conformément au registre stratégique des risques, et sur l'efficacité et l'efficience de la procédure de gestion des risques;
 - des évaluations obligatoires des risques menées dans les départements et les bureaux du BIT, ainsi que dans ses principales opérations (y compris la gestion des projets de coopération pour le développement et la gestion des résultats);
 - le renforcement de la capacité de l'Organisation à gérer efficacement les risques.
6. Le Bureau possède également un cadre de contrôle interne. Les principaux éléments de ce cadre sont les suivants:
 - inventaire des règles, politiques et procédures du BIT, ainsi que des outils de surveillance de la conformité, au regard d'un ensemble de principes fondés sur les meilleures pratiques reconnues;
 - modèle des «trois lignes de maîtrise» appliqué aux activités de contrôle interne, conformément au cadre de référence adopté par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion (HLCM), ce modèle précisant les rôles et les responsabilités se rapportant à la mise en œuvre des contrôles internes;
 - importance accordée à l'amélioration continue, à l'identification des mécanismes requis pour évaluer en permanence l'efficacité globale du contrôle interne et faire périodiquement rapport à ce sujet, afin de maintenir un degré d'assurance adéquat.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

7. Comme précisé dans le cadre de contrôle interne du BIT, mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne s'appuie principalement sur les éléments suivants:
 - les lettres de déclaration, signées par les directeurs généraux adjoints, les directeurs régionaux, les directeurs de département au siège, les directeurs des bureaux extérieurs et certains responsables de grands programmes et projets de coopération pour le développement, qui comprennent une autoévaluation de la façon dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités pour ce qui est d'assurer au quotidien l'efficacité des contrôles internes et la gestion des risques;
 - les rapports indépendants d'audit et d'évaluation, établis par le Chef auditeur interne (y compris les rapports d'enquête), le Commissaire aux comptes, le Bureau de l'évaluation, le responsable des questions d'éthique et, le cas échéant, le Corps commun d'inspection (CCI);

- les observations et orientations du Conseil d'administration sur les questions touchant au contrôle interne, en particulier celles figurant dans les rapports du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Contrôle interne: questions importantes soulevées pendant l'année

8. Les lettres de déclaration concernant 2018 envoyées par les directeurs et autres responsables font état d'un degré d'assurance significative quant à l'application effective des contrôles internes du BIT en 2018. Elles ne signalent pas de défaillance grave, mais pointent cependant, en 2018, certains domaines dans lesquels l'application des politiques et des procédures en place pourrait encore faire l'objet d'améliorations. Les informations présentées par les responsables rejoignent les observations formulées dans les rapports d'audit et d'évaluation ainsi que les orientations fournies par le Conseil d'administration, sur la base desquelles des mesures sont prises ou ont été prises.

- **Stratégie de gestion de la continuité des activités et outils à institutionnaliser.** Dans les lettres de déclaration concernant 2018, les responsables font état de différences concernant le niveau de préparation à la continuité des opérations, principalement en raison des changements de personnel et de l'absence d'exercices de simulation réguliers. Ces informations concordent avec le projet du Bureau consistant à réexaminer et à mettre à jour sa stratégie de gestion de la continuité des activités et à moderniser les outils qui visent à normaliser ce processus en s'appuyant sur le système de gestion de la résilience organisationnelle adopté par le HLCM. Des travaux sont en cours avec l'appui du comité de gestion des risques.
- **Planification préalable des voyages à améliorer.** Bien que la politique de planification des voyages de l'OIT exige, en règle générale, que les plans de voyage soient établis à l'avance et mis à jour tous les trois mois, les lettres de déclaration concernant 2018 font état de difficultés liées à la non-anticipation des demandes de prise en charge des mandants. Les travaux se poursuivront en 2019 afin de fournir des outils visant à soutenir le processus de planification des voyages.
- **Planification des effectifs et développement des compétences à améliorer pour se doter d'un personnel adapté aux objectifs poursuivis.** Les lettres de déclaration concernant 2018 soulignent également la nécessité de planifier les effectifs, et particulièrement de développer la capacité des fonctionnaires d'accomplir les nouvelles fonctions et tâches qui leur sont assignées en raison de la rationalisation et de la restructuration des processus opérationnels et à la suite du départ, pour cause de retraite ou autres, de fonctionnaires très expérimentés. L'un des trois principaux produits de la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (2018-2021) consiste à se doter d'un personnel mobile et adapté aux objectifs poursuivis. Le Bureau met progressivement en œuvre des outils de partage des connaissances afin de développer une plus grande souplesse au sein du personnel, et il offre de nombreuses possibilités de formation particulièrement axées sur les compétences en matière de technologies de l'information en vue de s'assurer que le personnel est suffisamment qualifié pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Mise à jour concernant les questions présentées dans la déclaration relative au contrôle interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017

9. En 2018, le Bureau a mis en œuvre des mesures pour traiter les questions relatives au contrôle interne figurant dans ma première déclaration de 2017, et d'importantes améliorations ont été enregistrées dans ces domaines. Les lettres de déclaration concernant 2018 envoyées par les directeurs et d'autres responsables témoignent de ces évolutions positives, que les auditeurs interne et externe et le CCCI ont confirmées dans leurs rapports au Conseil d'administration.

- **Outils et pratiques de gestion des risques.** En 2018, le BIT a revu ses outils et ses orientations en matière d'identification et de gestion des risques. Un exercice visant à actualiser les registres des risques établis aux niveaux des départements et des bureaux de pays a été conduit dans l'ensemble du Bureau, avec un taux d'exécution de 100 pour cent. Les risques individuels ont été signalés aux échelons supérieurs de la hiérarchie, et les thèmes communs à plusieurs unités ont été regroupés pour servir de base à la mise à jour du registre de risques stratégiques pour la période biennale 2020-21. Pour appuyer ce processus, le Bureau a élaboré et dispensé des cours de formation à l'intention du personnel du siège et sur le terrain. Les travaux portant sur le renforcement des compétences et des capacités organisationnelles dans le domaine de la gestion des risques se poursuivront en 2019.
- **Gestion axée sur les résultats.** En 2018, une équipe spéciale dédiée à la gestion axée sur les résultats et constituée de trois sous-équipes a été créée dans le but de recenser les améliorations à apporter pour que le BIT se dote d'une méthode intégrée et coordonnée qui permette de traiter toutes les questions pertinentes. Parmi les résultats initiaux de l'équipe spéciale figurent une autoévaluation du système de gestion axée sur les résultats à l'échelle du BIT avec pour point de référence le modèle du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, une feuille de route relative à l'amélioration de ce système en 2018-19, ainsi qu'une méthode concernant l'élaboration d'un nouveau cadre de résultats pour 2020-21. En 2019, l'équipe spéciale poursuivra ses travaux, consistant notamment à élaborer un nouveau cadre de résultats, à réviser les orientations relatives aux programmes par pays de promotion du travail décent en tenant compte de la réforme du système des Nations Unies et des plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement, à améliorer les systèmes de suivi institutionnel et d'établissement de rapports et à établir un rapport révisé sur l'exécution du programme. Un centre de ressources dédié à la gestion axée sur les résultats et des modules de formation seront également mis au point en vue d'accompagner l'amélioration continue de la gestion axée sur les résultats.
- **Suivi du comportement professionnel.** En 2018, après avoir rationalisé le cadre de suivi du comportement professionnel en adoptant des cycles d'évaluation annuels unifiés, des procédés harmonisés et des formulaires simplifiés, le Bureau a renforcé ses outils et ses systèmes, élaborant de nouvelles directives à l'intention des fonctionnaires et de leurs supérieurs hiérarchiques et leur fournissant une aide à la formation tout au long de l'année. Au moment de la rédaction de la présente déclaration, les rapports de fin de cycle (pour 2018) et les rapports de début de cycle (pour 2019) étaient achevés à plus de 80 pour cent, et la qualité des évaluations du comportement professionnel s'était considérablement améliorée. Ces résultats ont également été mis en lumière dans les lettres de déclaration concernant 2018: un

nombre accru de responsables – 12 pour cent de plus qu'en 2017 – indiquent que les obligations ont été pleinement respectées.

- **Opérations financières au niveau des pays.** En 2018, le BIT a mis à jour son manuel sur les finances, qui fournit des instructions précises et détaillées sur tous les aspects des opérations financières, en particulier celles des bureaux extérieurs. Le partage de connaissances effectué dans le cadre des réunions régulières des équipes chargées des finances au niveau mondial s'est poursuivi. Le déploiement continu dans les bureaux extérieurs du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) a continué de progresser, ce qui a permis de renforcer encore la surveillance et l'appui apportés par les services au siège et dans les bureaux régionaux aux opérations financières aux niveaux des pays et des projets. Le déploiement devrait s'achever d'ici à la fin de 2019.

Conclusion

10. Tout contrôle interne, aussi bien conçu qu'il soit, comporte des limitations intrinsèques, notamment la possibilité de contournement prémédité, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable et non pas absolue. L'efficacité des contrôles internes peut varier au fil du temps en fonction de l'évolution de circonstances que le Bureau ne maîtrise pas. C'est pourquoi je m'engage à veiller à l'amélioration continue du système de contrôle interne de façon à régler à temps les questions qui peuvent se poser.

11. Sur la base de ce qui précède, je déclare qu'à ma connaissance le système de contrôle interne du BIT a été efficace et exempt de défaillances matérielles pendant l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers consolidés de 2018.

(Signé) Guy Ryder
Directeur général
Genève, 17 avril 2019

3. Approbation des états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Les états financiers consolidés relèvent de la responsabilité de la direction, qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La gouvernance financière du Bureau prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle du BIT, le Commissaire aux comptes ainsi que par le Conseil d'administration et son organe subsidiaire, le Comité consultatif de contrôle indépendant. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément au chapitre VII du Règlement financier et à la Règle de gestion financière 1.40, les états financiers consolidés numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil d'administration du Bureau international du Travail.

(Signé) Greg Johnson
Trésorier et contrôleur des finances

29 mars 2019

(Signé) Guy Ryder
Directeur général

29 mars 2019

4. Opinion du Commissaire aux comptes soumise au Conseil d'administration du Bureau international du Travail



République des Philippines
Commission de vérification des comptes
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net, le tableau consolidé des flux de trésorerie et les états de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, au 31 décembre 2018, ainsi que de leur performance financière, des variations de leur actif net, de leurs flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, conformément aux règles de déontologie pertinentes eu égard à notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités d'ordre déontologique énoncées dans ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent de celles contenues dans le document intitulé **Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 et Rapport du Commissaire aux comptes**, mais ne comprennent pas les états financiers ni notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie

significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation internationale du Travail et son entité contrôlée, le Centre international de formation, ou de cesser leur activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous nous employons également:

- à identifier et à évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, à concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et à réunir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- à acquérir une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation internationale du Travail;
- à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- à tirer une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation internationale du Travail à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport;
- à évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et à apprécier si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations de l'Organisation internationale du Travail et de son entité contrôlée, le Centre international de formation, dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées au cours de notre audit, ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation internationale du Travail et du Centre international de formation.

Conformément au paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier de l'Organisation internationale du Travail, nous avons également soumis au Conseil d'administration un rapport détaillé sur notre audit des états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail.

(Signé) **Michael G. Aguinaldo**
Président, Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 19 avril 2019

5. Etats financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

Organisation internationale du Travail

Etat I

Etat consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2018	2017
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	359,4	341,9
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	76,8	135,4
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	289,4	310,3
Actifs dérivés	7	9,3	4,0
Placements	8	275,0	140,0
Autres sommes à recevoir	9	9,6	9,6
Stocks	10	4,1	4,4
Autres actifs à court terme	11	18,4	18,1
		<u>1 042,0</u>	<u>963,7</u>
Actif à long terme			
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	5	8,4	10,4
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	6	93,3	75,7
Actifs dérivés	7	–	3,4
Placements	8	229,2	235,3
Immobilisations corporelles	12	579,3	561,9
Immobilisations incorporelles	13	1,9	2,5
		<u>912,1</u>	<u>889,2</u>
Total, actif		<u>1 954,1</u>	<u>1 852,9</u>
Passif			
Passif à court terme			
Sommes et charges à payer		38,6	56,8
Produits différés	14	678,6	617,1
Avantages du personnel	15	60,9	55,7
Partie courante des emprunts à long terme	16	3,8	3,8
Sommes dues aux Etats Membres	17	11,1	0,2
Autres passifs à court terme	18	11,8	9,8
Passif dérivé	7	0,1	–
		<u>804,9</u>	<u>743,4</u>
Passif à long terme			
Produits différés	14	93,3	75,7
Avantages du personnel	15	1 618,3	1 661,6
Emprunts à long terme	16	64,0	26,9
Sommes dues aux Etats Membres	17	2,9	13,9
		<u>1 778,5</u>	<u>1 778,1</u>
Total, passif		<u>2 583,4</u>	<u>2 521,5</u>
Actif net			
Réserves	19	213,5	147,0
Soldes de fonds accumulés	19	(842,8)	(815,6)
Total, actif net		<u>(629,3)</u>	<u>(668,6)</u>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat II

Etat consolidé de la performance financière pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2018	2017
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	25, 30	386,8	360,1
Contributions volontaires	25	261,1	246,7
Services de formation du Centre de Turin	25	16,4	14,4
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	2	21,7	21,6
Produit des ventes et redevances	2	12,3	12,2
Produit des placements	2	7,6	7,7
Autres recettes		2,4	0,8
Total, recettes		708,3	663,5
Dépenses			
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	20	435,9	416,1
Frais de voyage	20	27,3	25,7
Contrats de sous-traitance	20	113,3	125,7
Frais généraux de fonctionnement	20	45,2	43,3
Fournitures, consommables et petit matériel	20	7,1	10,1
Dotation aux amortissements	20	9,6	8,2
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	20	34,3	40,1
Perfectionnement du personnel	20	4,2	5,7
Prestations de l'assurance-maladie	20	48,1	48,5
Contributions et subventions	20	9,3	8,3
Charges financières	20	1,9	2,1
Autres dépenses	20	5,8	2,2
Total, dépenses		742,0	736,0
Gains/(pertes) de change		3,5	43,3
Excédent (déficit) net		(30,2)	(29,2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat III

Etat consolidé des variations de l'actif net pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	Réserves	Soldes de fonds accumulés	Total actif net
Solde au 31 décembre 2016		205,1	(472,1)	(267,0)
Excédent (déficit) de l'exercice 2017		12,1	(41,3)	(29,2)
Emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		(70,2)	70,2	–
Variation des produits dérivés		–	(10,0)	(10,0)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		–	(66,9)	(66,9)
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		–	(284,6)	(284,6)
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres pour l'exercice 2017		–	(13,4)	(13,4)
Ecart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		–	2,5	2,5
Total 2017, mouvements		(58,1)	(343,5)	(401,6)
Solde au 31 décembre 2017	19	147,0	(815,6)	(668,6)
Excédent (déficit) de l'exercice 2018		5,2	(35,4)	(30,2)
Remboursement des emprunts internes contractés pour financer le déficit du budget ordinaire		69,4	(69,4)	–
Variation des produits dérivés		–	(0,8)	(0,8)
Variation de la plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments		–	(23,5)	(23,5)
Gain (perte) actuariel résultant du passif lié aux avantages du personnel		–	102,2	102,2
Montant du Fonds de garantie de la CAPS transféré à l'UIT		(7,5)		(7,5)
Ecart de conversion résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin		(0,6)	(0,3)	(0,9)
Total 2018, mouvements		66,5	(27,2)	39,3
Solde au 31 décembre 2018	19	213,5	(842,8)	(629,3)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat IV

Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en millions de dollars des Etats-Unis)

	Note	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Excédent (déficit) de l'année		(30,2)	(29,2)
Mouvements sans effet sur la trésorerie:			
Dotation aux amortissements		9,6	8,2
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement		60,6	(70,0)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir – Contributions volontaires		3,3	(110,0)
(Augmentation) diminution des produits dérivés		(2,6)	1,7
(Augmentation) diminution concernant les portefeuilles de placements		(1,1)	(9,8)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir		–	0,1
(Augmentation) diminution des stocks		0,3	(0,5)
(Augmentation) diminution des autres actifs		(0,3)	(3,5)
Augmentation (diminution) des sommes et charges à payer		(18,2)	22,7
Augmentation (diminution) des produits différés		79,1	167,0
Augmentation (diminution) des avantages du personnel		64,1	42,5
Augmentation (diminution) des sommes dues aux Etats Membres		(0,1)	13,2
Augmentation (diminution) des autres éléments du passif		2,0	6,0
Augmentation (diminution) des emprunts		0,3	2,1
Transfert au passif des sommes dues aux Etats Membres		–	(13,4)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		3,5	(15,4)
Montant de l'actif net transféré à l'UIT	18	(7,5)	–
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		162,8	11,7
Flux de trésorerie provenant des activités de placement			
Produit de la cession de titres	8	277,2	202,4
Acquisition de titres	8	(405,0)	(220,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	12	(50,4)	(49,9)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		0,4	–
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	13	(0,2)	(1,1)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de placement		(178,0)	(68,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement d'emprunts	16	(3,7)	(3,8)
Produit de nouveaux emprunts	16	40,5	3,1
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		36,8	(0,7)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(4,1)	16,7
Augmentation (diminution) nette, trésorerie et équivalents de trésorerie		17,5	(40,9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	4	341,9	382,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	4	359,4	341,9

Le montant de 5,3 millions de dollars E.-U. correspondant aux intérêts perçus est inclus dans les flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation (2017: 2,6 millions de dollars E.-U.).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-A

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ¹ Budget ordinaire pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial ² et final	Montants réels	Ecart ³
Recettes			
Contributions mises en recouvrement	392 060	392 060	–
Total, recettes	392 060	392 060	–
Dépenses			
Partie I – Budget courant			
A. Organes directeurs	26 192	25 546	(646)
B. Résultats stratégiques	312 955	291 485	(21 470)
C. Services de management	31 242	29 477	(1 765)
D. Autres crédits budgétaires	22 729	22 470	(259)
Ajustement pour mouvements de personnel ⁴	(3 210)	–	3 210
Total, Partie I	389 908	368 978	(20 930)
Partie II – Dépenses imprévues	438	–	(438)
Partie IV – Placements institutionnels et éléments extraordinaires	1 714	3 428	1 714
Total, dépenses (Parties I, II et IV)	392 060	372 406	(19 654)
Excédent au taux de change budgétaire		19 654	
Réévaluation de l'excédent budgétaire		(338)	
Excédent au taux de change opérationnel de l'ONU ⁵		19 316	
Excédent dû au recouvrement de contributions pour un montant supérieur à celui inscrit au budget ordinaire approuvé		57 254	
Remboursement du financement du déficit de la période 2016-17 ⁶		(69 527)	
Excédent (déficit) net ⁷		7 043	

¹ Les montants inscrits au budget et les montants réels ont été calculés au taux de change budgétaire de 0,97 franc suisse pour 1 dollar E.-U.

² Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par la Conférence internationale du Travail.

³ Les écarts significatifs entre le budget et les montants réels sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2018 ci-joint.

⁴ Les mouvements de personnel sont un ajustement non réparti opéré pour réduire le montant global du budget compte tenu des retards inévitables survenus dans le recrutement. La sous-utilisation des crédits contrôlée par rapport aux lignes d'affectation des crédits compense cet ajustement non réparti.

⁵ Tout excédent restant à la fin de l'exercice biennal est porté au crédit des Etats Membres au titre de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant, conformément au paragraphe 2 de l'article 18 du Règlement financier.

⁶ Au 31 décembre 2017, conformément à l'article 21, paragraphe 1 a), du Règlement financier, le déficit de 68,623 millions de francs suisses a été financé au moyen du Fonds de roulement et des emprunts internes. Conformément à l'article 21, paragraphe 2 a), du Règlement financier, des arriérés de contributions reçus en 2018 ont été utilisés pour rembourser les sommes prélevées sur le Fonds de roulement et les emprunts internes.

⁷ L'exercice de l'OIT, à des fins budgétaires, consiste en deux années civiles consécutives. A mi-période, l'excédent/le déficit constaté dans le présent état est théorique, et aucun des transferts visés dans la note 5 ci-dessus n'est effectué.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-B

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels
Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle
(CINTERFOR) pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Budget initial et final ¹	Montants réels	Ecart
Soldes de fonds accumulés, début d'exercice	818	1 191	373
Recettes			
Contribution provenant du budget ordinaire de l'OIT	1 219	1 219	–
Contribution du pays hôte et d'autres pays de la région	300	262	(38)
Autres contributions	125	429	304
Vente de publications et de services	10	–	(10)
Recettes accessoires	5	14	9
Total, recettes	1 659	1 924	265
Dépenses			
Dépenses	1 785	1 749	(36)
Total, dépenses	1 785	1 749	(36)
Excédent (déficit) net	(126)	175	301
Soldes de fonds accumulés, fin d'exercice	692	1 366	674

¹ Le budget initial représente la moitié du budget biennal adopté par le Conseil d'administration du BIT.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Organisation internationale du Travail

Etat V-C

Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels Centre international de formation de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018

	Budget initial ¹ et final	Montants réels	Ecart ²
(en milliers d'euros)			
Recettes			
Contributions volontaires	11 534	11 604	70
Recettes propres	27 052	25 213	(1 839)
Utilisation de l'excédent	750	559	(191)
Total, recettes budgétaires	39 336	37 376	(1 960)
Dépenses			
Coûts fixes	21 483	21 471	(12)
Coûts variables	17 179	14 799	(2 380)
Eventualité	300	–	(300)
Total, dépenses	38 962	36 270	(2 692)
Excédent d'exploitation ³	374	1 106	732
Autres postes			
Créances douteuses	–	(84)	(84)
Gain (perte) net de change et de réévaluation	–	(72)	(72)
Total, autres postes	–	(156)	(156)
Excédent budgétaire net ³	374	950	576
(en milliers de dollars des Etats-Unis)			
Excédent budgétaire net ⁴	442	1 122	680

¹ Le budget initial représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres recettes et les excédents des exercices précédents, 49 pour cent du budget approuvé pour les coûts fixes et pour les coûts variables afférents au personnel affecté à des projets, ainsi que 48 pour cent du budget approuvé pour les recettes provenant des activités de formation et des publications et pour le total des coûts variables hormis ceux afférents au personnel affecté à des projets. Il prend en compte 50 pour cent du budget approuvé pour les éventualités.

² Les écarts budgétaires sont expliqués dans le rapport financier sur les comptes de 2018 ci-joint.

³ Voir l'article 7, paragraphe 4, du Règlement financier du Centre de Turin.

⁴ Les recettes et les dépenses du Centre de Turin sont consolidées sur la base d'un taux de change moyen de 0,8468 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2018 (0,8908 euro pour 1 dollar E.-U. pour 2017).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1 – Objectifs et activités

1. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été fondée en 1919 avec pour mission de promouvoir la justice sociale et les droits de l'homme et du travailleur internationalement reconnus. En 1947, elle est devenue la première institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sur la base d'un accord entre l'Organisation et l'ONU, adopté conformément à l'article 57 de la Charte des Nations Unies.
2. L'OIT élabore des normes internationales du travail sous la forme de conventions et de recommandations. Ces instruments comprennent des normes fondamentales concernant la liberté d'association et la négociation collective, l'abolition du travail forcé, l'égalité de chances et de traitement, et l'élimination du travail des enfants. D'autres normes régissent les conditions de travail sous tous leurs aspects. L'OIT fournit des services consultatifs et une assistance technique, principalement dans les domaines suivants: travail des enfants; politique de l'emploi; formation, développement des compétences et réadaptation professionnelle; développement des entreprises; sécurité sociale; relations professionnelles; statistiques du travail. Elle favorise le développement d'organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes, auxquelles elle offre une formation et des services de conseil. Elle sert de centre d'information sur le monde du travail et, à cette fin, elle mène des recherches, recueille et analyse des données statistiques, organise des réunions et publie toute une série d'ouvrages d'information et de matériels didactiques.
3. L'OIT a été créée en vertu de sa Constitution, qui a été adoptée initialement en 1919; elle est gouvernée par la Conférence internationale du Travail, composée de représentants de tous les Etats Membres, et par le Conseil d'administration, élu par la Conférence. La Conférence internationale du Travail se réunit une fois par an. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT possède une structure tripartite unique dans laquelle les travailleurs et les employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux de ses organes directeurs.
4. L'OIT a son siège à Genève (Suisse) et possède des bureaux dans plus de 50 pays. Conformément à l'accord de siège passé avec le gouvernement de la Suisse et à la Convention des Nations Unies sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées (Convention de 1947), l'Organisation est exemptée de la plupart des impôts et droits de douane perçus par ses Etats Membres.
5. Les états financiers rassemblent toutes les opérations relevant directement de l'autorité du Directeur général, notamment les activités financées par le budget ordinaire, les réserves et les ressources extrabudgétaires ainsi que les opérations du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR), du Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin), du Tribunal administratif de l'OIT et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS).
6. Entité contrôlée: Le Centre international de formation de l'OIT a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie. Son siège est à Turin (Italie). Il fournit aux institutions des Nations Unies, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales des services de formation et des services connexes dont l'objet est de développer les ressources humaines et d'améliorer les capacités institutionnelles. Le Centre est financé principalement par les contributions du budget ordinaire de l'OIT et des projets de coopération pour le développement, ainsi que par le gouvernement de l'Italie et la facturation de ses services de formation. Il établit des états financiers distincts à la même date de clôture que l'OIT.

Note 2 – Méthodes comptables

Préparation et présentation: principes de base

7. Les états financiers consolidés de l'OIT ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et sont conformes au Règlement financier de l'OIT.
8. Les états financiers consolidés sont établis suivant le principe de la comptabilité d'exercice.

Exercice

9. L'exercice financier de l'Organisation, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers consolidés sont établis tous les ans.

Présentation des états financiers

10. La monnaie de fonctionnement et de présentation de l'Organisation est le dollar des Etats-Unis (dollar E.-U.). Les états financiers consolidés sont, sauf indication contraire, libellés en millions de dollars.

Incertitude relative aux estimations

11. La préparation des états financiers consolidés, conformément aux IPSAS, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers consolidés ainsi que sur le montant des recettes et des dépenses comptabilisées pour l'année. Les placements et produits dérivés, les terrains et immeubles ainsi que le passif lié aux avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont utilisées. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Principales méthodes comptables

Emprunts

12. Les emprunts sont classés en tant que passif financier comptabilisé initialement à la juste valeur et ensuite au coût amorti. Les intérêts et les autres dépenses liées à l'emprunt de fonds pour financer directement l'acquisition ou la construction d'actifs sont incorporés dans le coût de l'actif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

13. La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue; les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides qui ont une échéance à moins de 90 jours à compter de la date d'acquisition et sont rapidement convertibles en un montant connu de trésorerie.

Consolidation

14. Les comptes du Centre de Turin ont été consolidés dans les états financiers consolidés de l'OIT.
15. La monnaie de fonctionnement du Centre de Turin est l'euro. Aux fins de la consolidation, les soldes des actifs, des passifs et de l'actif net du Centre sont convertis en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU à la date de clôture. Les recettes et les dépenses sont converties en dollars au taux de change opérationnel moyen de l'ONU pendant la période considérée. Les gains et pertes de change résultant de la consolidation des comptes du Centre libellés en euros dans les états financiers consolidés de l'OIT libellés en dollars sont comptabilisés dans l'actif net.

Actif éventuel

16. Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenue (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'Organisation n'a pas la totale maîtrise. Ils sont présentés dans les notes aux états financiers consolidés.

Produits dérivés

17. L'OIT utilise des instruments financiers dérivés, tels que les contrats d'achat à terme pour se couvrir contre le risque de change. Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date de la conclusion du contrat puis recalculés à la juste valeur à la fin de l'exercice. Les produits dérivés sont portés à l'actif quand la juste valeur est positive et au passif quand la juste valeur est négative. Tout gain ou perte résultant d'une variation de la juste valeur des produits dérivés est pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie (voir ci-dessous), qui est comptabilisée dans l'actif net puis reclassée dans l'état consolidé de la performance financière quand l'élément couvert affecte le résultat.

18. L'OIT désigne ses contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire en tant que couvertures de flux de trésorerie et applique la comptabilité de couverture suivante:

- La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture dérivé (le contrat à terme) est comptabilisée dans l'actif net alors que toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation. L'efficacité de la couverture fait l'objet d'une évaluation prospective et rétrospective. Le test d'efficacité porte sur le pourcentage de variation de la juste valeur des flux de trésorerie couverts imputé à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse. L'opération est effectuée à la date de prise d'effet de la couverture et à la date de clôture.
- Les montants comptabilisés dans l'actif net sont reportés dans l'état consolidé de la performance financière quand a lieu la transaction prévue (comptabilisation des contributions mises en recouvrement).
- Si l'instrument de couverture est exécuté ou si sa désignation en tant que couverture est résiliée, ou encore si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité en la matière, tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans l'actif net y demeure jusqu'à ce qu'ait lieu la transaction prévue.
- La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée lorsque la transaction prévue n'est plus attendue, auquel cas tout gain ou perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans l'actif net est immédiatement transféré(e) dans l'état consolidé de la performance financière en tant que gain (perte) de change et de réévaluation.

Sommes dues aux Etats Membres

19. Un élément de passif est établi pour refléter les montants à payer aux Etats Membres au titre des excédents nets non distribués, des primes nettes non réparties à la fin de chaque période biennale et au titre du Fonds d'incitation à la fin de chaque année.

- A la fin de la première année de chaque période biennale, le montant de ce qui aurait été dû aux Etats Membres est comptabilisé en tant que composante des soldes de fonds accumulés.
- A la fin de la seconde année de chaque période biennale, le montant est comptabilisé en tant que passif dû aux Etats Membres conformément aux dispositions du Règlement financier.

Avantages du personnel

20. L'OIT comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

Avantages après la cessation de service

21. Les avantages après la cessation de service désignent les avantages du personnel qui sont payables après la cessation de service. L'OIT est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), ci-après «la Caisse», créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime par capitalisation multiemployeurs à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

22. Le régime expose les organisations participantes aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime et les coûts entre les différentes organisations concernées. Comme les autres organisations affiliées, l'OIT et la Caisse ne sont pas en mesure de déterminer, de façon suffisamment fiable à des fins comptables, la part des obligations au titre des prestations définies, des avoirs du régime et des coûts qui est propre à l'Organisation. L'OIT a donc considéré ce régime comme un régime à contributions définies, conformément aux prescriptions de l'IPSAS-39, *Avantages du personnel*. Les contributions que l'Organisation a versées à la Caisse pendant l'exercice ont été comptabilisées en charges dans l'état consolidé de la performance financière.

23. Les régimes à prestations définies de l'OIT comprennent l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement, qui incluent les prestations en matière de rapatriement et de fin de service et les frais de voyage et de déménagement lors de la cessation de service. Les avantages sont déterminés conformément au Statut du personnel du BIT et du Centre international de Turin et aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS. La gestion de la CAPS incombe à un Comité de gestion, composé de membres représentant les assurés et le Directeur général du BIT. Ce régime d'assurance n'est soumis à aucun cadre réglementaire extérieur.

24. Le passif comptabilisé au titre de ces régimes équivaut aux engagements pris au titre des prestations définies à la date de clôture. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service et les prestations en matière de rapatriement sont calculés par un actuair indépendant qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. En ce qui concerne ces régimes, les principaux risques actuariels sont les variations des taux d'actualisation et des taux d'augmentation des frais médicaux futurs ainsi que l'allongement de la durée de vie des assurés.

25. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière en tant que composante des dépenses de personnel. Les gains ou pertes actuariels résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont directement comptabilisés dans l'actif net.

Autres avantages du personnel

26. Les autres avantages du personnel comprennent les avantages initiaux (par exemple les frais de déménagement et les allocations versées à l'entrée en fonctions), les prestations

mensuelles ordinaires (par exemple les traitements et indemnités), les absences rémunérées (par exemple les jours de congé annuel) et les autres prestations à court terme (par exemple l'allocation pour frais d'études et le congé dans les foyers) déterminés conformément au Statut du personnel du BIT et du Centre international de Turin. Une dépense est comptabilisée lorsqu'un membre du personnel fournit un service à l'Organisation, et toute prestation qui n'a pas été payée à la date de clôture est classée comme un passif à court terme ou à long terme.

Transactions en devises

27. Les transactions effectuées pendant l'exercice libellées dans des monnaies autres que le dollar sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de chaque transaction. Ces taux sont une approximation des taux du marché.

28. Les soldes des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de clôture, qui est une approximation du taux du marché. Les écarts de change résultant du règlement des éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés découlant de la réévaluation des actifs et des passifs monétaires sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière, à l'exception des gains et pertes de change résultant de la couverture efficace des flux de trésorerie à la date de clôture, qui sont comptabilisés dans l'actif net.

29. Les soldes des actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont mesurés à la juste valeur en devises sont convertis au taux de change opérationnel de l'ONU applicable le jour où la juste valeur est déterminée. Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des terrains et immeubles sont comptabilisés en tant qu'actifs nets.

30. Dans l'état consolidé de la performance financière, les gains et pertes de change sont présentés en valeur nette comme des recettes (s'il s'agit de gains) ou des dépenses (s'il s'agit de pertes).

31. Dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour le budget ordinaire (état V-A), les recettes et les dépenses libellées en francs suisses sont calculées au taux de change budgétaire fixé par la Conférence internationale du Travail pour la période biennale.

Dépréciation

32. Les actifs générateurs de trésorerie sont ceux détenus pour générer un revenu commercial. Les actifs non générateurs de trésorerie, en particulier les terrains, les bâtiments, le matériel, les immobilisations incorporelles et les améliorations locatives, ne sont pas destinés à la vente. Au moins une fois par an, il est procédé à un examen de tous les actifs pour déterminer s'ils ont subi une dépréciation et s'il convient, le cas échéant, de constituer des provisions.

Stocks

33. Les publications destinées à une distribution gratuite sont évaluées au plus faible du coût et du coût de remplacement. Les publications destinées à la vente sont évaluées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Si la valeur nette de réalisation est inférieure au coût, la différence est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Lorsque des publications sont considérées comme endommagées ou, après un délai de deux ans, comme obsolètes, elles sont sorties du bilan; cette opération est passée en charges dans l'état consolidé de la performance financière. Le coût des publications est calculé sur la base

du coût moyen pondéré. Le coût du papier et des autres fournitures utilisées dans le processus de production est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations incorporelles

34. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique et amorties sur leur durée d'utilité (trois à cinq ans), selon la méthode linéaire. Les logiciels acquis à l'extérieur sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût par utilisateur est égal ou supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles si leur coût est égal ou supérieur à 200 000 dollars pour le BIT et à 40 000 euros pour le Centre de Turin.

Placements

35. Les placements sont des actifs financiers qui sont constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale, puis mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les gains ou les pertes réalisés et non réalisés résultant de la variation de la valeur de marché des placements, le produit des intérêts et les dividendes sont comptabilisés dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent. Les placements sont classés comme des actifs à court terme ou des actifs à long terme selon l'horizon temporel de leurs objectifs. Ils sont classés comme des actifs à court terme si cet horizon est inférieur ou égal à un an, et comme des actifs à long terme s'il est supérieur à un an.

Contrats de location

36. Les contrats de location de matériel ou de locaux à usage de bureau sont classés en tant que contrats de location simples, à moins qu'ils n'aient pour effet de transférer tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les charges locatives découlant des contrats de location simples sont portées en compte dans l'état consolidé de la performance financière, sous la rubrique Frais généraux de fonctionnement, en fonction des dispositions des contrats pour la période visée, de façon à refléter l'échelonnement dans le temps des avantages qu'en tirera l'OIT.

Sommes et charges à payer

37. Les sommes et charges à payer sont des obligations financières relatives à des biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture. Les sommes et charges à payer, par nature à court terme, sont enregistrées au coût, l'effet de l'actualisation n'étant pas considéré comme significatif.

38. Le passif encouru du fait des demandes de remboursement au titre de la CAPS non encore reçues est comptabilisé comme charges à payer. Il est estimé sur la base de la structure des dépenses des cinq dernières années et est ajusté annuellement.

Immobilisations corporelles

39. Les immobilisations corporelles comprennent les catégories d'actifs suivantes:

- *Matériel*: le matériel est comptabilisé au coût historique et présenté au coût amorti. Le matériel est comptabilisé en tant qu'actif si son coût atteint ou dépasse le seuil de 5 000 dollars.
- *Terrains et bâtiments*: les terrains et bâtiments sont évalués à leur juste valeur sur la base d'une évaluation externe indépendante menée une fois par an. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur des terrains et des bâtiments est prise en compte dans une plus-value de réévaluation qui constitue un élément distinct de l'actif net.

- *Améliorations locatives*: les améliorations locatives sont comptabilisées au coût historique et présentées au coût amorti. Les améliorations locatives sont comptabilisées en tant qu'actifs si leur coût est égal ou supérieur au seuil de 50 000 dollars.

40. La valeur des actifs historiques, notamment des œuvres d'art offertes, n'est pas comptabilisée à l'actif dans l'état consolidé de la situation financière.

41. Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur sortie ou lorsqu'elles cessent définitivement d'être utilisées et qu'aucun avantage économique futur ou potentiel de service n'est escompté. La différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice au cours duquel l'actif a été décomptabilisé.

42. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile estimative des immobilisations, sauf dans le cas des terrains qui ne sont pas amortissables. L'amortissement des bâtiments est calculé sur la base de la juste valeur au début de l'exercice, compte tenu de la durée d'utilisation résiduelle à cette date. Lorsqu'un bâtiment est réévalué, le montant cumulé des amortissements à la date de la réévaluation est déduit de la valeur brute comptable du bâtiment et la valeur nette est alors retraitée pour obtenir le montant réévalué de l'actif. La durée de vie utile estimative des différentes catégories d'immobilisations corporelles est indiquée ci-dessous:

Catégorie	Durée de vie utile estimative (en années)
Bâtiments	
Siège de l'OIT (par composant)	15-100
Bureaux extérieurs	20-75
Matériel	5-10
Améliorations locatives	15-30 ou durée du bail, selon la durée la plus courte

Provisions et passif éventuel

43. Des provisions sont comptabilisées pour couvrir le passif éventuel dès lors que, d'une part, en raison d'une obligation juridique ou implicite incombant à l'OIT à la suite d'événements antérieurs, il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et, d'autre part, que le montant correspondant peut être estimé avec exactitude. Le montant de la provision est la meilleure estimation de la dépense requise pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

44. Le passif éventuel est présenté en note lorsqu'une obligation éventuelle est incertaine mais quantifiable, ou lorsque l'OIT a une obligation actuelle mais ne peut estimer avec exactitude la sortie de fonds qui est susceptible d'en découler.

Produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe et produits différés

45. Les produits et sommes à recevoir des opérations sans contrepartie directe sont pris en compte comme suit:

- *Contributions mises en recouvrement*
 - Avant le début de chaque exercice, l'OIT met en recouvrement auprès de chaque Etat Membre sa part du budget ordinaire, conformément à l'article 13 de la Constitution de l'OIT. Les contributions sont calculées et payables en francs suisses et leur total est égal au montant du budget ordinaire de l'Organisation pour la période biennale; elles sont payables pour moitié au début de chaque année de la période biennale. Les recettes provenant des contributions mises en

recouvrement sont comptabilisées en tant que moitié du total au 1^{er} janvier de chaque année de la période biennale.

- Les contributions mises en recouvrement approuvées par la Conférence internationale du Travail, mais qui ne sont pas prises en compte comme des recettes à la date de clôture, apparaissent comme actif éventuel. En effet, elles ont les caractéristiques essentielles d'un actif, mais ne satisfont pas aux critères requis pour pouvoir être comptabilisées en tant que tel, car il s'agit d'un apport de ressources possible.
- Une provision a été constituée pour un montant égal à celui des contributions des anciens Etats Membres et des Etats Membres ayant plus de deux ans de retard dans le versement de leurs contributions et ayant donc perdu leur droit de vote aux termes de la Constitution de l'OIT. Dans l'état II, les contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres sont présentées nettes de l'ajustement de la provision.
- Les sommes à recevoir des Etats Membres qui ont négocié des arrangements financiers à long terme avec le Conseil d'administration du BIT sont mesurées initialement à la juste valeur après déduction de toute provision pour dépréciation et recouvrement puis comptabilisées au coût amorti selon la méthodologie du taux d'intérêt effectif.
- Les contributions mises en recouvrement reçues en avance représentent les montants reçus des Etats Membres au titre de contributions dues pour des exercices financiers à venir et sont classées dans la catégorie des produits différés.

□ *Contributions volontaires*

- Les contributions volontaires inconditionnelles sont comptabilisées comme sommes à recevoir et comme recettes à la date de clôture.
- Les contributions volontaires aux projets de coopération pour le développement sont normalement conditionnées à des résultats. Une créance et une dette (produit différé) sont d'abord comptabilisées à la juste valeur et, ultérieurement, au coût amorti à la date de clôture, obtenu par le biais de l'actualisation le cas échéant.
- Les fonds reçus de donateurs sous conditions sont comptabilisés comme une dette. La recette est comptabilisée lorsque les conditions énoncées dans l'accord sont remplies. Les crédits non utilisés détenus pour le compte de donateurs à la date de clôture sont comptabilisés en tant que passif (dû aux donateurs au titre des produits différés).
- Les contributions reçues de donateurs pour des projets qui font partie du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) sont normalement inconditionnelles et comptabilisées comme une recette et une créance à la date de clôture, lorsque des accords sont signés entre l'OIT et le donateur. Cependant, si un donateur contribuant au CSBO impose des conditions prévoyant un résultat précis, la comptabilisation de la recette sera reportée jusqu'à ce que l'obligation de résultat soit remplie.
- Les contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures sont présentées comme un actif éventuel si l'apport d'une contribution à l'OIT est considéré comme probable à la date de clôture.

□ *Dons et subventions*

- L'OIT reçoit des contributions inconditionnelles en espèces de la part d'Etats Membres et d'organisations non gouvernementales. Ces dons et subventions sont comptabilisés comme une recette au titre des contributions volontaires lorsqu'un

accord est conclu entre l'OIT et le donateur ou à réception d'espèces si aucun accord n'est signé entre les deux parties.

- *Services de formation du Centre de Turin*
 - Le Centre de Turin fournit des services de formation dans le cadre de contrats avec des gouvernements et des organisations, notamment l'OIT. Les accords relatifs aux activités de formation sont subventionnés par des contributions volontaires inconditionnelles qui assurent un appui aux activités du Centre. Ils sont considérés comme des opérations sans contrepartie directe, étant donné que les deux parties n'en tirent pas un avantage direct d'une valeur approximativement égale. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, notamment l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme élément d'actif (sommes à recevoir) et élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.
 - Les flux probables des ressources provenant des contributions volontaires et des activités de formation qui n'ont pas été enregistrés comme actifs sont présentés en tant qu'actifs éventuels.
- *Contributions en nature*
 - Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas comptabilisées.
 - Les droits d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations mis à disposition par des Etats Membres apparaissent dans les notes aux états financiers consolidés.
- *Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes*
 - Les contributions volontaires acceptées par l'OIT comprennent une commission au titre des services rendus par l'OIT couvrant les coûts des services d'appui administratif et opérationnel, généralement calculée en pourcentage du coût direct total du projet. Les recettes liées aux services d'appui aux programmes sont considérées comme une opération sans contrepartie directe et sont prises en compte une fois celles-ci perçues après la réalisation du projet.

Produit des opérations avec contrepartie directe

46. Les produits des opérations avec contrepartie directe sont inscrits comme suit:

- *Produit des ventes et redevances:* Les recettes sont comptabilisées à la date à laquelle la prestation est fournie. Les recettes liées à la prestation de services sont évaluées en fonction de l'état d'avancement, mesuré par les dépenses totales assumées par l'Organisation au titre de ces services à la date de clôture. Le produit des ventes de publications est pris en compte lorsque la publication a été expédiée à l'acquéreur. Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant égal à 50 pour cent du montant non acquitté depuis un à deux ans et à 100 pour cent du montant non acquitté depuis plus de deux ans, à moins que l'Organisation ne reçoive par écrit du débiteur une confirmation du montant exigible assortie d'une date prévue pour le paiement.

- *Produit des placements*: Le produit des intérêts acquis en fonction du temps écoulé et compte tenu du rendement effectif de l'actif, ainsi que les profits et pertes découlant des cessions de titres et des variations de la valeur de marché des titres sont pris en compte dans l'état consolidé de la performance financière de l'exercice pendant lequel ils se produisent.
- *Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités*: Elles sont comptabilisées à la date où ces recettes sont exigibles, conformément aux Statuts et Règlement administratif de la CAPS.

Note 3 – Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables en vigueur au 1^{er} janvier 2018

47. En 2018, l'OIT a adopté des amendements à l'IPSAS-21, *Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie*, et à l'IPSAS-26, *Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie*, en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Ces amendements définissent des normes applicables à la dépréciation de la valeur des actifs mesurée au moyen de la méthode de réévaluation. En 2018, l'OIT a également adopté une nouvelle norme, l'IPSAS-39, *Avantages du personnel*, qui remplace l'IPSAS-25, *Avantages du personnel*, à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence notable sur les états financiers consolidés pour l'exercice considéré.

Nouvelles normes comptables publiées mais non encore en vigueur

48. En 2018, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié les nouvelles normes suivantes:

- L'IPSAS-40, *Regroupements dans le secteur public*, en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de la première norme comptable internationale spécifiquement adaptée aux besoins du secteur public pour ce qui est des regroupements d'entités et des opérations. Elle n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés.
- L'IPSAS-41, *Instruments financiers*, en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Cette norme remplacera l'IPSAS-29, *Instruments financiers*, actuellement en vigueur. Elle définira de nouvelles prescriptions concernant la comptabilisation et la mesure des instruments financiers, notamment pour ce qui est de la dépréciation, la décomptabilisation et la comptabilité générale de couverture. Elle ne devrait pas avoir d'incidence notable sur les états financiers consolidés de l'OIT.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

49. Les liquidités requises pour les décaissements immédiats sont conservées en numéraire et sur des comptes en banque. Les soldes des équivalents de trésorerie des comptes de dépôt sont disponibles à bref délai. La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	Dollar E.-U.	Franc suisse	Euro	Autres	Total 2018	Total 2017
Trésorerie	62,8	179,2	9,4	14,3	265,7	238,1
Équivalents de trésorerie	69,8	20,3	3,6	–	93,7	103,8
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	132,6	199,5	13,0	14,3	359,4	341,9

Note 5 – Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement

50. Les contributions à recevoir à la date de clôture sont les suivantes:

(millions de dollars)	2018	2017
Contributions à recevoir des Etats Membres (Notes 29 et 30)	110,3	169,1
A déduire: paiements anticipés reçus d'Etats Membres au bénéfice d'arrangements financiers (Note 29)	(2,0)	(2,0)
A déduire: amortissement des arrangements financiers à long terme	(0,8)	(1,0)
A déduire: provision pour recouvrement douteux des contributions	(22,3)	(20,3)
Total, net à recevoir	85,2	145,8
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à court terme	76,8	135,4
■ Contributions à recevoir des Etats Membres à long terme	8,4	10,4

51. Les contributions à recevoir à long terme représentent les montants dus par les Etats Membres au bénéfice d'un arrangement financier approuvé par la Conférence internationale du Travail, après amortissement et provision.

52. Le classement par âge des contributions à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2018	2017
Moins de 1 an	75,7	118,5
De 1 à 2 ans	6,3	22,0
Plus de 2 ans	26,3	26,6
A déduire: provision pour créances douteuses et amortissement	(23,1)	(21,3)
Total	85,2	145,8

Note 6 – Contributions à recevoir – Contributions volontaires

53. A la date de clôture, les contributions volontaires à recevoir sont les suivantes (Note 14):

(millions de dollars)	2018	2017
Contributions volontaires à recevoir à court terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	282,0	305,4
Services de formation du Centre de Turin	7,4	4,9
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à court terme	289,4	310,3
Contributions volontaires à recevoir à long terme		
Projets de coopération pour le développement (tous assortis de conditions)	86,1	75,1
Services de formation du Centre de Turin	7,2	0,6
Sous-total, contributions volontaires à recevoir à long terme	93,3	75,7
Total, contributions volontaires à recevoir	382,7	386,0

Note 7 – Actifs et passifs dérivés

54. A la date de clôture, l'OIT dispose des actifs et passifs dérivés suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
Actifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de la CAPS – court terme	–	0,1
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – court terme	9,3	3,9
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT – long terme	–	3,4
Total, actifs dérivés	9,3	7,4
Passifs dérivés		
Contrat d'achat à terme de la CAPS – court terme	0,1	–
Total, passifs dérivés	0,1	–
Total, actifs dérivés nets	9,2	7,4

55. Le montant contractuel des devises vendues à terme et l'échéance des instruments dérivés en cours à la date de clôture sont les suivants:

Instrument dérivé	Echéance	Montant contractuel (millions de dollars)
Contrat d'achat à terme de la CAPS	Dans les trois prochains mois	37,2
Contrat d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille	Dans les trois prochains mois	1,3
Contrat d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT	Dans les douze prochains mois	166,6

Contrat d'achat à terme de la CAPS

56. Le risque lié aux actifs financiers détenus pour le compte de la CAPS dans des monnaies autres que le franc suisse et le dollar des États-Unis (à hauteur de 35 pour cent pour cette devise, avec une tolérance de plus ou moins 5 pour cent) est couvert au moyen de contrats d'achat à terme dans chacune des autres monnaies dans lesquelles des placements sont faits.

Contrats d'achat à terme de l'OIT dans le cadre du portefeuille

57. Le risque lié aux actifs financiers détenus dans le portefeuille dans des monnaies autres que le dollar est couvert au moyen d'instruments dérivés.

Contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire

58. La principale source de recettes pour financer les activités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation sont les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, qui sont payées en francs suisses. Avant le début de chaque exercice biennal, l'Organisation couvre ses besoins prévus en dollars pour les deux années à venir par l'achat à terme de devises. Des instruments financiers dérivés sous la forme de contrats d'achat à terme sont donc acquis pour faire en sorte que le montant en francs suisses des sommes à recevoir des États Membres au titre des contributions fixées pour la période biennale soit suffisant pour acheter les dollars dont l'OIT a besoin pour son budget ordinaire. Les contrats d'achat à terme arrivent à échéance chaque mois, et les montants mensuels sont établis sur la base des besoins de trésorerie en dollars du budget ordinaire prévus pendant la période biennale.

59. Les contrats d'achat à terme au titre du budget ordinaire de l'OIT sont définis comme des couvertures de flux de trésorerie. Les variations de la valeur des produits dérivés au cours de la période considérée se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur au 1^{er} janvier	7,3	18,4
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés à l'actif net	(2,1)	(14,2)
Produits dérivés utilisés pendant la période et comptabilisés comme excédent (déficit)	(3,1)	(4,2)
Variation de la juste valeur de l'élément comptant comptabilisée à l'actif net	1,3	4,2
Variation de la juste valeur de l'élément à terme comptabilisée comme excédent (déficit)	5,8	3,1
Total, juste valeur au 31 décembre	9,2	7,3

60. Les couvertures de flux de trésorerie se sont révélées très efficaces en 2018. Le montant reclassé de l'actif net et présenté dans l'état consolidé de performance financière comme gain (perte) de change et les montants maintenus dans l'actif net à la fin de l'année se répartissent comme suit:

Actif net: valeur des produits dérivés en cours (millions de dollars)	2018	2017
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier (Note 19)	4,2	14,2
Reclassement pendant l'année en gain (perte) net de change et de réévaluation (couverture efficace de l'élément comptant – transactions réalisées au cours de la période)	(2,1)	(14,2)
Gain (perte) net de change pendant l'année comptabilisée à l'actif net (couverture efficace de l'élément comptant – transactions prévues)	1,3	4,2
Solde de clôture au 31 décembre (Note 19)	3,4	4,2

61. Les montants inscrits à l'actif net au 31 décembre 2018 devraient arriver à échéance, ce qui devrait être reflété dans l'état consolidé de la performance financière en 2019.

Note 8 – Placements

62. L'Organisation détient cinq portefeuilles de placements d'instruments financiers identifiés qui sont gérés par des gestionnaires de portefeuilles indépendants et sont constitués principalement de titres à revenu fixe et de fonds de placement. Les placements comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie qui font partie d'un placement de portefeuille destiné à être conservé sur le long terme et réinvesti.

63. Les placements sont effectués conformément à la politique en la matière approuvée en concertation avec le Comité des placements du BIT et leur performance est évaluée à la juste valeur.

64. La juste valeur et le coût historique des placements à la date de clôture se présentent comme suit:

(millions de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements – court terme				
Dépôt à court terme de l'OIT	275,0	275,0	140,0	140,0
Dépôt du Centre de Turin à un an	–	–	–	–
Sous-total, placements – court terme	275,0	275,0	140,0	140,0
Placements – long terme				
Trésorerie dans les portefeuilles	7,5	7,5	3,1	3,1
Revenu fixe				
Obligations	62,0	61,5	74,5	74,1
Obligations à taux variable	24,3	24,3	29,1	29,1
Marché monétaire	25,4	25,3	18,0	17,9
Total, placements à revenu fixe	111,7	111,1	121,6	121,1
Fonds de placement	110,0	106,0	110,6	105,7
Sous-total, placements – long terme	229,2	224,6	235,3	229,9
Total, placements	504,2	499,6	375,3	369,9

65. Les mouvements au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
Juste valeur au 1^{er} janvier	375,3	347,9
Intérêts et gains (pertes) nets sur les placements	1,1	9,8
Nouveaux placements pendant la période	405,0	220,0
Cession de placements pendant la période	(277,2)	(202,4)
Juste valeur au 31 décembre	504,2	375,3

Note 9 – Autres sommes à recevoir

66. Les autres sommes à recevoir se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2018	2017
Somme à recevoir au titre de l'impôt sur le revenu perçu par les Etats-Unis	3,1	4,5
Sommes à recevoir au titre de la TVA et autres taxes prélevées à la source	1,9	1,1
Intérêts courus et produit des placements	2,8	1,4
Autres produits courus et sommes à recevoir	1,8	2,6
Total, autres sommes à recevoir	9,6	9,6

Les autres produits courus et sommes à recevoir correspondent à des activités de sous-location, à la facturation du Tribunal administratif et à divers remboursements dus à l'OIT.

67. Le classement par âge des autres sommes à recevoir se présente comme suit:

(millions de dollars)	2018	2017
Moins de 1 an	8,7	7,2
De 1 à 2 ans	0,4	1,8
Plus de 2 ans	0,5	0,6
Total	9,6	9,6

Note 10 – Stocks

68. Le mouvement des stocks au cours de la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	Fournitures	Publications	Total 2018	Total 2017
Solde au 1^{er} janvier	0,4	4,0	4,4	3,9
Stocks produits et stocks achetés	0,3	4,9	5,2	8,4
Stock disponible	0,7	8,9	9,6	12,3
A déduire: stocks utilisés	(0,4)	(3,2)	(3,6)	(4,9)
A déduire: dépréciation des stocks	–	(0,5)	(0,5)	(1,6)
A déduire: stocks sortis du bilan	–	(1,4)	(1,4)	(1,4)
Solde au 31 décembre	0,3	3,8	4,1	4,4

Note 11 – Autres actifs à court terme

69. Les autres actifs à court terme à la date de clôture se répartissent comme suit:

(millions de dollars)	2018	2017
Avances au personnel	8,2	8,2
Charges payées d'avance	9,6	1,6
Autres actifs	0,6	8,3
Total, autres actifs à court terme	18,4	18,1

Note 12 – Immobilisations corporelles

70. Les mouvements des immobilisations corporelles par catégorie d'actif au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	377,4	194,0	7,2	6,5	585,1
Acquisitions	–	46,6	0,6	2,7	49,9
Amortissement	–	(4,6)	(0,6)	(2,3)	(7,5)
Cessions – Valeur comptable	–	–	–	(0,4)	(0,4)
Cessions – Montant cumulé des amortissements	–	–	–	0,4	0,4
Ecart de change – coût	–	–	1,5	0,4	1,9
Ecart de change – amortissement	–	–	(0,5)	(0,1)	(0,6)
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	(65,2)	(1,7)	–	–	(66,9)
Sous-total 2017, mouvements	(65,2)	40,3	1,0	0,7	(23,2)
Solde de clôture au 31 décembre 2017	312,2	234,3	8,2	7,2	561,9
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	312,2	234,3	13,5	14,0	574,0
Montant cumulé des amortissements	–	–	(5,3)	(6,8)	(12,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	312,2	234,3	8,2	7,2	561,9

(millions de dollars)	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Total
Acquisitions	–	50,2		0,2	50,4
Amortissement	–	(5,7)	(0,7)	(2,2)	(8,6)
Cessions – Valeur comptable	(0,2)	–	–	(0,6)	(0,8)
Cessions – Montant cumulé des amortissements	–	–	–	0,4	0,4
Ecart de change – coût	–	–	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Ecart de change – amortissement	–	–	0,2	–	0,2
Réévaluation nette comptabilisée à l'actif net	(12,3)	(11,2)	–	–	(23,5)
Sous-total 2018, mouvements	(12,5)	33,3	(1,1)	(2,3)	17,4
Solde de clôture au 31 décembre 2018	299,7	267,6	7,1	4,9	579,3
Valeur brute comptable au 31 décembre 2018	299,7	267,6	12,9	13,5	593,7
Montant cumulé des amortissements	–	–	(5,8)	(8,6)	(14,4)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	299,7	267,6	7,1	4,9	579,3

Terrains et bâtiments

71. L'Organisation est propriétaire du bâtiment qui abrite son siège à Genève (Suisse) et du terrain sur lequel il a été construit ainsi que d'une parcelle adjacente. En 2018, elle a vendu 675 mètres carrés correspondant à une voie d'accès située sur son terrain. Le produit de la vente contribuera au financement du projet de rénovation du bâtiment du siège.

72. En outre, l'OIT est propriétaire de terrains et de bâtiments à Abidjan (Côte d'Ivoire), à Lima (Pérou) et à Santiago (Chili). A Buenos Aires (Argentine) et à Bruxelles (Belgique), l'Organisation possède des appartements dans des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de droit de propriété foncière distinct. A Brasília (Brésil), à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) et à Islamabad (Pakistan), elle possède également des bâtiments sur des terrains pour lesquels elle détient un droit de superficie ou un bail au coût nominal (Note 27).

73. Afin d'estimer plus précisément la valeur de ses terrains et bâtiments, l'OIT a chargé un expert indépendant de revoir et d'actualiser la juste valeur de tous les biens au 31 décembre 2018 sur la base des Normes internationales d'évaluation publiées par l'International Valuation Standards Council, compte tenu d'hypothèses relatives aux conditions du marché. La variation de la juste valeur des terrains et bâtiments en 2018 comprend notamment une perte de réévaluation de 6,4 millions de dollars due à la fluctuation des cours de change. La différence nette entre le coût historique et la juste valeur estimée des terrains et bâtiments est comptabilisée en tant qu'élément distinct de l'actif net comme le montre la Note 19.

(milliers de dollars)	2018	2017
Terrains		
Siège – Genève	290 879	303 155
Lima	3 881	3 650
Abidjan	584	582
Santiago	4 349	4 883
Total, terrains	299 693	312 270

(milliers de dollars)	2018	2017
Bâtiments		
Siège – Genève	242 614	208 557
Lima	12 290	11 557
Brasília	375	436
Abidjan	3 312	3 298
Dar es-Salaam	2 233	2 590
Buenos Aires	339	756
Islamabad	478	572
Santiago	5 248	5 893
Bruxelles	682	669
Total, bâtiments	267 571	234 328
Total, terrains et bâtiments	567 264	546 598

74. Un tiers du bâtiment du siège à Genève faisait l'objet de travaux de rénovation en 2018. Les dépenses d'investissement correspondantes sont présentées sur la ligne «Acquisitions» dans la colonne «Bâtiments».

Améliorations locatives

75. L'Organisation a fait apporter des améliorations à des biens, dont elle est locataire à New Delhi (Inde) et à Bangkok (Thaïlande). Elle a aussi fait procéder à des améliorations au Pavillon Piémont et à la rénovation d'autres bâtiments du Centre de Turin (Italie).

Note 13 – Immobilisations incorporelles

76. Les mouvements par catégorie d'immobilisation incorporelle au cours de la période considérée sont les suivants:

(millions de dollars)	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels développés en interne	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	0,6	1,5	2,1
Acquisitions	0,3	0,8	1,1
Amortissement	(0,2)	(0,5)	(0,7)
Sous-total 2017, mouvements	0,1	0,3	0,4
Solde de clôture au 31 décembre 2017	0,7	1,8	2,5
Valeur brute comptable au 31 décembre 2017	1,3	3,4	4,7
Montant cumulé des amortissements	(0,6)	(1,6)	(2,2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	0,7	1,8	2,5
Acquisitions	(0,1)	0,3	0,2
Amortissement	(0,2)	(0,6)	(0,8)
Sous-total 2018, mouvements	(0,3)	(0,3)	(0,6)
Solde de clôture au 31 décembre 2018	0,4	1,5	1,9
Valeur brute comptable au 31 décembre 2018	1,2	3,7	4,9
Montant cumulé des amortissements	(0,8)	(2,2)	(3,0)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	0,4	1,5	1,9

Note 14 – Produits différés

77. Les produits différés à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
Produits différés – court terme		
Contributions mises en recouvrement reçues en avance	40,8	45,2
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	284,0	306,7
Sommes dues aux donateurs (y compris pour le Centre de Turin)	347,2	262,4
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	5,8	2,0
Cotisations anticipées à la CAPS	0,7	0,7
Autres produits différés	0,1	0,1
Sous-total, produits différés à court terme	678,6	617,1
Produits différés – long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	86,1	75,1
Sommes à recevoir au titre d'accords conclus concernant les services de formation du Centre de Turin	7,2	0,6
Sous-total, produits différés à long terme	93,3	75,7
Total, produits différés	771,9	692,8

78. Le produit différé au titre des contributions volontaires représente le montant de la somme à recevoir sous réserve de l'exécution des prestations prévues dans les accords conclus entre l'Organisation et le donateur (Note 6).

Note 15 – Avantages du personnel

79. Les éléments du passif lié aux avantages du personnel à la date de clôture sont:

(millions de dollars)	2018	2017
Passif à court terme		
Allocation pour frais d'études	5,5	3,0
Jours de congé accumulés	22,8	20,8
Congé dans les foyers	0,4	0,3
Prestations en matière de rapatriement	5,7	3,7
Assurance-maladie après la cessation de service	26,5	27,9
Sous-total, passif à court terme	60,9	55,7
Passif à long terme		
Jours de congé accumulés	11,9	12,9
Prestations en matière de rapatriement	38,9	42,7
Assurance-maladie après la cessation de service	1 567,5	1 606,0
Sous-total, passif à long terme	1 618,3	1 661,6
Total, passif lié aux avantages du personnel	1 679,2	1 717,3

Avantages après la cessation de service

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

80. Les Statuts de la Caisse disposent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois

ans. Dans la pratique, cette évaluation est effectuée une fois tous les deux ans, selon la méthode des «agrégats avec intrants», et elle a pour but premier de déterminer si les actifs à court terme et les actifs futurs estimés de la Caisse seront suffisants pour permettre à celle-ci de faire face à ses obligations.

81. L'obligation financière de l'OIT à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (ce taux est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir tout déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour couvrir ce déficit, chaque organisation affiliée doit apporter un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

82. En 2017, la Caisse a relevé des anomalies dans les données de recensement utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2015. De ce fait, dérogeant au cycle biennal habituel, la Caisse a reporté les données de participation correspondant à la période comprise entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2016 pour établir ses états financiers pour l'exercice 2016.

83. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a révélé un taux de financement de la valeur actuarielle de l'actif par rapport à celle du passif, en admettant qu'aucun ajustement ultérieur des pensions n'ait été effectué, de 139,2 pour cent (contre 150,1 pour cent à l'issue du report de 2016). Le taux de financement était de 102,7 pour cent (contre 101,4 pour cent à l'issue du report de 2016) lorsque le système actuel d'ajustement des pensions a été pris en considération.

84. Après avoir examiné si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2017 une couverture des déficits au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse n'était pas nécessaire étant donné que la valeur actuarielle de l'actif excédait celle de l'ensemble du passif de la Caisse. En outre, la valeur de marché des actifs excédait également la valeur actuarielle de l'ensemble du passif à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

85. Si l'article 26 est invoqué en raison d'un déficit constaté à la suite de l'évaluation actuarielle soit durant l'activité de la Caisse, soit du fait de la cessation de ses activités, chaque organisation affiliée sera tenue de verser, au titre de la couverture des déficits, une contribution calculée au prorata du total des cotisations qu'elle a versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2015, 2016 et 2017) s'élevait à 6 931,3 millions de dollars, montant auquel l'OIT a contribué à hauteur de 2,2 pour cent.

86. En 2018, l'OIT a versé 52,0 millions de dollars de cotisations à la Caisse des pensions (contre 51,0 millions de dollars en 2017). Le montant de ses cotisations prévues pour 2019 s'élève à 54,7 millions de dollars.

87. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation à la Caisse par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte de la Caisse

commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

88. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie chaque année les comptes de la Caisse et présente, tous les ans, un rapport sur ses audits au Comité mixte de la Caisse des pensions et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, lesquels peuvent être consultés sur son site Web à l'adresse: <http://www.unjspf.org>.

Assurance-maladie après la cessation de service

89. Une évaluation actuarielle effectuée en 2018 a établi le montant estimatif des engagements de l'OIT au titre des prestations maladie après la cessation de service à la date de clôture comme indiqué dans les paragraphes suivants.

90. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer le coût des prestations maladie après la cessation de service et la contribution correspondante de l'OIT. Cette sélection comprend les facteurs actuariels harmonisés appliqués à l'ensemble du système des Nations Unies. Pour l'évaluation de 2018, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2018 (%)	2017 (%)
Taux d'actualisation	BIT: 1,57 Turin: 2,30 AISS: 1,09	BIT: 1,34 Turin: 1,91 AISS: 0,84
Taux d'augmentation de la rémunération future	Taux de la CCPNU (3,50 + barème des traitements 2017)	Taux de la CCPNU (3,50 + barème des traitements 2017)
Taux d'augmentation des pensions	2,50	2,50
Inflation des frais médicaux	3,50 à partir de 2018 ramené à 3,20 à raison de 0,10 par an	3,60 à partir de 2017 ramené à 3,30 à raison de 0,10 par an

91. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement du marché à la date de clôture pour des obligations de sociétés de haute qualité. Sur la base de la durée du plan, le taux d'actualisation a été déterminé pour chaque devise dans laquelle la CAPS contracte des engagements (franc suisse, livre sterling, dollar et euro). Le taux d'actualisation final correspond à la moyenne des différents taux, pondérée en fonction des prestations versées dans les différentes devises. Compte tenu des données de recensement et des principales hypothèses financières applicables, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 21,8 ans (22,5 ans en 2017).

92. Si les hypothèses relatives à l'évolution des frais médicaux qui sont décrites ci-dessus devaient changer, l'incidence sur le calcul de l'obligation au titre des prestations définies liée à l'assurance-maladie après la cessation de service serait la suivante:

Régimes d'assurance-maladie – Analyse de sensibilité (millions de dollars)	2018	2017
1 point de pourcentage d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	36,7	38,1
1 point de pourcentage de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur le coût des services rendus et le coût financier	(26,4)	(27,2)
1 point de pourcentage d'augmentation du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	432,5	458,1
1 point de pourcentage de diminution du taux d'évolution des frais médicaux – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(330,0)	(347,9)

93. En ce qui concerne l'évolution des autres hypothèses principales, la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies serait la suivante:

Autres hypothèses principales – Analyse de sensibilité (% de la variation)	2018 (%)	2017 (%)
1 point de pourcentage d'augmentation du taux d'actualisation – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(18,9)	(18,8)
1 point de pourcentage de diminution du taux d'actualisation – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	25,5	25,5
1 point de pourcentage d'augmentation de l'espérance de vie – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	4,4	4,4
1 point de pourcentage de diminution de l'espérance de vie – effet sur l'obligation au titre des prestations définies	(3,5)	(3,5)

94. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	1 633,9	1 307,3
Coût des services rendus au cours de la période	64,7	49,5
Coût financier	22,1	17,7
Montant net des prestations payées	(27,6)	(27,9)
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'expérience	24,8	5,1
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'évolution des hypothèses financières	(123,9)	125,6
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'évolution des hypothèses démographiques	–	156,6
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	1 594,0	1 633,9
Etat consolidé de la situation financière, actif (passif), début d'exercice	(1 633,9)	(1 307,3)
Total (débit) crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(86,8)	(67,2)
Montant net des prestations payées	27,6	27,9
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(59,2)	(39,3)
Total (débit) crédit comptabilisé à l'actif net	99,1	(287,3)
Etat consolidé de la situation financière, fin d'exercice	(1 594,0)	(1 633,9)

95. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de la période pour 2018 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les pertes actuarielles nettes cumulées de 826,1 millions de dollars (perte actuarielle nette cumulée de 925,2 millions de dollars au 31 décembre 2017) sont directement constatées en diminution de l'actif net. Conformément à l'IPSAS-39, aucun actif du régime n'a été porté en diminution du passif, mais un montant de 56,3 millions de dollars est disponible dans le Fonds de garantie de la CAPS (contre 64,2 millions de dollars au 31 décembre 2017) pour couvrir le passif futur de la Caisse. En outre, un montant de 7,4 millions de dollars a été abondé pour financer partiellement le coût de l'assurance-maladie après la cessation de service. En 2018, une contribution totale de 1,3 million de dollars (1,2 million de dollars en 2017) a été versée à cette réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service.

96. L'OIT finance son passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service selon la méthode de comptabilisation au décaissement. Le programme et budget pour 2018-19 prévoit un montant de quelque 30 millions de dollars à cet effet.

Prestations en matière de rapatriement

97. Une évaluation actuarielle effectuée en 2018 a établi le montant estimatif des engagements de l'OIT au titre des indemnités de rapatriement à la date de clôture, comme indiqué dans les paragraphes suivants.

98. Chaque année, le BIT revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires pour évaluer le coût des prestations en matière de rapatriement et la contribution correspondante de l'OIT. Aux fins de l'évaluation de 2018, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites ci-dessous.

Principales hypothèses financières	2018 (%)	2017 (%)
Taux d'actualisation	Indemnité de rapatriement: 4,19 Indemnité de fin de service: 1,40	Indemnité de rapatriement: 3,54 Indemnité de fin de service: 1,28
Taux d'augmentation des indemnités futures: indemnités de rapatriement et de fin de service	Taux de la CCPNU (3,5 + barème 2017 de la CCPNU)	Taux de la CCPNU (3,5 + barème 2017 de la CCPNU)
Taux d'augmentation des coûts futurs: frais de voyage de rapatriement et de déménagement	1,3	1,3
Probabilité concernant les demandes de prestations	Indemnité de rapatriement (BIT): 74 Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 98 Frais de voyage et de déménagement (BIT): 81 Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 98	Indemnité de rapatriement (BIT): 74 Indemnité de rapatriement (Centre de Turin): 95 Frais de voyage et de déménagement (BIT): 81 Frais de voyage et de déménagement (Centre de Turin): 95

99. Pour le dollar et l'euro, les taux d'actualisation sont déterminés par référence à la courbe de rendement des obligations à long terme de sociétés notées AA dans la monnaie correspondante au 31 décembre 2018.

100. Le tableau ci-dessous montre l'évolution, au cours de la période considérée, de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies:

(millions de dollars)	2018	2017
Obligation au titre des prestations définies, début d'exercice	46,4	46,8
Coût des services rendus au cours de la période	2,8	2,9
Coût des services passés	–	–
Coût financier	1,4	1,5
Montant net des prestations payées	(2,5)	(3,5)
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'expérience	(1,1)	(2,0)
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'évolution des hypothèses démographiques	0,1	1,2
(Gain)/perte actuariel/le lié(e) à l'évolution des hypothèses financières	(2,0)	(1,9)
Variation des taux de change	(0,5)	1,4
Obligation au titre des prestations définies, fin d'exercice	44,6	46,4
Etat consolidé de la situation financière, actif (passif), début d'exercice	(46,4)	(46,8)
Total (débit) crédit comptabilisé pour le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période	(4,1)	(4,4)
Montant net des prestations payées	2,5	3,5
Variation des taux de change	0,5	(1,4)
Total (débit) crédit comptabilisé dans l'état consolidé de la performance financière	(1,1)	(2,3)
Total (débit) crédit comptabilisé à l'actif net	2,9	2,7
Etat consolidé de la situation financière, passif, fin d'exercice	(44,6)	(46,4)

101. Les dépenses liées au coût financier et au coût des services rendus au cours de la période pour 2018 ont été comptabilisées dans l'état consolidé de la performance financière en tant que dépenses de personnel. Les gains actuariels nets, d'un montant cumulé de 7,2 millions de dollars (gains actuariels nets cumulés de 4,2 millions de dollars au 31 décembre 2017), sont constatés à l'actif net. En vertu de l'IPSAS-39, aucun actif du régime n'a été porté en diminution du passif. Toutefois, le BIT a prévu dans le Fonds des indemnités de fin de contrat un montant de 47,1 millions de dollars (44,6 millions de dollars au 31 décembre 2017) pour financer partiellement le coût des prestations en matière de rapatriement. En 2018, une contribution totale de 4,8 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2017) a été versée à ce Fonds des indemnités de fin de contrat.

Note 16 – Emprunts

102. Les emprunts consistent en deux prêts libellés en francs suisses accordés à l'OIT par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Les prélèvements sur le premier emprunt ont commencé en 1967 pour financer la construction du bâtiment du siège de l'OIT et les prélèvements sur le second, en 2017 pour la rénovation de ce bâtiment.

(millions de dollars)	2018	2017
Valeur nominale de l'emprunt accordé en 1967 pour la construction du bâtiment du siège	26,3	30,3
Valeur nominale de l'emprunt accordé en 2017 pour la rénovation du bâtiment du siège	43,6	3,1
Valeur nominale à la fin de l'exercice	69,9	33,4
Valeur comptable de l'emprunt accordé en 1967 pour la construction du bâtiment du siège	24,2	27,6
Valeur comptable de l'emprunt accordé en 2017 pour la rénovation du bâtiment du siège	43,6	3,1
Valeur comptable à la fin de l'exercice	67,8	30,7

Prêt à la construction – 1967

103. Cet emprunt consiste en un prêt libellé en francs suisses accordé à l'OIT par la FIPOI en 1967 pour la construction du bâtiment du siège à un taux d'intérêt initial basé sur les taux du marché, intérêts auxquels la Confédération suisse a renoncé en 1996. Ce prêt n'est pas garanti. Le montant restant dû de 26,3 millions de francs suisses au titre de ce prêt est comptabilisé en dollars des Etats-Unis au coût amorti (24,2 millions de dollars).

(millions de dollars)	2018	2017
Valeur nominale au début de l'exercice	30,3	32,5
Remboursé pendant l'exercice en cours	(3,7)	(3,8)
Variation des taux de change	(0,3)	1,6
Valeur nominale à la fin de l'exercice	26,3	30,3
Ajustement à la juste valeur au début de l'exercice	(2,7)	(3,2)
Variation des taux de change	–	(0,1)
Amortissement sur la base du taux d'intérêt effectif	0,6	0,6
Ajustement à la juste valeur à la fin de l'exercice	(2,1)	(2,7)
Total, emprunts	24,2	27,6

104. Ce prêt est remboursable par annuités jusqu'à son échéance finale en 2025. Les paiements annuels en valeur nominale (3,7 millions de francs suisses par an) sont les suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
Sommes dues l'année prochaine	3,8	3,8
Sommes dues à l'échéance de deux à cinq ans (3,7 millions de francs suisses par an)	15,0	15,1
Sommes dues après cinq ans	7,5	11,4
Valeur nominale à la fin de l'exercice	26,3	30,3

Prêt à la rénovation – 2017

105. A sa 309^e session (novembre 2010), le Conseil d'administration du BIT a approuvé le plan de rénovation complet du bâtiment du siège de l'OIT situé à Genève. Le financement du projet a été approuvé en juin 2015. La Conférence internationale du Travail a autorisé le Directeur général du BIT à contracter un prêt auprès de la FIPOI pour financer partiellement la rénovation.

106. En septembre 2016, la Confédération suisse a accepté d'octroyer un prêt à l'OIT par l'intermédiaire de la FIPOI, à hauteur de 70 millions de francs suisses. Le gouvernement fédéral a donné son approbation à la fin de l'année 2016, et l'accord de prêt a été signé avec la FIPOI en avril 2017. Le prêt sera versé à l'OIT par tranches trimestrielles entre septembre 2017 et décembre 2019. Au 31 décembre 2018, un montant total de 43,6 millions de dollars avait été versé à l'Organisation (3,1 millions de dollars au 31 décembre 2017).

107. Le prêt sera remboursé sur trente ans à compter de la fin de l'année où la rénovation sera achevée, ou au plus tard en 2020.

108. Le taux d'intérêt annuel est fixé à 0,5 pour cent. Le paiement des intérêts débutera une fois que le montant du prêt aura été reçu dans son intégralité, ou au plus tard en 2020.

Note 17 – Sommes dues aux Etats Membres

109. Le montant dû aux Etats Membres à la date de clôture se répartit comme suit:

(dollars)	2018	2017
Excédents des périodes précédentes non distribués	108 478	109 689
Primes nettes des périodes précédentes non réparties	242 577	311 101
Moitié des primes nettes non répartie	6 627 631	6 688 621
Sous-total	6 978 686	7 109 412
Fonds d'incitation	7 077 893	7 025 278
Montant total dû aux Etats Membres	14 056 579	14 134 690
■ Sommes dues aux Etats Membres – court terme	11 132 475	190 882
■ Sommes dues aux Etats Membres – long terme	2 924 104	13 943 808

110. Conformément à l'article 11 du Règlement financier de l'OIT, la prime nette due aux Etats Membres est déterminée sur une base biennale à la fin de la deuxième année de l'exercice. Le montant pour 2018 est présenté comme un élément distinct du solde de fonds accumulés, sous réserve des résultats de la période biennale.

Calcul de la prime nette et du montant du Fonds d'incitation

111. Le Règlement financier prévoit que les éléments du résultat net des activités imputées au budget ordinaire sont répartis de la manière suivante:

- *Prime nette* – L'article 11, paragraphes 5 et 7, prévoit la distribution aux Etats Membres de la moitié de toute prime nette provenant des transactions de change à terme entre dollars et francs suisses, calculée proportionnellement au total des contributions fixées pour chaque Etat Membre pour la période biennale au cours de laquelle la prime nette a été acquise et créditée sur les contributions mises en recouvrement pour l'exercice suivant. L'autre moitié de la prime nette est versée au Fonds d'incitation. Conformément au Règlement financier, la répartition des divers éléments du résultat net d'exploitation est calculée sur une base biennale.
- *Fonds d'incitation* – L'article 11, paragraphes 4, 5 et 6, dispose que le Fonds d'incitation est financé par 60 pour cent des intérêts acquis sur les excédents temporaires des fonds du budget ordinaire et par la moitié de toute prime nette provenant des transactions de change à terme. Les sommes versées au Fonds d'incitation sont portées au crédit des Etats Membres qui auront versé la totalité de leurs contributions à la fin soit de la première, soit de la seconde année de l'exercice au cours duquel la prime nette aura été acquise.

Composition du Fonds d'incitation (dollars)	2018	2017
Intérêts acquis l'année en cours	239 918	212 279
Intérêts acquis l'année précédente	210 344	124 378
Total, intérêts acquis	450 262	336 657
Moitié de la prime nette	6 627 631	6 688 622
Montant total disponible sur le Fonds d'incitation	7 077 893	7 025 278

Note 18 – Autres passifs à court terme

112. Les autres passifs à court terme à la date de clôture sont les suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
Sommes dues à l'UIT	–	1,8
Provisions pour éventualités	3,9	0,9
Fonds relais détenus en tant qu'agent d'administration	5,8	5,2
Autres	2,1	1,9
Total, autres passifs à court terme	11,8	9,8

113. Le montant dû à l'UIT, soit 1,8 million de dollars en 2017, correspondait à la comptabilisation cumulée des opérations réalisées par l'UIT pendant sa période d'affiliation à la CAPS. A la suite de son retrait de la Caisse, l'UIT a contesté ce montant, lequel a fait l'objet d'une procédure d'arbitrage qui s'est achevée en 2018. La décision d'arbitrage a abouti à une révision du montant de la part des avoirs nets de la CAPS revenant à l'UIT. En conséquence, un montant additionnel de 7,5 millions de dollars prélevés sur les réserves établies par l'OIT au titre de la CAPS a été transféré à l'UIT. Le paiement de 9,3 millions de dollars qui en résulte a été versé à l'UIT en 2018, et le montant révisé de la part du Fonds de garantie de la CAPS revenant à l'OIT est présenté à la Note 19.

114. Dans certains accords conclus avec les donateurs, l'OIT est l'agent d'administration chargé de transférer des fonds à des partenaires d'exécution ou à d'autres bénéficiaires.

L'élément de passif établi à ce titre reflète les fonds reçus du donateur mais non encore transférés aux partenaires d'exécution ou autres bénéficiaires au 31 décembre.

115. Une provision pour éventualités est comptabilisée dans l'état de la situation financière pour les affaires en instance au Tribunal administratif de l'OIT, dont il est probable que l'OIT devra régler l'obligation correspondante pour un montant qui peut être estimé de manière fiable. Le mouvement des provisions pour éventualités pendant la période considérée est le suivant:

(millions de dollars)	2018	2017
Solde au 1^{er} janvier	0,9	0,3
Provisions supplémentaires constituées pendant l'exercice	3,8	0,6
Provisions utilisées pendant l'exercice	-	-
Provisions inutilisées reprises pendant l'exercice	(0,8)	-
Solde au 31 décembre	3,9	0,9

116. L'augmentation importante des provisions pour éventualités résulte des requêtes déposées à la suite de la décision prise par la Commission de la fonction publique internationale de réduire l'ajustement de poste applicable à Genève.

Note 19 – Réserves et soldes accumulés

117. L'actif net représente la valeur des actifs de l'Organisation moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

- *Réserves*: soldes des fonds spéciaux établis par le Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail, ou en vertu du Règlement financier, qui comprennent:
 - le *Fonds de roulement*, destiné à financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions mises en recouvrement et, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'administration, à faire face à des circonstances exceptionnelles;
 - le *Compte d'ajustement des recettes*, destiné à fournir un financement interne temporaire lorsque le fonds de roulement se révèle insuffisant pour couvrir le déficit du budget ordinaire;
 - le *Fonds des indemnités de fin de contrat*, destiné à financer le versement des indemnités de rapatriement et de fin de service. Le BIT contribue à ce fonds à hauteur d'un certain pourcentage de l'indemnité versée aux fonctionnaires qui y ont droit au cours de l'exercice;
 - le *Fonds d'assurance cautionnement*, destiné à financer les pertes dues à des vols ou à des malversations;
 - le *Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires*, destiné à couvrir les frais encourus dans le cadre de projets de coopération pour le développement, non remboursés par le donateur;
 - le *Fonds de garantie* de la CAPS, destiné à assurer la solvabilité de la Caisse;
 - la *réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service*;
 - le *Fonds de roulement du Centre de Turin* constitué conformément au Règlement financier du Centre.

- Les *soldes accumulés* comprennent:
- les *avantages du personnel*: comptabilisation initiale des avantages du personnel et des effets ultérieurs des révisions des gains et pertes actuariels;
 - la *plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments*: différence cumulée entre le coût historique des terrains et bâtiments et leur juste valeur déterminée au terme d'une évaluation indépendante;
 - la *valeur des produits dérivés en cours*: part des gains ou pertes non réalisés dus à la variation de la valeur des contrats d'achat à terme qui est utilisée pour répondre aux besoins du budget ordinaire en dollars moyennant la vente des francs suisses provenant du recouvrement des contributions des Etats Membres, qui est comptabilisée comme une couverture des flux de trésorerie selon la comptabilité de couverture et imputable à la variation du taux de change au comptant du dollar contre le franc suisse;
 - l'*écart de conversion*: écart de change résultant de la consolidation des comptes du Centre de Turin libellés en euros;
 - les *excédents (déficits) accumulés*: montants accumulés des excédents ou déficits résultant des activités de l'Organisation après déduction des fonds restitués aux Etats Membres conformément au Règlement financier.

118. Les réserves et les soldes accumulés à la date de clôture sont les suivants:

(milliers de dollars)	2018	2017
Réserves		
Fonds de roulement	35 461	–
Compte d'ajustement des recettes	63 603	28 381
Fonds des indemnités de fin de contrat	47 117	44 207
Fonds d'assurance cautionnement	1 361	1 349
Fonds de réserve pour les comptes extrabudgétaires	25	25
Fonds de garantie de la CAPS	56 273	64 167
Réserve pour le financement partiel de l'assurance-maladie après la cessation de service	7 366	6 025
Fonds de roulement du Centre de Turin	2 283	2 882
Total, réserves	213 489	147 036
Soldes accumulés		
Avantages du personnel	(1 383 155)	(1 485 368)
Plus-value de réévaluation des terrains et bâtiments	346 240	369 733
Valeur des produits dérivés en cours	3 415	4 223
Ecart de conversion	(4 980)	(4 159)
Excédents accumulés	195 634	299 922
Total, soldes accumulés	(842 846)	(815 649)
Total, actif net	(629 357)	(668 613)

Note 20 – Dépenses

119. Les principales catégories de dépenses de l'OIT sont présentées dans l'état II:

- ❑ *Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel*: tous les droits à prestations des fonctionnaires en poste, quel que soit leur grade, tels qu'autorisés par le Statut du personnel. Elles comprennent également le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période liés à l'assurance-maladie après la cessation de service.
- ❑ *Frais de voyage*: frais encourus pour les voyages officiels effectués par des membres du personnel et des délégués pour participer à des réunions.
- ❑ *Contrats de sous-traitance*: dépenses afférentes à des services assurés par des fournisseurs extérieurs aux fins de la fourniture de produits.
- ❑ *Frais généraux de fonctionnement*: tous les frais liés au fonctionnement, à l'entretien et à la sécurité des locaux de l'OIT (détenus en propre, loués ou donnés); frais de communication (affranchissement, téléphonie et services Internet); frais de transport et d'assurance.
- ❑ *Fournitures, consommables et petit matériel*: coûts des fournitures utilisées dans le cadre des activités quotidiennes de l'Organisation (fournitures de bureau, papier, livres et autres publications, fournitures pour ordinateur et imprimante, matériel et actifs incorporels ne constituant pas des immobilisations, carburant pour véhicule à moteur).
- ❑ *Dotation aux amortissements*: coût de l'amortissement des bâtiments, du matériel et des améliorations locatives ainsi que des immobilisations incorporelles, y compris les logiciels acquis à l'extérieur et les logiciels développés en interne.
- ❑ *Séminaires, ateliers et autres activités de formation*: coûts de la formation, dont les coûts liés aux installations, aux services de consultants, aux matériels didactiques, à l'indemnité de subsistance et au voyage des fonctionnaires et des personnes participant aux activités de formation.
- ❑ *Perfectionnement du personnel*: dépenses liées à la formation et au perfectionnement du personnel, y compris la location de locaux, le voyage des participants ainsi que les honoraires et les frais de voyage des conférenciers.
- ❑ *Prestations de l'assurance-maladie*: tous les paiements effectués par la CAPS en faveur des fonctionnaires en poste ou d'anciens fonctionnaires du BIT, ou des personnes à leur charge.
- ❑ *Contributions et subventions*: dépenses au titre des activités de coopération pour le développement financées par le budget ordinaire et contributions versées à des organismes financés conjointement.
- ❑ *Charges financières*: frais bancaires et droits de garde versés au titre de la gestion des comptes bancaires, des décaissements et des placements de l'OIT, ainsi que les ajustements relatifs à l'actualisation des sommes à recevoir et des emprunts à long terme.
- ❑ *Autres dépenses*: dépenses ne pouvant pas être prises en compte dans l'une des catégories indiquées ci-dessus.

Note 21 – Instruments financiers

120. Les instruments financiers sont classés et mesurés comme suit:

	Classement	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1)
Contributions à recevoir – Contributions mises en recouvrement	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Contributions à recevoir – Contributions volontaires	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Actifs et passifs dérivés à l'exclusion des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 2)
Actifs et passifs dérivés découlant des instruments de couverture effective	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais de l'actif net pour une couverture effective (niveau 2)
Autres sommes à recevoir	Prêts et sommes à recevoir	Coût amorti
Placements	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale	Juste valeur par le biais du compte de résultat (niveau 1 ou 2)
Sommes à payer	Passifs financiers	Coût amorti
Emprunts	Passifs financiers	Coût amorti

121. La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des placements à revenu fixe (obligations) est déterminée en fonction des cours du marché actif (niveau 1). La juste valeur des placements à revenu fixe (obligations à taux variable et marché monétaire), des fonds de placement et des contrats d'achat à terme est fournie par les banques ou le gestionnaire du portefeuille de placements sur la base de modèles de détermination des prix faisant appel aux cours du marché observables (niveau 2).

122. La valeur comptable des instruments financiers de l'OIT au coût amorti constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Gestion des risques financiers

123. Les activités de l'OIT sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des placements de l'OIT est centré sur ces risques et vise à en limiter au minimum les effets potentiels sur la performance financière.

Risque de marché

124. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

125. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux de change.

126. L'OIT est exposée à un risque de change sur les recettes et les dépenses libellées en devises, en premier lieu en francs suisses et, dans une moindre mesure, en d'autres monnaies. Les principaux objectifs de l'Organisation dans la gestion des risques de change

sont de préserver les flux de trésorerie et de réduire les variations de la performance dues à l'impact négatif des fluctuations des cours de change.

127. L'OIT atténue le risque de change auquel est exposé son budget ordinaire par la couverture naturelle des rentrées en francs suisses, au titre des contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres, dans une proportion suffisante pour financer son passif à court terme en francs suisses, et par des contrats d'achat à terme pour financer son passif en dollars.

128. L'OIT a également recours à des contrats d'achat à terme pour couvrir contre le risque de gain ou perte de change les placements en monnaies autres que le franc suisse (à l'exclusion d'une part de 35 pour cent de placements en dollars, avec une tolérance de plus ou moins 5 pour cent) qu'elle détient pour le compte de la CAPS, étant donné que les obligations de la Caisse sont pour l'essentiel libellées en francs suisses et en dollars.

129. L'OIT reçoit des contributions volontaires destinées à financer des projets de coopération pour le développement qui sont libellées en monnaies autres que le dollar. Ces fonds sont convertis en dollars pour couvrir les besoins de trésorerie. Il n'y a pas d'exposition au risque de change parce que les budgets desdits projets reflètent le montant équivalent en dollars des fonds reçus.

130. Le tableau ci-dessous montre l'incidence sur le déficit/l'excédent et l'actif net d'une hausse ou d'une baisse de 5 pour cent des principales monnaies auxquelles l'OIT était exposée, par rapport au dollar, au 31 décembre 2018:

(millions de dollars)	Incidence sur l'excédent/le déficit		Incidence sur l'actif net	
	CHF ¹	EUR ²	CHF ¹	EUR ²
Dépréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	(11,9)	(1,0)	–	–
Instruments dérivés	–	–	8,0	–
Incidence globale	(11,9)	(1,0)	8,0	–
Appréciation de 5 pour cent de la devise par rapport au dollar				
Actifs et passifs financiers autres que les instruments dérivés	13,2	1,1	–	–
Instruments dérivés	–	–	(8,8)	–
Incidence globale	13,2	1,1	(8,8)	–

¹ Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar pour 0,987 franc suisse au 31 décembre 2018.

² Le taux de change opérationnel de l'ONU était de 1 dollar pour 0,876 euro au 31 décembre 2018.

131. Les actifs et les passifs détenus en francs suisses et en euros sont généralement rattachés à la monnaie correspondant aux fonds sous-jacents. C'est pourquoi, s'il peut exister un impact sur la valeur en dollars, en revanche il n'y a pas d'effet significatif sur la valeur de la monnaie dans laquelle sont libellés les fonds sous-jacents.

132. Les actifs et passifs détenus dans d'autres monnaies sont d'un montant négligeable. Les fluctuations de change de ces monnaies contre le dollar n'auraient pas d'effet significatif sur l'état consolidé de la situation financière ni sur l'état consolidé de la performance financière.

Risque de taux d'intérêt

133. Il s'agit du risque que la juste valeur d'un instrument financier, ou les flux de trésorerie futurs liés à cet instrument, fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

134. L'OIT est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses avoirs financiers porteurs d'intérêts et ses instruments à revenu fixe. Il est estimé que l'incidence d'une hausse ou d'une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt se traduit par une hausse ou une baisse de 3,5 millions de dollars de l'excédent/du déficit pour l'exercice. L'Organisation ne s'estime pas exposée à un risque de taux d'intérêt important. Elle atténue ce risque en ajustant les dates d'échéance des placements compte tenu des évolutions attendues de la situation économique mondiale.

Risque de crédit

135. Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie.

136. L'OIT est exposée à un risque de crédit sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements, ses créances et ses avoirs dérivés. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

137. La politique de placement de l'OIT limite le niveau d'exposition au risque de crédit à l'égard de toute contrepartie et applique des critères minimaux prudents fondés sur des cotes de crédit de qualité.

138. Les dépôts en espèces et les placements sont largement répartis de manière à éviter une surconcentration des fonds dans un petit nombre d'établissements. Le pourcentage total des liquidités et des placements de l'OIT susceptibles d'être confiés à un établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement. De manière générale, les fonds sont déposés ou investis uniquement auprès d'établissements dont la cote de crédit à long terme est égale ou supérieure à A, sauf si les conditions bancaires locales exigent le recours à des banques ayant un rang international inférieur mais de bons antécédents sur le plan de la performance.

139. A la date de clôture, la notation des établissements bancaires auprès desquels les liquidités et les dépôts à court terme sont détenus et la notation des placements sont les suivants:

Cote de crédit ¹	Trésorerie et équivalents de trésorerie		Placements	
	Valeur comptable (millions de dollars)	%	Valeur comptable (millions de dollars)	%
AAA	–	–	34,9	6,9
AA	152,3	42,5	41,8	8,3
A	190,3	52,9	315,7	62,6
BBB	5,2	1,4	1,8	0,4
<BBB	9,7	2,7	–	–
Non classés	1,9 ²	0,5	110,0 ³	21,8
Total	359,4	100,0	504,2	100,0

¹ La notation a été établie à partir des cotes de crédit à long terme de l'agence Fitch et, à défaut, ce sont les cotes équivalentes de Standard & Poor's et de Moody's qui ont été utilisées. La catégorie A inclut les cotes A+ et A-; la catégorie AA, les cotes AA+ et AA-.

² L'OIT exécute des projets dans le monde entier. Une petite partie des comptes bancaires détenus en dehors de Genève se trouvent dans des établissements bancaires qui ne sont pas notés par référence à des cotes de crédit externes.

³ Placements effectués par le BIT dans des fonds de placement qui ne sont pas notés par des agences de notation mais qui présentent des informations financières adéquates sur le risque de crédit des actifs sous-jacents.

140. L'OIT gère son exposition au risque de crédit de contrepartie lié aux produits dérivés, en passant des contrats principalement avec des institutions financières réputées (notées A). A la clôture de l'exercice, la notation des contreparties à des instruments dérivés allait de A à AA dans le cadre d'une exposition maximale de 9,2 millions de dollars.

141. L'OIT n'est pas exposée à un risque de crédit important lié aux sommes à recevoir, car les contributions sont dues principalement par de grands organismes gouvernementaux ou de réglementation.

Risque de liquidité

142. Il s'agit du risque que l'OIT ait des difficultés à faire face à ses engagements découlant de son passif financier.

143. L'OIT gère le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et estimés. Le montant total des actifs à court terme de l'OIT, qui s'élève à 1 042,0 millions de dollars, est suffisant pour régler son passif financier à court terme, qui s'élève à 804,9 millions de dollars. Il est prévu que l'OIT continuera d'avoir suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières.

Gestion des capitaux

144. Le BIT définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds accumulés et des réserves. Les objectifs de l'Organisation en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses Etats Membres et par les donateurs. La stratégie globale de l'OIT en matière de gestion des capitaux prévoit le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement, avec un financement sur une base biennale, ainsi que la couverture de ses besoins pour les dépenses en dollars par rapport aux recettes en francs suisses provenant des contributions des Etats Membres.

145. Le Bureau gère la structure du capital de l'OIT en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques des risques inhérents aux actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère le capital de l'Organisation en examinant régulièrement les résultats effectifs au regard des budgets approuvés par les Etats Membres.

Note 22 – Contrats de location simples

146. L'OIT conclut des contrats de location simples aux fins de l'utilisation des locaux des bureaux extérieurs ou régionaux et de matériels de photocopie et d'impression. Certains de ces contrats de location contiennent des clauses de renouvellement et d'indexation généralement fondées sur les taux d'inflation au niveau local.

147. Le montant total versé par l'OIT à d'autres organismes des Nations Unies pour des contrats de location en vertu d'accords de répartition des coûts, fondés sur le remboursement des coûts réels supportés, s'élevait à 2,2 millions de dollars en 2018 (1,9 million de dollars en 2017).

148. Le montant total des dépenses de location et de sous-location comptabilisé en 2018 était de 11,7 millions de dollars (10,3 millions de dollars en 2017).

149. Les paiements minimums futurs au titre de contrats de location non résiliables pour les périodes ci-dessous sont les suivants:

(millions de dollars)	2018	2017
A moins d'un an	0,5	0,6
A plus d'un an mais à moins de cinq ans	1,7	1,7
A plus de cinq ans	0,4	0,8
Total, engagements au titre de contrats de location simples	2,6	3,1

150. Le montant total des loyers reçus au titre de contrats de location conditionnels s'élevait à 0,9 million de dollars en 2018 (0,6 million de dollars en 2017). Ce chiffre inclut un accord de répartition des coûts passé par le Centre de Turin avec d'autres organismes des Nations Unies, en vertu duquel le loyer est fondé sur le remboursement des coûts réels supportés, ainsi qu'un accord de répartition des bénéfices passé avec le prestataire des services de restauration au siège de l'OIT à Genève, qui est fondé sur un pourcentage des recettes.

Note 23 – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

151. Le BIT ne publie pas de budget consolidé. En conséquence, la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels fait l'objet d'un état financier pour chaque budget publié: le budget ordinaire adopté par la Conférence internationale du Travail, le budget du CINTERFOR adopté par le Conseil d'administration du BIT et le budget du Centre de Turin adopté par le Conseil du Centre. Les budgets approuvés sont régis par le Règlement financier et sont établis sur une base différente de celle des états financiers consolidés.

152. Conformément aux IPSAS, lorsque les états financiers consolidés et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, il faut effectuer un rapprochement présentant séparément les différences liées à la méthode utilisée, les différences temporelles et les différences liées à l'entité, le cas échéant.

Différences liées à la méthode

153. L'état consolidé de la situation financière, l'état consolidé de la performance financière, l'état consolidé des variations de l'actif net et le tableau consolidé des flux de trésorerie sont établis suivant une comptabilité d'exercice intégrale, alors que les budgets approuvés sont dressés selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée. En outre, le budget ordinaire de l'OIT est établi en appliquant un taux de change budgétaire fixe. Aux fins de l'établissement des états financiers consolidés, toutes les transactions en devises sont converties en dollars, au taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de l'opération.

Différences temporelles

154. Des différences temporelles se produisent car le budget ordinaire de l'OIT et le budget du CINTERFOR sont établis et approuvés sur une base biennale, alors que les états financiers sont établis annuellement.

Différences liées à l'entité

155. Des différences liées à l'entité apparaissent du fait que les budgets approuvés qui sont publiés incluent seulement certains des fonds gérés par l'Organisation, alors que les états financiers consolidés fournissent des informations sur tous les fonds et entités de l'OIT.

156. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement du résultat obtenu conformément au Règlement financier et aux IPSAS.

(milliers de dollars)	Budget ordinaire	CINTERFOR	Centre de Turin	Autres fonds et éliminations	Total
Résultat net selon une base budgétaire (état V)	7 043	175	1 122	-	8 340
Éléments de rapprochement entre la base budgétaire et les IPSAS					
Remboursement du financement du déficit de 2016-17	69 386	-	-	-	69 386
Traitement des écarts de change	4 137	-	267	-	4 404
Provision pour les contributions à recevoir	(60 855)	-	-	-	(60 855)
Amortissement des sommes à recevoir d'États Membres au bénéfice d'arrangements financiers	253	-	-	-	253
Comptabilisation des stocks	(152)	-	-	-	(152)
Comptabilisation des immobilisations corporelles	(1 335)	(16)	(415)	-	(1 766)
Comptabilisation des immobilisations incorporelles	(312)	-	-	-	(312)
Régularisation des avantages du personnel	836	(7)	-	-	829
Provision pour éventualités	(2 827)	-	-	-	(2 827)
Gains non réalisés sur des contrats d'achat à terme	2 683	-	-	-	2 683
Charges à payer pour les services de formation du Centre de Turin	(138)	-	-	-	(138)
Utilisation de l'excédent d'exercices précédents (Centre de Turin)	-	-	(661)	-	(661)
Ajustement pour prestations fournies en lien avec l'OIT (Centre de Turin)	-	-	55	-	55
Différence liée à l'entité (Centre de Turin)	-	-	(296)	-	(296)
Fonds subsidiaires	-	-	-	(49 177)	(49 177)
Total, différence	11 676	(23)	(1 050)	(49 177)	(38 574)
Résultat net selon les IPSAS	18 719	152	72	(49 177)	(30 234)

157. On trouvera dans le tableau ci-après un rapprochement des états V et IV pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018:

(milliers de dollars)	Exploitation	Placement	Financement	Total
Résultat net pour le budget ordinaire (état V-A)	7 043	-	-	7 043
Résultat net pour le CINTERFOR (état V-B)	175	-	-	175
Résultat net pour le Centre de Turin (état V-C)	1 122	-	-	1 122
Montant total de l'excédent sur une base budgétaire	8 340	-	-	8 340
Résultat net total sur une base comparable aux budgets adoptés:				
Différence temporelle	-	-	-	-
Différences liées à la méthode	13 142	(1 815)	-	11 327
Différences liées à l'entité	141 343	(176 194)	36 782	1 931
Flux de trésorerie nets	162 825	(178 009)	36 782	21 598
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie				(4 063)
Montant réel indiqué dans le tableau consolidé des flux de trésorerie (état IV)				17 535

Note 24 – Information relative aux parties liées

158. Durant l'exercice considéré, les principaux cadres dirigeants étaient le Directeur général, les directeurs généraux adjoints, les sous-directeurs généraux, les directeurs régionaux, le Trésorier et contrôleur des finances et le Conseiller juridique. Le Conseil d'administration est composé de représentants des Etats Membres et des mandants, élus par l'OIT, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du BIT et ne sont pas considérés comme faisant partie des principaux cadres dirigeants.

159. La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et toutes les indemnités prévus dans le Statut du personnel du BIT et approuvés par le Conseil d'administration. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à laquelle le personnel et le BIT cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la CAPS ainsi que de l'assurance-maladie après la cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS.

Catégorie	2018		2017	
	Individus ¹	Rémunération (dollars)	Individus ¹	Rémunération (dollars)
Principaux cadres dirigeants	12,8	4 246 523	13,0	4 447 875

¹Equivalent temps plein.

160. Aucune avance n'a été accordée, ou n'était due, aux principaux cadres dirigeants en 2018 (au 31 décembre 2017, le montant des avances accordées était de 80 854 dollars et le solde dû s'élevait à 51 018 dollars).

161. Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui ne soit pas également accessible aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du BIT.

162. En 2018, les opérations entre parties liées concernant les principaux cadres dirigeants se sont élevées à 156 950 dollars (146 557 dollars en 2017). Toutes ces opérations doivent être conformes aux conditions qui s'appliqueraient dans le cadre normal des activités.

Note 25 – Produits des opérations sans contrepartie directe

163. Les opérations sans contrepartie directe constituent la première source de recettes de l'OIT. Il s'agit notamment des contributions acquittées par ses Etats Membres et des contributions volontaires en nature versées par des donateurs au titre des projets de coopération pour le développement et du CSBO.

(millions de dollars)	2018	2017
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres	386,8	360,1
Contributions volontaires à des projets de coopération pour le développement et au CSBO,	261,1	246,7
Services de formation du Centre de Turin et autres produits des opérations sans contrepartie directe	17,8	14,4
Total, produits des opérations sans contrepartie directe	665,7	621,2
Contributions à recevoir des Etats Membres (Note 5)	85,2	145,8
Contributions volontaires à recevoir (Note 6)	382,7	386,0
Total, sommes à recevoir au titre des opérations sans contrepartie directe	467,9	531,8

(millions de dollars)	2018	2017
Passif comptabilisé au titre des contributions volontaires conditionnelles	370,1	381,8
Passif comptabilisé au titre des services de formation du Centre de Turin	13,0	2,5
Avances reçues au titre des contributions fixées	40,8	45,2

Note 26 – Actifs éventuels, passifs éventuels et engagements

Actifs éventuels

164. A la date de clôture, l'OIT détient les actifs éventuels suivants:

(millions de dollars)	2018
Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres pour 2018-19 ¹	404,2
Recettes résultant des services de formation du Centre de Turin portant sur des périodes futures	9,0
Contributions au titre du CSBO portant sur des périodes futures	15,4
Total des actifs éventuels	428,6

¹ Leur montant s'élève à 392,1 millions de francs suisses au taux de change budgétaire de 0,97 franc suisse pour 1 dollar adopté par la Conférence pour la période biennale 2018-19.

Passifs éventuels

165. L'OIT a un passif éventuel de 0,1 million de dollars découlant de requêtes ou d'actions en justice devant le Tribunal administratif de l'OIT (0,2 million de dollars au 31 décembre 2017).

Engagements

166. Les contrats en cours concernant la rénovation du bâtiment du siège représentaient au total 29,4 millions de dollars au 31 décembre 2018 (84,1 millions de dollars au 31 décembre 2017).

167. Les paiements minimums futurs au titre de contrats de location non résiliables sont présentés dans la Note 22.

Note 27 – Contributions en nature

168. L'OIT reçoit de ses Etats Membres des contributions en nature qui lui confèrent le droit d'utiliser des terrains, des espaces de bureau et d'autres installations dans le cadre de ses activités. Les principales contributions de longue durée sont les suivantes:

Contribution en nature	Emplacement de l'entité ou du bureau extérieur contrôlé par l'OIT	Fournie par
Droit d'utiliser le campus et les installations	Centre de Turin	Ville de Turin, Italie
Droit d'utiliser des terrains	Islamabad	Gouvernement du Pakistan
	Brasília	Gouvernement du Brésil
	Dar es-Salaam	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie
Droit d'utiliser des espaces de bureau et d'autres installations	Budapest	Gouvernement de la Hongrie
	Beyrouth	Gouvernement du Liban
	Yaoundé	Gouvernement du Cameroun
	Koweït	Gouvernement du Koweït

Contribution en nature	Emplacement de l'entité ou du bureau extérieur contrôlé par l'OIT	Fournie par
	Ankara	Gouvernement de la Turquie
	Abuja	Gouvernement du Nigéria
	Lisbonne	Gouvernement du Portugal
	Madrid	Gouvernement de l'Espagne
	Rome	Gouvernement de l'Italie
	Colombo	Gouvernement de Sri Lanka
	CINTERFOR, Montevideo	Gouvernement de l'Uruguay

Note 28 – Information sectorielle

169. L'information sectorielle est fondée sur les informations qui sont les plus utiles au lecteur des états financiers pour évaluer la situation et la performance financières de l'OIT et prendre des décisions concernant l'affectation des ressources.

170. L'information sectorielle est présentée sous une forme qui établit une distinction entre les fonds ayant un budget approuvé (états V-A, V-B et V-C), les activités financées par des contributions volontaires et les fonds subsidiaires (Note 23).

Etat consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en millions de dollars)

	Fonds ayant un budget approuvé				Sous-total	Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaires	Elimination des transferts intersectoriels	Total
	Centre de Turin		Centre de Turin						
	Budget ordinaire	CINTERFOR							
Recettes									
Contributions mises en recouvrement	386,8	-	-	-	386,8	-	-	-	386,8
Contributions volontaires	-	1,9	15,6	17,5	17,5	248,3	106,0	(110,7)	261,1
Services de formation du Centre de Turin	-	-	25,5	25,5	25,5	-	-	(9,1)	16,4
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	-	-	-	-	-	-	23,9	(23,9)	-
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	-	48,2	(26,5)	21,7
Produit des ventes et redevances	-	-	1,2	1,2	1,2	-	5,3	5,8	12,3
Produit des placements	-	-	0,1	0,1	0,1	3,2	4,2	0,1	7,6
Autres recettes	-	-	1,0	1,0	1,0	7,2	1,3	(7,1)	2,4
Total, recettes	386,8	1,9	43,4	432,1	432,1	258,7	188,9	(171,4)	708,3
Dépenses									
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	250,9	1,4	21,4	273,7	273,7	93,6	86,1	(17,5)	435,9
Frais de voyage	11,9	0,1	3,7	15,7	15,7	10,1	1,8	(0,3)	27,3
Contrats de sous-traitance	20,9	0,1	8,3	29,3	29,3	84,3	1,8	(2,1)	113,3
Frais généraux de fonctionnement	30,4	0,1	4,5	35,0	35,0	9,6	2,0	(1,4)	45,2
Fournitures, consommables et petit matériel	3,1	-	0,8	3,9	3,9	3,1	0,1	-	7,1
Dotation aux amortissements	2,1	-	1,1	3,2	3,2	-	6,4	-	9,6
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	9,5	0,1	3,8	13,4	13,4	25,7	0,6	(5,4)	34,3
Perfectionnement du personnel	4,7	-	-	4,7	4,7	-	-	(0,5)	4,2
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	-	48,1	-	48,1
Contributions et subventions	36,2	-	-	36,2	36,2	2,3	90,6	(119,8)	9,3
Dépenses d'appui au programme	-	-	-	-	-	24,3	-	(24,3)	-
Charges financières	(0,2)	-	0,1	(0,1)	(0,1)	0,4	1,6	-	1,9
Autres dépenses	4,9	-	-	4,9	4,9	0,4	0,5	-	5,8
Total, dépenses	374,4	1,8	43,7	419,9	419,9	253,8	239,6	(171,3)	742,0
Gains/(pertes) de change	6,3	-	0,2	6,5	6,5	(0,7)	(2,3)	-	3,5
Excédent (déficit) net	18,7	0,1	(0,1)	18,7	18,7	4,2	(53,0)	(0,1)	(30,2)

Etat consolidé de la performance financière par secteur pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 (en millions de dollars)

	Fonds ayant un budget approuvé				Sous-total	Activités financées par des contributions volontaires	Fonds subsidiaires	Elimination des transferts intersectoriels	Total
	Budget ordinaire		Centre de Turin						
	CINTERFOR								
Recettes									
Contributions mises en recouvrement	360,1	-	-	360,1	-	-	-	360,1	
Contributions volontaires	-	0,5	14,9	15,4	234,9	0,5	(4,1)	246,7	
Services de formation du Centre de Turin	-	-	24,8	24,8	-	-	(10,4)	14,4	
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	-	-	-	-	-	21,9	(21,9)	-	
Cotisations retenues à la source – personnel en poste et retraités	-	-	-	-	-	21,3	0,3	21,6	
Produit des ventes et redevances	-	-	1,3	1,3	5,9	5,8	(0,8)	12,2	
Produit des placements	-	-	0,1	0,1	1,3	6,3	-	7,7	
Contributions intersectorielles	-	1,2	-	1,2	-	87,3	(88,5)	-	
Gain résultant de la vente d'immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres recettes	-	-	1,0	1,0	-	0,2	(0,4)	0,8	
Total, recettes	360,1	1,7	42,1	403,9	242,1	143,3	(125,8)	663,5	
Dépenses									
Salaires, avantages du personnel et autres dépenses de personnel	266,1	1,4	20,6	288,1	86,6	60,6	(19,2)	416,1	
Frais de voyage	12,1	0,1	3,6	15,8	9,0	1,4	(0,5)	25,7	
Contrats de sous-traitance	33,3	-	8,9	42,2	83,4	2,4	(2,3)	125,7	
Frais généraux de fonctionnement	31,9	0,1	3,7	35,7	7,0	1,8	(1,2)	43,3	
Fournitures, consommables et petit matériel	5,2	-	0,9	6,1	3,6	0,4	-	10,1	
Dotation aux amortissements	1,8	-	1,1	2,9	-	5,3	-	8,2	
Séminaires, ateliers et autres activités de formation	14,7	0,1	3,7	18,5	27,2	0,9	(6,5)	40,1	
Perfectionnement du personnel	6,3	-	-	6,3	-	-	(0,6)	5,7	
Prestations de l'assurance-maladie	-	-	-	-	-	48,4	0,1	48,5	
Contributions et subventions	32,8	-	-	32,8	1,7	47,2	(73,4)	8,3	
Dépenses d'appui au programme	-	-	-	-	22,3	-	(22,3)	-	
Charges financières	-	-	0,1	0,1	0,4	1,6	-	2,1	
Autres dépenses	3,1	-	-	3,1	-	(0,9)	-	2,2	
Total, dépenses	407,3	1,7	42,6	451,6	241,2	169,1	(125,9)	736,0	
Gains/(pertes) de change	36,9	-	(1,2)	35,7	(0,6)	8,2	-	43,3	
Excédent (déficit) net	(10,3)	(0,0)	(1,7)	(12,0)	0,3	(17,6)	0,1	(29,2)	

Note 29 – Contributions mises en recouvrement – Récapitulatif

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT

Récapitulatif pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en francs suisses)

Détails
A. Contributions fixées pour 2018: 2018 – Dans le cadre du budget
Total des contributions fixées pour 2018
B. Contributions dues par des Etats Membres au titre d'exercices antérieurs
C. Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT
Total des contributions fixées et des montants dus au titre d'exercices antérieurs
Total 2018
Total 2016-17

Solde dû au 01.01.2018 ¹	Contributions fixées pour 2018	Total des montants dus
	380 298 200	380 298 200
	380 298 200	380 298 200
158 763 278		158 763 278
6 615 689		6 615 689
165 378 967	-	165 378 967
165 378 967	380 298 200	545 677 167
111 459 218	757 529 634	868 988 852

31.12.2018	Montant reçu ou crédité ²		Total dû au 31.12.2018
	2017	Total des recettes	
305 592 312	-	305 592 312	74 705 888
305 592 312	-	305 592 312	74 705 888
131 215 598	-	131 215 598	27 547 680
-	-	-	6 615 689
131 215 598	-	131 215 598	34 163 369
436 807 910	-	436 807 910	108 869 257
703 609 885	-	703 609 885	165 378 967

Solde dû en dollars au taux de change de l'ONU au 31 décembre 2018 (0,987 franc suisse pour 1 dollar)

A déduire: versements anticipés au titre d'arrangements financiers

Contributions à recevoir des Etats Membres en dollars

¹Ne comprend pas les contributions fixées pour 2018.

²Comprend les montants portés au crédit des Etats Membres au titre:

du système d'incitation au prompt versement des contributions pour 2016 de la moitié de la prime nette accumulée au cours des exercices précédents des excédents de trésorerie accumulés au cours des exercices précédents

Total des montants crédités

110 303 199
(2 012 978)
108 290 221

En francs suisses

121 641
64 834
208
186 683

Note 30 – Contributions mises en recouvrement – Détail

Contributions mises en recouvrement auprès des Etats Membres et montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT – Détail pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2018 (en francs suisses)

Etats	Contributions fixées pour 2018			Contributions fixées pour des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées		Solde dû au 31.12.2018	Contributions fixées		Solde dû au 31.12.2018		
	%	Montant		Montant reçu ou crédité	Montant reçu en 2018			
Afghanistan ²	0,006	22 818	-	22 818	42 648	-	2015-2017	65 466
Afrique du Sud	0,364	1 384 285	1 384 285	-	-	-	-	-
Albanie	0,008	30 424	30 424	-	27 625	27 625	-	-
Algérie	0,161	612 280	612 280	-	-	-	-	-
Allemagne	6,392	24 308 661	24 308 661	-	-	-	-	-
Angola	0,010	38 030	38 030	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	0,002	7 606	7 606	-	141 859	141 859	-	-
Arabie saoudite	1,147	4 362 020	4 362 020	-	-	-	-	-
Argentine	0,893	3 396 063	881	3 395 182	2 614 329	2 614 329	-	3 395 182
Arménie ⁴	0,006	22 818	22 818	-	951 666	120 000	1994-2004	831 666
Australie	2,338	8 891 372	8 891 372	-	-	-	-	-
Autriche	0,720	2 738 147	2 738 147	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan ⁴	0,060	228 179	228 179	-	2 158 904	247 743	1995-2005	1 911 161
Bahamas	0,014	53 242	53 242	-	-	-	-	-
Bahreïn	0,044	167 331	167 331	-	-	-	-	-
Bangladesh	0,010	38 030	38 030	-	-	-	-	-
Barbade	0,007	26 621	26 621	-	-	-	-	-
Bélarus	0,056	212 967	212 967	-	-	-	-	-
Belgique	0,885	3 365 639	3 365 639	-	-	-	-	-
Belize	0,001	3 803	3 803	-	7 572	7 572	-	-
Bénin	0,003	11 409	10	11 399	11 447	-	2016-17	22 846
Bolivie, Etat plurinational de	0,012	45 636	18	45 618	45 448	45 434	2017	45 632
Bosnie-Herzégovine	0,013	49 439	49 439	-	-	-	-	-
Botswana	0,014	53 242	53 242	-	-	-	-	-
Brésil	3,825	14 546 406	5 984	14 540 422	25 605 289	25 605 289	-	14 540 422
Brunei Darussalam	0,029	110 286	110 286	-	-	-	-	-
Bulgarie	0,045	171 134	171 134	-	-	-	-	-

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2018	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018		
	%	Montant							
Burkina Faso	0,004	15 212	15 212	-	-	-	-	-	
Burundi	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	
Cabo Verde	0,001	3 803	3 803	-	9 431	-	-	-	
Cambodge	0,004	15 212	15 212	-	-	-	-	-	
Cameroun	0,010	38 030	-	38 030	72 087	-	72 087	110 117	
Canada	2,922	11 112 313	11 112 313	-	-	-	-	-	
Chili	0,399	1 517 390	1 517 390	-	-	-	-	-	
Chine	7,924	30 134 829	30 134 829	-	-	-	-	-	
Chypre	0,043	163 528	163 528	-	-	-	-	-	
Colombie	0,322	1 224 560	-	1 224 560	2 871 622	1 927 335	944 287	2 168 847	
Comores ²	0,001	3 803	-	3 803	467 634	-	467 634	471 437	
Congo	0,006	22 818	-	22 818	4 098	-	4 098	26 916	
Corée, République de	2,040	7 758 083	7 758 083	-	-	-	-	-	
Costa Rica	0,047	178 740	178 740	-	12	12	-	-	
Côte d'Ivoire	0,009	34 227	34 227	-	-	-	-	-	
Croatie	0,099	376 495	376 495	-	-	-	-	-	
Cuba	0,065	247 194	63	247 131	53 009	51 753	1 256	248 387	
Danemark	0,584	2 220 941	2 220 941	-	-	-	-	-	
Djibouti ²	0,001	3 803	-	3 803	109 604	-	109 604	113 407	
Dominique ²	0,001	3 803	-	3 803	45 069	7 573	37 496	41 299	
Egypte	0,152	578 053	-	578 053	-	-	-	578 053	
El Salvador	0,014	53 242	139	53 103	169 492	169 492	-	53 103	
Emirats arabes unis	0,604	2 297 001	2 297 001	-	-	-	-	-	
Equateur	0,067	254 800	-	254 800	409 783	-	409 783	664 583	
Erythrée	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2018	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018		
	%	Montant							
Espagne	2,444	9 294 488	9 294 488	-	-	-	-	-	
Estonie	0,038	144 513	144 513	-	-	-	-	-	
Eswatini (anciennement Swaziland)	0,002	7 606	7 606	-	-	-	-	-	
Etats-Unis	22,000	83 665 604	41 496 361	42 169 243	83 289 483	83 289 483	2014-2017	42 169 243	
Ethiopie	0,010	38 030	20	38 010	37 861	37 861	1999-2017	38 010	
Fidji	0,003	11 409	11 409	-	-	-	-	-	
Finlande	0,456	1 734 160	1 734 160	-	-	-	-	-	
France	4,861	18 486 295	18 486 295	-	-	-	-	-	
Gabon ²	0,017	64 651	21	64 630	244 665	-	2014-2017	309 295	
Gambie ²	0,001	3 803	-	3 803	67 767	-	1999-2017	71 570	
Géorgie ⁴	0,008	30 424	30 424	-	430 066	445 427	1998-2004	445 427	
Ghana	0,016	60 848	60 848	-	64 093	64 093	-	-	
Grèce	0,471	1 791 204	1 791 204	-	-	-	-	-	
Grenade ²	0,001	3 803	-	3 803	18 728	3 783	2014-2017	18 748	
Guatemala	0,028	106 483	106 483	-	-	-	-	-	
Guinée	0,002	7 606	86	7 520	-	-	-	7 520	
Guinée équatoriale ²	0,010	38 030	-	38 030	209 537	-	2012-2017	247 567	
Guinée-Bissau ²	0,001	3 803	-	3 803	279 389	-	1992-2001+2003-2017	283 192	
Guyana	0,002	7 606	7 606	-	-	-	-	-	
Haiti	0,003	11 409	7	11 402	5	-	2017	11 407	
Honduras	0,008	30 424	30 424	-	-	-	-	-	
Hongrie	0,161	612 280	612 280	-	-	-	-	-	
Iles Cook	0,001	3 803	3 792	11	-	-	-	11	
Iles Marshall	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	
Iles Salomon ²	0,001	3 803	-	3 803	41 477	-	2004-2007+2010-2017	45 280	
Inde	0,737	2 802 798	2 802 798	-	-	-	-	-	
Indonésie	0,504	1 916 703	1 916 703	-	-	-	-	-	
Iran, République islamique d'	0,471	1 791 204	1 069	1 790 135	2 004 404	1 328 608	2017	2 465 931	
Iraq ⁴	0,129	490 585	5	490 580	3 840 914	793 215	1996-2007	3 538 279	
Irlande	0,335	1 273 999	1 273 999	-	-	-	-	-	
Islande	0,023	87 469	87 469	-	-	-	-	-	
Israël	0,430	1 635 282	1 616 160	19 122	284 122	284 122	-	19 122	
Italie	3,750	14 261 182	14 261 182	-	847 427	847 427	-	-	
Jamaïque	0,009	34 227	34 227	-	-	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2018	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018			
	%	Montant								
Japon	9,684	36 828 078	36 828 078	-	-	-	-	-	-	
Jordanie	0,020	76 060	76 060	-	75 692	75 692	-	-	-	
Kazakhstan ⁴	0,191	726 369	726 369	-	772 012	257 335	514 677	1998-99	514 677	
Kenya	0,018	68 454	21 512	46 942	87 084	87 084	-	-	46 942	
Kirghizistan ⁴	0,002	7 606	7 606	-	1 166 323	58 316	1 108 007	1992-2017	1 108 007	
Kiribati	0,001	3 803	1	3 802	7 802	3 940	3 862	2016-17	7 664	
Koweït	0,285	1 083 850	666	1 083 184	1 079 467	-	1 079 467	2017	2 162 651	
Lesotho	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	-	
Lettonie	0,050	190 149	190 149	-	-	-	-	-	-	
Liban	0,046	174 937	49	174 888	356 906	156 045	200 861	2016-17	375 749	
Libéria	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	-	
Libye ²	0,125	475 373	-	475 373	1 897 026	473 450	1 423 576	2015-2017	1 898 949	
Lituanie	0,072	273 815	273 815	-	-	-	-	-	-	
Luxembourg	0,064	243 391	243 391	-	241 977	241 977	-	-	-	
Macédoine du Nord, République de	0,007	26 621	26 621	-	-	-	-	-	-	
Madagascar	0,003	11 409	11 409	-	818	818	-	-	-	
Malaisie	0,322	1 224 560	1 224 560	-	-	-	-	-	-	
Malawi	0,002	7 606	4	7 602	150	-	150	2017	7 752	
Maldives, République des	0,002	7 606	7 606	-	11 362	11 362	-	-	-	
Mali	0,003	11 409	11 409	-	-	-	-	-	-	
Malte	0,016	60 848	60 826	22	16	16	-	-	22	
Maroc	0,054	205 361	205 361	-	-	-	-	-	-	
Maurice	0,012	45 636	45 592	44	-	-	-	-	44	
Mauritanie	0,002	7 606	1 097	6 509	-	-	-	-	6 509	
Mexique	1,436	5 461 082	1 461 082	4 000 000	11 047 470	11 047 470	-	-	4 000 000	
Moldova, République de ⁴	0,004	15 212	15 212	-	1 091 736	136 467	955 269	1996-2004	955 269	
Mongolie	0,005	19 015	19 015	-	-	-	-	-	-	

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Solde dû au 31.12.2018	Montant reçu ou crédité	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018			
	%	Montant								
Monténégro	0,004	15 212	-	15 212	-	-	-	-	-	
Mozambique	0,004	15 212	8	15 204	-	-	-	-	15 204	
Myanmar	0,010	38 030	38 030	-	-	-	-	-	-	
Namibie	0,010	38 030	38 030	-	-	-	-	-	-	
Népal	0,006	22 818	22 125	693	94	94	-	-	693	
Nicaragua	0,004	15 212	15 212	-	676	676	-	-	-	
Niger	0,002	7 606	-	7 606	15 136	-	15 136	2016-17	22 742	
Nigéria	0,209	794 823	-	794 823	48 560	-	48 560	2017	843 383	
Norvège	0,849	3 228 732	3 228 732	-	-	-	-	-	-	
Nouvelle-Zélande	0,268	1 019 199	1 019 199	-	-	-	-	-	-	
Oman	0,113	429 737	429 737	-	25	25	-	-	-	
Ouganda	0,009	34 227	34 227	-	-	-	-	-	-	
Ouzbékistan ⁴	0,023	87 469	87 469	-	112 000	112 000	1 125 000	1998-2014	1 125 000	
Pakistan	0,093	353 677	352 253	1 424	11 260	11 260	-	-	1 424	
Palaos	0,001	3 803	2	3 801	171	-	171	2017	3 972	
Panama	0,034	129 301	116 415	12 886	7 791	7 791	-	-	12 886	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004	15 212	8	15 204	6 913	-	6 913	2017	22 117	
Paraguay ⁴	0,014	53 242	53 242	-	384 240	42 723	341 517	1998-2003+2011-2013	341 517	
Pays-Bas	1,483	5 639 822	5 639 822	-	-	-	-	-	-	
Pérou	0,136	517 205	353 729	163 476	-	-	-	-	163 476	
Philippines	0,165	627 492	627 492	-	-	-	-	-	-	
Pologne	0,841	3 198 308	3 198 308	-	-	-	-	-	-	
Portugal	0,392	1 490 769	1 490 769	-	-	-	-	-	-	
Qatar	0,269	1 023 002	1 023 002	-	-	-	-	-	-	
République arabe syrienne	0,024	91 271	45 641	45 630	-	-	-	-	45 630	
République centrafricaine ⁴	0,001	3 803	3 635	168	49 475	8 515	40 960	1998-2000+2004-2007	41 128	
République démocratique du Congo	0,008	30 424	6	30 418	22 596	-	22 596	2017	53 014	
République démocratique pop. lao	0,003	11 409	11 409	-	3 613	3 613	-	-	-	
République dominicaine	0,046	174 937	174 937	-	9 702	9 702	-	-	-	
République tchèque	0,344	1 308 226	1 308 226	-	-	-	-	-	-	
Roumanie	0,184	699 749	699 740	9	5	5	-	-	9	

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs			Années civiles de contribution	Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2018	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018		
	%	Montant							
Royaume-Uni	4,465	16 980 315	16 980 315	-	-	-	-	-	
Russie, Fédération de	3,089	11 747 411	11 747 411	-	-	-	-	-	
Rwanda	0,002	7 606	5	7 601	616	616	2017	8 217	
Sainte-Lucie	0,001	3 803	2	3 801	-	-	-	3 801	
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 803	3 482	321	-	-	-	321	
Saint-Martin	0,003	11 409	11 409	-	-	-	-	-	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 803	48	3 755	4 267	4 267	2016-17	8 022	
Samoa	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	
Sao Tomé-et-Principe ²	0,001	3 803	-	3 803	197 091	197 091	1995-2017	200 894	
Sénégal	0,005	19 015	-	19 015	16 400	16 400	2017	35 415	
Serbie	0,032	121 695	121 695	-	-	-	-	-	
Seychelles	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	
Sierra Leone ²	0,001	3 803	-	3 803	432 653	432 653	1986-2015	436 456	
Singapour	0,447	1 699 933	1 699 933	-	-	-	-	-	
Slovaquie	0,160	608 477	608 477	-	-	-	-	-	
Slovénie	0,084	319 450	319 450	-	-	-	-	-	
Somalie ²	0,001	3 803	-	3 803	411 940	411 940	1988-2017	415 743	
Soudan	0,010	38 030	15	38 015	42 872	42 872	2016-17	80 887	
Soudan du Sud ²	0,003	11 409	-	11 409	75 164	75 164	2012-17	86 573	
Sri Lanka	0,031	117 892	117 892	-	-	-	-	-	
Suède	0,957	3 639 454	3 639 454	-	-	-	-	-	
Suisse	1,141	4 339 202	4 339 202	-	-	-	-	-	
Suriname	0,006	22 818	4	22 814	38 370	22 496	2017	38 688	
Tadjikistan ²	0,004	15 212	-	15 212	496 915	38 120	1994-2017	474 007	
Tanzanie, République-Unie de	0,010	38 030	38 030	-	38 029	38 029	-	-	
Tchad	0,005	19 015	-	19 015	26 429	26 429	2016-17	45 444	

Etats	Contributions fixées pour 2018				Contributions fixées pour des exercices antérieurs				Solde dû au 31.12.2018
	Contributions fixées ¹		Montant reçu ou crédité	Solde dû au 31.12.2018	Solde dû au 01.01.2018	Montant reçu en 2018	Solde dû au 31.12.2018	Années civiles de contribution	
	%	Montant							
Thaïlande	0,291	1 106 668	1 106 668	-	-	-	-	-	
Timor-Leste	0,003	11 409	-	11 409	-	-	565	2017	
Togo	0,001	3 803	3 803	-	-	-	-	-	
Tonga	0,001	3 803	-	3 803	-	-	28	2017	
Trinité-et-Tobago	0,034	129 301	129 301	-	-	-	-	-	
Tunisie	0,028	106 483	106 483	-	-	-	-	-	
Turkménistan	0,026	98 877	98 877	-	-	-	-	-	
Turquie	1,019	3 875 239	3 875 239	-	-	-	-	-	
Tuvalu	0,001	3 803	5	3 798	-	-	114	2017	
Ukraine ⁴	0,103	391 707	391 707	-	-	-	1 265 887	1999 + 2009	
Uruguay	0,079	300 436	-	300 436	-	-	-	-	
Vanuatu	0,001	3 803	-	3 803	-	-	605	2017	
Venezuela, Rép. Bolivarienne du ²	0,571	2 171 503	-	2 171 503	-	-	8 053 694	2014-17	
Viet Nam	0,058	220 573	220 573	-	-	-	-	-	
Yémen	0,010	38 030	20	38 010	-	-	75 732	2016-17	
Zambie	0,007	26 621	12	26 609	-	-	28 369	2016-17	
Zimbabwe	0,004	15 212	8	15 204	-	-	447	2017	
T total : Etats Membres	100,000	380 298 200	305 592 312	74 705 888	158 763 278	131 215 598	27 547 680	102 253 568	
<i>Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT</i>									
Paraguay ³	-	-	-	-	245 066	-	245 066	1937	
Total - Montants dus par des Etats Membres au titre de périodes antérieures d'affiliation à l'OIT	-	-	-	-	245 066	-	245 066	245 066	
<i>Montants dus par des Etats Membres qui ne sont plus affiliés à l'OIT</i>									
Ex. Rép. féd. soc. de Yougoslavie ⁵	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623	1989-01	
Total - Montants dus par des Etats Membres qui ne sont plus affiliés à l'OIT	-	-	-	-	6 370 623	-	6 370 623	6 370 623	
TOTAL	100,000	380 298 200	305 592 312	74 705 888	165 378 967	131 215 598	34 163 369	108 869 257	

¹ **Contributions fixées pour 2018.** Représentent les contributions fixées dans le cadre du budget pour 2018-19.

² **Etats Membres qui, au 31 décembre 2018, ont perdu leur droit de vote en application des dispositions du paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution.** Les arriérés de contributions de ces Etats Membres atteignent un montant égal ou supérieur à la somme des contributions dues au titre des deux dernières années complètes (2016-17). Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 de la Constitution de l'Organisation, chacun de ces Etats Membres avait en conséquence perdu son droit de vote.

³ **Arrangement financier: Paraguay (périodes antérieures d'affiliation à l'OIT).** Le Paraguay doit 245 066 francs suisses au titre de ses contributions à l'OIT et aux autres organisations de la Société des Nations pour la période antérieure à 1939. La Conférence internationale du Travail a décidé, à sa 45^e session (1961), d'annuler ces arriérés de contributions, ladite annulation devant devenir effective au moment du paiement par le Paraguay de toutes ses contributions arriérées depuis la date à laquelle il est devenu Membre de l'Organisation.

⁴ **Autres arrangements financiers.** Les Etats Membres énumérés dans le tableau ci après ont conclu des arrangements financiers pour le règlement de leurs arriérés de contributions.

Etats	Session de la Conférence à laquelle un arrangement financier a été approuvé
Arménie	93 ^e (2005)
Azerbaïdjan	95 ^e (2006)
République centrafricaine	97 ^e (2008)
Géorgie	93 ^e (2005)
Iraq	97 ^e (2008)
Kazakhstan	88 ^e (2000)
Kirghizistan	106 ^e (2017)
Moldova, République de	93 ^e (2005)
Ouzbékistan	104 ^e (2015)
Paraguay	102 ^e (2013)
Ukraine	99 ^e (2010)

⁵ L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie a été rayée de la liste des Etats Membres le 24 novembre 2000.

6. Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration

**Sur les opérations financières
de l'Organisation internationale du Travail**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018



République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Au Conseil d'administration du Bureau international du Travail

Nous avons l'honneur de transmettre le Rapport du Commissaire aux comptes sur les opérations financières de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour l'exercice 2018.

Notre rapport contient les résultats de notre audit des états financiers pour 2018 ainsi que nos observations et recommandations relatives à notre examen des opérations de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT, aux enquêtes sur les cas de fraude, à la mobilisation des ressources et à la présentation des résultats des programmes de l'Organisation. Nous avons également vérifié les comptes de six bureaux extérieurs. Des recommandations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée ont été communiquées à la direction et examinées avec elle en vue d'améliorer encore la gestion efficiente et efficace de l'Organisation.

Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Nous avons traité les questions relatives à l'examen des états financiers de l'Organisation dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit et dont nous estimons qu'elles devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration. Nous serons heureux de communiquer de plus amples précisions sur ces points au Conseil d'administration à sa session de juin 2019.

Nous remercions le Directeur général et son personnel pour l'aide et la coopération dont ont bénéficié nos auditeurs. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration du BIT pour l'appui et l'intérêt qu'il a manifestés à l'égard des travaux que nous avons menés en qualité de Commissaire aux comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma haute considération.

(Signé) Michael G. Aguinaldo
Président, Commission de vérification des comptes
République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 19 avril 2019

République des Philippines
COMMISSION DE VÉRIFICATION
DES COMPTES
Quezon City



Rapport du Commissaire aux comptes
au Conseil d'administration
sur les opérations financières
de l'Organisation internationale du Travail

Pour l'exercice clos
le 31 décembre 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Table des matières

Résumé

- A. Mandat, étendue et méthodologie
 - B. Résultats de l'audit
 - 1. Vérification des états financiers
 - 2. Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel
 - 3. Enquêtes sur les cas de fraude
 - 4. Mobilisation des ressources
 - 4.1. Mobilisation des ressources: cadre institutionnel et principes directeurs
 - 4.2. Mobilisation des ressources: structure organisationnelle et renforcement des capacités
 - 5. Exécution des programmes: établissement de rapports et suivi
 - 5.1. Rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats
 - 5.2. Liens entre les résultats de programme par pays et les indicateurs de résultat du programme et budget
 - 6. Système de contrôle dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays
 - C. Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes
 - D. Informations communiquées par la direction
 - E. Remerciements
- Annexe A – Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes

Liste des sigles et acronymes

BIT	Bureau international du Travail
BP	bureau de pays
BR	bureau régional
BR-Etats arabes	Bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes
CAPS	Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT
GAR	gestion axée sur les résultats
IAO	Bureau de l'audit interne et du contrôle
IGDS	Système de gestion des documents de gouvernance interne
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources
IRIS/OGA	module Oracle de comptabilité des dons
IRIS/SM	module de gestion stratégique d'IRIS
ISA	Normes internationales d'audit
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PPTD	programme par pays de promotion du travail décent
PROGRAM	Département de la programmation et de la gestion stratégiques
SMART	spécifique, mesurable, réalisable, pertinent et limité dans le temps
SM/IP	module de gestion stratégique pour la planification-exécution
SM/M	module de gestion stratégique
UIT	Union internationale des télécommunications

RÉSUMÉ

Introduction

Le présent Rapport du Commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers et des opérations financières de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)** est publié conformément au paragraphe 6 de l'annexe du Règlement financier de l'OIT, et il est transmis au Conseil d'administration.

Il s'agit du troisième rapport d'audit présenté au Conseil d'administration par le Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines, en vertu du mandat de Commissaire aux comptes que lui a confié le Conseil d'administration à sa 323^e session (mars 2015) pour les 75^e et 76^e exercices, à compter du 1^{er} avril 2016 pour une durée de quatre ans (2016-2019). A sa 332^e session (mars 2018), le Conseil d'administration a prolongé le mandat du Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines pour deux exercices supplémentaires (2020-2023).

L'objectif global de l'audit est de fournir aux Etats Membres une assurance émanant d'un organisme indépendant, de contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein de l'Organisation et d'appuyer, dans le cadre du processus de l'audit externe, la réalisation des objectifs qui sous-tendent les activités de l'Organisation. Dans le présent rapport, nous avons exposé en détail nos observations, et nous avons formulé des recommandations qui visent à améliorer encore l'efficacité et l'efficacités des opérations de gestion et à apporter une valeur ajoutée à la gouvernance de l'OIT.

Résultat général de l'audit

Selon notre mandat, nous avons vérifié les états financiers de l'OIT conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Nous avons conclu que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Par conséquent, nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers de l'Organisation pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous avons également conclu que les méthodes comptables avaient été appliquées sur la même base que l'année précédente et que les opérations de l'OIT dont nous avons eu connaissance, ou que nous avons contrôlées par sondage, au cours de notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

Outre la vérification des états financiers, nous avons réalisé les audits des services extérieurs suivants: *a*) bureau régional de l'OIT pour l'Afrique (BR-Afrique); *b*) bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique (BR-Asie et Pacifique); *c*) bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes (BR-Etats arabes); *d*) bureau de pays de l'OIT pour l'Indonésie et le Timor-Leste (BP-Jakarta); *e*) bureau de pays de l'OIT pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique (BP-Lusaka); et *f*) bureau de pays de l'OIT pour le Bangladesh (BP-Dhaka). De même, nous avons effectué un audit des états financiers et des opérations financières du Centre

international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin), dont les comptes sont consolidés dans les états financiers de l'OIT.

Ensuite, notre examen a porté sur la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS), sur l'état d'avancement des enquêtes concernant les cas de fraude, sur les activités de mobilisation des ressources ainsi que sur la présentation des résultats des programmes et sur les activités de suivi correspondantes. Nous avons procédé à ces examens en vertu de notre mandat, qui nous habilite à formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

Principales constatations de l'auditeur

La vérification des comptes a donné lieu aux principales constatations ci-après, qui appellent des mesures de la part de la direction du BIT.

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT

- a) La CAPS doit se doter de critères préétablis pour définir clairement des indicateurs ou des signaux d'alerte révélateurs des différents types de fraude à l'assurance-maladie. Les personnes chargées du traitement des demandes de remboursement pourront se fonder sur ces critères pour détecter les demandes susceptibles d'être frauduleuses et en faire une première évaluation. En l'absence de critères écrits, la détermination du caractère éventuellement suspect ou frauduleux d'une demande est en grande partie subjective.

Enquêtes relatives aux cas de fraude

- b) L'OIT doit concevoir une stratégie d'enquête concernant les cas de fraude en instance, car il a été constaté que 35 sur 53 cas (soit 66 pour cent), dont 32 datent de 2018, n'ont pas encore fait l'objet d'une enquête.

Mobilisation des ressources

- c) Il est nécessaire d'améliorer les mécanismes internes et de mettre en place des mesures et une structure claire afin de garantir l'existence et l'efficacité de l'ensemble des éléments qui participent à la mobilisation des ressources, à savoir les processus, les acteurs internes dotés des compétences requises, les dispositifs d'appui, les politiques et procédures et les acteurs contribuant à la création de partenariats, notamment les acteurs non étatiques.

Gestion des programmes – établissement de rapports et suivi

- d) La feuille de route et les stratégies de gestion des programmes de l'OIT requièrent des améliorations en ce qui concerne les rapports de situation et le suivi. Il s'agit en particulier de présenter plus en détail le degré de réalisation des résultats des programmes par pays dans les rapports établis par les équipes de coordination de résultat et de passer en revue les liens entre ces résultats et les indicateurs de résultat du programme et budget.

Système de contrôle dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OIT

- e) Les opérations des bureaux régionaux et des bureaux de pays de l'OIT doivent améliorer et renforcer la mise en place de mécanismes de contrôle de la gestion, afin d'assurer une plus grande efficacité des activités de supervision et de suivi. Ainsi, les déclarations relatives aux autoévaluations de contrôle interne seront mieux en phase avec les réalités du fonctionnement des mécanismes de contrôle interne dans les bureaux extérieurs.

Résumé des recommandations

Nous avons formulé des recommandations qui sont examinées en détail dans la suite du présent rapport. Les principales recommandations sont les suivantes:

- a) **l'OIT devrait définir clairement, dans les procédures opérationnelles normalisées, les indicateurs de fraude (ou signaux d'alerte) ainsi que des critères préétablis pour évaluer les demandes de remboursement qui seraient initialement classées comme relevant de l'un des types de fraude afin d'identifier, à titre préliminaire, les cas potentiels de demandes frauduleuses à soumettre au Bureau de l'audit interne et du contrôle pour enquête;**
- b) **la direction du BIT devrait mettre l'accent sur les enquêtes concernant les cas de fraude en instance et concevoir une stratégie à cet égard afin de décourager la fraude, de faire passer dans toute l'Organisation le message qu'elle ne sera pas tolérée et de renforcer encore les mesures antifraude;**
- c) **l'OIT devrait consolider, élargir et diversifier les partenariats et les modes de financement qu'elle met en place avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et le secteur privé, en se dotant d'un cadre institutionnel structuré de mobilisation des ressources ainsi que de lignes directrices en la matière afin d'assurer une mise en œuvre et une coordination cohérentes et systématiques des activités de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Organisation;**
- d) **l'OIT devrait optimiser la participation des bureaux extérieurs à la mobilisation des ressources en précisant les rôles et responsabilités spécifiques de ces bureaux, ainsi que leur structure, aux fins d'une coordination plus efficace et de l'établissement d'une chaîne de responsabilité clairement définie;**
- e) **l'OIT devrait veiller à ce qu'il soit fait mention, dans l'évaluation du comportement professionnel du personnel chargé de la mobilisation des ressources, des objectifs et des mesures de la performance qui ont été convenus en la matière, aux fins d'évaluer les résultats obtenus et la contribution apportée à la réalisation des résultats recherchés par l'Organisation dans le domaine de la mobilisation des ressources;**
- f) **l'OIT devrait affiner la stratégie institutionnelle de perfectionnement du personnel en matière de mobilisation des ressources en l'inscrivant dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et en l'incorporant dans la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2020-2025, afin d'assurer une approche homogène visant à un renforcement des capacités efficient et efficace dans le domaine de la mobilisation des ressources;**
- g) **l'OIT devrait améliorer encore le mécanisme de présentation des résultats en clarifiant ses résultats attendus et les critères de mesure applicables, de manière à**

garantir que les résultats intermédiaires seront mieux pris en compte et mieux présentés, en particulier par les bureaux extérieurs, le but étant d'améliorer la responsabilisation et de rendre la présentation des résultats plus utile;

- h)* l'OIT devrait renforcer la corrélation entre les résultats de programme par pays et les indicateurs de résultat du programme et budget pour 2018-19 ainsi que sa coordination interne pendant le processus d'examen afin d'améliorer l'intégrité de l'information relative aux résultats;**
- i)* l'OIT devrait, d'une part, évaluer le niveau de risque opérationnel auquel sont exposés ses bureaux extérieurs et mettre en œuvre des solutions stratégiques pour renforcer les contrôles de supervision et de suivi qu'ils effectuent sur les processus et décisions essentiels, afin de garantir l'efficacité et l'efficacités de leurs opérations et, d'autre part, mieux appuyer le processus d'attestation par les directeurs des bureaux extérieurs de l'état de leur système de contrôle.**

Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes les années précédentes

Lors de notre validation de la mise en œuvre des 25 recommandations formulées par le Commissaire aux comptes pour les années précédentes, nous avons constaté que 7 recommandations (soit 28 pour cent) avaient été intégralement appliquées, 2 (soit 8 pour cent) étaient mises en œuvre en continu, 5 (soit 20 pour cent) avaient été partiellement mises en œuvre, et 11 (soit 44 pour cent) étaient toujours en cours de mise en œuvre. Nous sommes satisfaits des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes.

A. MANDAT, ÉTENDUE ET MÉTHODOLOGIE

Mandat

1. La Commission de vérification des comptes est un organisme indépendant créé en vertu de la Constitution de la République des Philippines. Fondée il y a cent dix-neuf ans, cette institution supérieure des comptes est un membre actif de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et du Groupe d'auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle participe activement à l'établissement de normes de comptabilité et d'audit, au renforcement des capacités et au partage des connaissances. Elle a acquis une vaste expérience de la vérification extérieure des comptes auprès d'organisations internationales, qui font appel à ses services depuis trente-sept ans, dont dix-neuf en tant que membre du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

2. A sa 323^e session (mars 2015), le Conseil d'administration du BIT a nommé le Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices, à compter du 1^{er} avril 2016 pour une durée de quatre ans (2016-2019). A sa 332^e session en mars 2018, le Conseil d'administration a prolongé ce mandat pour deux exercices supplémentaires (2020-2023). Le mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes est énoncé dans le chapitre IX du Règlement financier de l'OIT. Le Règlement financier dispose que le Commissaire aux comptes présente un rapport à la Conférence internationale du Travail, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, sur les états financiers annuels ainsi que sur d'autres renseignements qu'il juge nécessaire de porter à son attention au sujet des questions visées dans l'article 36, paragraphe 2, et dans le mandat additionnel.

Etendue et objectifs de l'audit

3. Notre audit consiste à réaliser, en toute indépendance, un examen des éléments probants venant étayer les montants et les informations figurant dans les cinq états financiers: *a*) état de la situation financière; *b*) état de la performance financière; *c*) état des variations de l'actif net; *d*) tableau des flux de trésorerie; et *e*) état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. Il comprend également une évaluation de la conformité des opérations de l'OIT avec les dispositions du Règlement financier et les autorisations des organes délibérants.

4. L'audit avait principalement pour objet de nous permettre de nous former une opinion quant à la question de savoir si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de ses opérations, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice, conformément aux IPSAS. Dans ce cadre, une évaluation a été menée à bien pour déterminer si les dépenses inscrites dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par le Conseil d'administration, et si les recettes et les dépenses avaient été classées et comptabilisées correctement, conformément au Règlement financier et aux décisions des organes délibérants de l'OIT. L'audit comprenait un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi que des vérifications par sondage des livres comptables et autres pièces justificatives que nous avons effectuées si nous l'avons jugé nécessaire pour fonder notre opinion d'audit.

5. Nous avons également procédé à l'examen des opérations de l'OIT au regard des questions visées à l'article 36, paragraphe 2, du Règlement financier en vertu duquel le Commissaire aux

comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. Nous avons concentré notre attention sur les domaines qui revêtaient une importance fondamentale pour la capacité, la gestion efficace et la réputation de l'OIT, et plus particulièrement sur la CAPS, les enquêtes relatives aux cas de fraude, la mobilisation des ressources, la présentation des résultats des programmes et les opérations des bureaux extérieurs.

6. Globalement, l'audit vise à fournir aux Etats Membres une assurance émanant d'un organisme indépendant, à contribuer au renforcement de la transparence et de la responsabilisation au sein de l'Organisation et à appuyer, dans le cadre du processus de l'audit externe, la réalisation des objectifs qui sous-tendent les activités de l'Organisation.

Méthodologie et responsabilités de l'auditeur

7. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes ISA. Nous sommes tenus en vertu de ces normes de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste notamment à examiner par sondage les éléments probants qui étayent les montants et les informations figurant dans les états financiers. Il comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

8. Une stratégie d'audit axée sur le risque a été adoptée aux fins de la vérification des états financiers. Elle suppose d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions, en se fondant sur une compréhension appropriée de l'entité et de son environnement, notamment de ses mécanismes de contrôle interne.

9. La responsabilité de l'auditeur est d'exprimer une opinion sur les états financiers fondée sur un audit. Celui-ci est réalisé pour obtenir une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la question de savoir si les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

10. Au cours de l'exercice 2018, outre la vérification des états financiers, nous avons réalisé les audits des services extérieurs suivants: *a*) bureau régional de l'OIT pour l'Afrique (BR-Afrique); *b*) bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique (BR-Asie et Pacifique); *c*) bureau régional de l'OIT pour les Etats arabes (BR-Etats arabes); *d*) bureau de pays de l'OIT pour l'Indonésie et le Timor-Leste (BP-Jakarta); *e*) bureau de pays de l'OIT pour la Zambie, le Malawi et le Mozambique (BP-Lusaka); et *f*) bureau de pays de l'OIT pour le Bangladesh (BP-Dhaka). De même, nous avons effectué un audit des opérations financières du Centre de Turin.

11. Nous nous sommes coordonnés avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) au sujet des domaines sur lesquels notre audit devait porter afin d'éviter que nos activités ne se recoupent inutilement et de déterminer dans quelle mesure il était possible de tirer parti des travaux de l'IAO. Nous avons également collaboré avec le Comité consultatif de contrôle indépendant afin d'enrichir encore nos travaux d'audit.

12. Nous avons régulièrement communiqué les résultats de l'audit à la direction du BIT dans des notes de synthèse et des lettres de recommandations, dans lesquelles nos observations et

recommandations étaient exposées en détail. Cette pratique permet d'établir un dialogue permanent avec la direction.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

13. Cette partie du rapport expose nos observations concernant les questions financières et les questions de gouvernance, conformément à l'article 36, paragraphe 2, du Règlement financier en vertu duquel le Commissaire aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation. La direction du BIT a eu la possibilité de faire des commentaires sur nos observations d'audit. Des recommandations susceptibles d'apporter une valeur ajoutée lui ont été communiquées en vue de renforcer la gestion efficiente et efficace de l'Organisation.

1. Vérification des états financiers

14. Nous avons vérifié les états financiers conformément aux normes ISA et avons conclu que ces états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels, conformément aux IPSAS. Cela nous a amenés à exprimer une opinion d'audit non modifiée sur les états financiers de l'Organisation. Les états financiers vérifiés ont été les suivants:

- a) Etat I. Etat de la situation financière;
- b) Etat II. Etat de la performance financière;
- c) Etat III. Etat des variations de l'actif net;
- d) Etat IV. Tableau des flux de trésorerie;
- e) Etat V. Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.

15. Nous avons également conclu que les méthodes comptables indiquées dans la Note 2 aux états financiers avaient été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent. Nous avons conclu en outre que les opérations de l'OIT dont nous avons eu connaissance, ou que nous avons contrôlées par sondage, au cours de notre audit des états financiers avaient été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'OIT.

16. Nous savons gré à la direction des efforts qu'elle a déployés pour tenir compte d'un certain nombre des recommandations émises au cours de notre audit des états financiers de l'OIT pour 2018, afin de donner une image fidèle des soldes des comptes concernés et d'améliorer la présentation et la communication d'informations conformément aux IPSAS.

2. Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel

17. Nous avons procédé à un examen des opérations et transactions de la CAPS afin de déterminer si elles étaient conformes aux règlements, règles et politiques en vigueur. Notre examen a également compris une évaluation des risques de fraude et des stratégies utilisées par la direction pour les atténuer. Nous avons constaté que les transactions étaient conformes aux règlements; nous avons toutefois noté des possibilités d'amélioration qui permettraient de renforcer l'efficacité et l'efficacités des activités de la CAPS, et nous en avons fait part à la direction de la Caisse. Nous avons mis l'accent sur la gestion des risques de fraude en raison du nombre croissant de cas de fraude et de présomption de fraude concernant des demandes de remboursement soumises à la CAPS.

18. La gestion des risques de fraude fait partie intégrante de la gouvernance institutionnelle et du système de contrôle interne. Elle aide les organisations à se protéger et à protéger leurs partenaires contre tout acte de tromperie délibérée, qu'il soit d'origine interne ou externe. La prévention de la fraude exige un ensemble de politiques et de procédures qui, combinées, réduisent au minimum la probabilité que des fraudes soient commises tout en permettant le plus possible de détecter toute activité frauduleuse qui pourrait se produire. Le risque d'être découverts dissuade en général les auteurs potentiels de fraudes de passer à l'acte.

19. La politique de l'OIT relative à la lutte contre la fraude et la corruption exige que soit signalé tout cas de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude, de corruption ou de collusion. Elle souligne que la responsabilité de la prévention et de la détection de la fraude, de la corruption et d'autres types de conduite inappropriés incombe aux responsables hiérarchiques et à leur personnel, et que ceux-ci sont tenus de comprendre le risque de fraude, de corruption et d'autres conduites répréhensibles inhérent à leurs responsabilités et de mettre en place des mesures de prévention appropriées.

20. Nous avons noté que, conformément à cette politique, une des mesures préventives adoptées par la CAPS était le renvoi des demandes de remboursement suspectes à l'IAO pour enquête. En attendant les résultats de cette enquête, le traitement de la demande douteuse est suspendu dans le Système d'information sur l'assurance-maladie. Nous avons également relevé qu'un projet de procédure opérationnelle normalisée en cours d'examen fournit des exemples de fraudes susceptibles d'être commises par différentes parties et définit les procédures que doivent appliquer les divers membres du personnel chargés de traiter les demandes de remboursement soumises à la CAPS.

21. Notre examen des cas que la CAPS a soumis à l'IAO pour enquête et des allégations correspondantes a révélé que la direction de la CAPS n'a pas encore défini de critères préétablis permettant de déterminer si une demande est douteuse ou constitue effectivement un cas de fraude. La Caisse doit en outre définir clairement des indicateurs ou des signaux d'alerte correspondant aux différents types de fraude à l'assurance-maladie sur lesquels les personnes chargées du traitement des demandes puissent se baser pour détecter les éventuelles demandes frauduleuses et en faire une première évaluation. Actuellement, c'est aux gestionnaires de sinistres qu'il appartient de déterminer si un fait constitue un cas de fraude potentiel. En l'absence de critères écrits, la détermination par le gestionnaire de sinistres du caractère éventuellement suspect ou frauduleux d'une demande est en grande partie subjective. Il peut par conséquent arriver que des demandes potentiellement frauduleuses ne soient pas signalées au superviseur chargé des demandes de remboursement, au Secrétaire exécutif et, par la suite, à l'IAO.

22. Du fait de cette absence de critères spécifiques, des cas peuvent être présumés frauduleux de prime abord et soumis à l'IAO pour enquête, ce qui peut s'avérer peu rationnel au regard des coûts. Le traitement d'une demande de remboursement étant suspendu en attendant les résultats de l'enquête, ce retard portera préjudice aux membres de la CAPS concernés si, contrairement à ce qui avait été présumé, l'enquête prouve que la demande n'était pas frauduleuse.

23. Nous avons recommandé à la CAPS de définir clairement dans la procédure opérationnelle normalisée les indicateurs de fraude ou signaux d'alerte, ainsi que des critères préétablis pour évaluer les demandes de remboursement qui seraient initialement classées comme relevant de l'un des types de fraude afin d'identifier, à titre préliminaire, les cas potentiels de demandes frauduleuses à soumettre à l'IAO pour enquête. L'intégration des fraudes potentielles dans la procédure opérationnelle normalisée pourrait être rationnelle au regard des coûts, car elle permettrait de réduire les ressources nécessaires pour les enquêtes et de gérer plus efficacement les cas de fraude et de présomption de fraude, en tenant dûment compte des droits des membres assurés en attendant les résultats définitifs de l'enquête formelle effectuée par l'IAO.

24. **Réponse du BIT.** La nécessité d'établir par écrit la procédure et les critères nécessaires à tous les membres du personnel du secrétariat de la CAPS pour gérer les demandes de remboursement potentiellement frauduleuses a déjà été mentionnée dans les rapports d'audit interne sur l'examen des procédures de traitement des demandes soumises à la CAPS. Dans ce contexte, les pratiques de la Caisse ont été comparées aux pratiques appliquées par des caisses d'assurance-maladie du secteur privé. Le secrétariat de la CAPS a apporté des améliorations substantielles à ses processus opérationnels afin de garantir que tous les gestionnaires de sinistres utilisent la même méthode pour examiner les demandes de remboursement et signaler les suspicions de fraude au superviseur chargé des demandes de remboursement et au Secrétaire exécutif. Une formation à la détection des fraudes a été dispensée à tous les membres de l'équipe, les éléments relatifs à la détection des fraudes et au respect des règles ont été renforcés dans leurs descriptions de poste et certaines procédures sont en cours d'harmonisation avec les procédures opérationnelles normalisées pertinentes d'autres institutions des Nations Unies dotées de leur propre caisse d'assurance-maladie (autrement dit, des régimes d'assurance-maladie mutualiste comparables). Si l'équipe de la CAPS utilise déjà systématiquement des indicateurs types dans son examen des tendances du règlement des demandes et des dépenses correspondantes, tant au niveau individuel que global, le Bureau convient que le développement de cette pratique et son intégration dans les procédures opérationnelles normalisées pourraient renforcer l'efficacité de ces procédures. Dans tous les cas de demandes présumées frauduleuses que le secrétariat de la CAPS a soumis à l'IAO pour enquête ces dernières années, la suspicion de fraude s'est avérée fondée; la possibilité que mentionne le Commissaire aux comptes d'améliorer le rapport coût-efficacité grâce à une réduction des ressources consacrées à l'enquête semblerait par conséquent très limitée. Le Comité de gestion de la CAPS envisage actuellement des modifications des Statuts de la Caisse qui viseront à préciser les droits des membres assurés en attendant les résultats définitifs de l'enquête formelle effectuée par l'IAO.

3. Enquêtes sur les cas de fraude

25. Nous avons noté que le BIT est déterminé à prévenir la fraude et la corruption et à promouvoir activement une culture de lutte contre la fraude parmi ses fonctionnaires, ses collaborateurs extérieurs, ses sous-traitants, ses fournisseurs de biens et de services et ses partenaires d'exécution, ainsi que d'autres parties. La politique de l'OIT relative à la lutte contre la fraude et la corruption datée du 19 octobre 2017 souligne que le BIT applique une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption, et que tout cas de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude, de corruption ou de collusion fera l'objet d'une enquête approfondie et sera traité comme il convient.

26. La fraude est définie dans la politique comme «tout acte ou omission par lequel une personne physique ou morale déforme ou dissimule sciemment un fait *a)* afin d'obtenir un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers ou de se soustraire ou de soustraire un tiers à une obligation, et/ou *b)* de manière à induire une personne physique ou morale à agir ou à ne pas agir à son détriment».

27. La politique ajoute que, pour réduire au minimum les possibilités de fraude ou de corruption, le BIT continue de promouvoir une culture antifraude et des mesures de lutte contre la fraude, notamment: en mettant en place et en utilisant un système de prévention et de contrôle efficace; en veillant à ce que, en cas de fraude ou de corruption, une enquête sérieuse soit diligentée sans égard pour les fonctions, le nombre d'années de service ou les liens de la personne concernée avec le BIT, certains de ses fonctionnaires ou des mandants; et en révisant les systèmes et procédures afin d'empêcher la répétition de cas similaires de fraude ou de corruption.

28. A cet égard, la politique prévoit que les fonctionnaires sont tenus de signaler tout cas de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude, de corruption ou de collusion au Directeur général par l'intermédiaire du Trésorier et contrôleur des finances (ci-après le «Trésorier») et du Chef auditeur interne. La direction prend également des mesures pour faciliter le signalement des cas de fraude ou de corruption par des tiers, en particulier des collaborateurs extérieurs, des fournisseurs ou des partenaires d'exécution.

29. Nous avons noté que pour les années 2017 et 2018, 53 cas de fraude ont été signalés, 44 (15 en 2017 et 29 en 2018) par des fonctionnaires du BIT et 9 (5 en 2017 et 4 en 2018) par des lanceurs d'alerte. Les détails figurent dans le tableau ci-dessous.

30. Les allégations formulées dans les 53 cas se répartissent comme suit.

Récapitulatif des allégations

N°	Cas	Nombre d'allégations	Pourcentage
1	CAPS	22	41,51
2	Achats	18	33,96
3	Prestations	5	9,43
4	Voyages/Indemnités journalières de subsistance	3	5,66
5	Indépendance	2	3,77
6	Indemnité de rapatriement	2	3,77
7	Usurpation d'identité	1	1,90
	Total	53	100

31. Comme le montre le tableau ci-dessus, 41,51 pour cent des allégations concernent des demandes de remboursement soumises à la CAPS; viennent ensuite les irrégularités en matière d'achats (33,96 pour cent). Les demandes de remboursement de frais médicaux et les achats sont considérés comme constituant des domaines particulièrement exposés au risque de fraude. Toutefois, cela ne signifie pas forcément que des fraudes soient commises dans ces domaines.

32. Nous avons noté que le Chef auditeur interne est responsable de la conduite des enquêtes du BIT concernant les allégations de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude, de corruption ou de collusion. En outre, le Trésorier soumet au Comité pour une gestion responsable, lorsque cela est approprié, les cas de fraude, de présomption de fraude et de tentative de fraude, ainsi que tout cas de corruption ou de collusion, de négligence ou de non-respect des règles ou procédures du Bureau ayant entraîné ou ayant pu entraîner une perte financière ou d'une autre nature pour le Bureau, ou un préjudice à ses biens. Le comité doit, pour chaque cas qui lui est soumis, établir les faits, déterminer qui est responsable de toute perte éventuellement subie, et adresser au Directeur général des recommandations concernant le remboursement, les mesures disciplinaires et la passation par profits et pertes du montant concerné, selon que de besoin. Un rapport de synthèse annuel des activités du Comité pour une gestion responsable est publié sur le site Web du BIT.

33. Il est ressorti de l'examen des enquêtes sur les 53 cas de fraude que pour 35 de ces cas (soit 66,04 pour cent), dont 32 datent de 2018, une enquête n'a pas encore été effectuée, comme le montre le tableau ci-dessous.

Etat du traitement des cas de fraude

Année	Clos	En attente d'enquête par l'IAO	En attente de rapport	Enquête en cours	Indéterminé	Total
2017	8	3	1	8		20
2018		32			1	33
Total	8	35	1	8	1	53

34. Nous soulignons que l'une des stratégies du BIT, dans sa détermination à ne tolérer aucune fraude, consiste à ce qu'une enquête sérieuse soit diligentée indépendamment des fonctions, du nombre d'années de service ou des liens de la personne concernée avec le BIT, certains de ses fonctionnaires ou des mandants. L'Organisation devrait donc appliquer une approche coordonnée aux enquêtes et aux mesures correctives pour lutter contre la fraude, et ce sans tarder. Elle devrait disposer d'un système qui permette de procéder à l'examen, à l'investigation et à la résolution des cas de non-respect des règles et des allégations de fraude et de faute avec la rapidité, la compétence et la confidentialité nécessaires.

35. L'examen de la politique de l'OIT en matière d'enquête sur les cas de fraude a montré que l'IAO s'est doté en juillet 2018 d'une procédure opérationnelle normalisée relative aux enquêtes. La politique souligne que *le Chef auditeur interne veillera à ce que toutes les enquêtes soient menées dans les meilleurs délais compte tenu des circonstances, notamment de la complexité du cas, de la charge de travail et des priorités de l'IAO ou d'autres raisons impérieuses. Ces circonstances seront consignées dans le dossier correspondant, et l'affaire sera examinée en temps opportun.*

36. Nous recommandons à la direction du BIT de mettre l'accent sur les enquêtes concernant les cas de fraude en instance et de concevoir une stratégie à cet égard afin de

décourager la fraude, de faire passer dans toute l'Organisation le message qu'elle ne sera pas tolérée, et de renforcer encore les mesures antifraude.

37. **Réponse du BIT.** L'IAO effectue une évaluation des risques pour chaque cas qui lui est soumis, afin que ceux qui sont considérés comme hautement prioritaires soient traités rapidement. Soucieux de réduire le nombre de cas en souffrance, il a adopté une approche «groupée» pour traiter les cas classés moyennement ou faiblement prioritaires, selon laquelle il regroupe ceux-ci par région et les traite dans le cadre d'une même mission. Il convient également de noter que, lorsque l'IAO a demandé des ressources supplémentaires pour faire face à des besoins essentiels, le Directeur général a répondu positivement. De plus, les Propositions de programme et de budget pour 2020-21 présentées par le Directeur général prévoient une augmentation des ressources affectées à l'Unité d'enquête, augmentation qui devrait financer un poste supplémentaire au sein de l'IAO. Cette mesure aidera elle aussi l'IAO à réduire les retards accumulés.

4. Mobilisation des ressources

38. On entend par «mobilisation des ressources» un ensemble d'activités visant à assurer à une entité les ressources dont elle a besoin pour mettre en œuvre ses stratégies et atteindre ses objectifs opérationnels. C'est toujours aux bureaux et départements d'une organisation qu'incombe la responsabilité de lever des fonds supplémentaires et d'encourager les partenariats afin de diversifier les sources de financement de l'organisation et de permettre à celle-ci de s'acquitter de ses mandats. Il est donc indispensable non seulement que les organisations fassent le point sur leurs paramètres financiers, mais aussi qu'elles évaluent comment les ressources sont mobilisées en interne.

39. Nous avons noté que la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017 avait précisé six principes de fonctionnement à appliquer à la mobilisation des ressources. Nous avons également observé que l'Organisation tire la majeure partie de ses recettes ou de son financement des contributions mises en recouvrement auprès de ses États Membres, bien qu'elle reconnaisse aussi que la mobilisation des ressources est une composante essentielle de la fourniture de ses services, en particulier dans le domaine de la coopération pour le développement. Toutefois, les données financières de l'OIT pour 2017 ont montré une diminution du taux de recouvrement des contributions qui a entraîné une augmentation de 79,6 millions de dollars E.-U. des contributions à recevoir. Il a également été indiqué, dans le premier rapport de situation sur la mise en œuvre du plan de travail axé sur les résultats pour l'exercice biennal 2018-19, que certains résultats de programme par pays ont pâti des ressources limitées de la coopération pour le développement, insuffisantes pour soutenir un engagement substantiel à moyen terme. Il faut donc s'attendre à ce que l'Organisation ait besoin d'une forte mobilisation de ressources pour tirer le meilleur parti de son potentiel et œuvrer à la réalisation de son objectif stratégique. Les résultats de notre audit ont également fait une large part à ces perspectives, comme on le voit dans les paragraphes qui suivent.

4.1. Mobilisation des ressources: cadre institutionnel et principes directeurs

40. Aux fins de la mobilisation des ressources, il est indispensable qu'une organisation ait la capacité de mettre en place et de gérer les éléments suivants: stratégies ou politiques et directives pertinentes, mandat spécifique, collaboration avec des acteurs non étatiques, diversification du financement, structure claire, compétences du personnel et gestion des risques. Cela lui permet de gagner en efficacité et d'être plus rapidement en mesure de mobiliser

des ressources ainsi que de modifier l'affectation de ses ressources budgétaires et extrabudgétaires pour les utiliser là où il le faut. Nous avons toutefois constaté que la stratégie de l'Organisation relative à la mobilisation des ressources est encore «à l'état de projet», et que les efforts vigoureux déployés par les bureaux extérieurs pour se doter d'approches efficaces en la matière se heurtent à la difficulté liée à leur situation géographique et au fait que les donateurs consacrent actuellement leurs fonds surtout à des questions sociales et humanitaires. A cet égard, il faut que l'OIT reconnaisse que la mobilisation des ressources doit s'inscrire dans un cadre concrètement étayé par des politiques et des procédures.

41. S'agissant des besoins opérationnels de l'Organisation et en l'absence d'une stratégie en bonne et due forme de mobilisation des ressources, nous avons noté que le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs (PARDEV) avait répondu à ces besoins en jouant activement un rôle de coordination et d'orientation en matière de mobilisation des ressources aux fins de la réalisation des objectifs de l'OIT. Ce soutien n'aura toutefois pas l'efficacité voulue, car il est fondé sur le statu quo et non sur un cadre institutionnel concret et stable en matière de mobilisation des ressources, cette responsabilité incombant à l'ensemble de l'institution et non au seul département PARDEV. Nous avons par ailleurs observé que les lignes directrices de 2013 relatives à la mobilisation des ressources ne répondent plus aux besoins actuels car elles étaient fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement et ne correspondent donc pas au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Dans un tel contexte, l'Organisation doit veiller à ce que sa stratégie et ses directives opérationnelles relatives à la mobilisation des ressources permettent dûment d'établir des exigences concrètes en matière de responsabilisation et de transparence et de prendre des décisions plus efficaces.

42. Nous avons recommandé à l'OIT de consolider, d'élargir et de diversifier les partenariats et les modes de financement qu'elle met en place avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et le secteur privé, en se dotant d'un cadre institutionnel structuré de mobilisation des ressources ainsi que de lignes directrices en la matière afin d'assurer une mise en œuvre et une coordination cohérentes et systématiques des activités de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Organisation.

43. **Réponse du BIT.** Le Bureau souscrit à cette recommandation. Les orientations du Conseil d'administration sur le plan d'action devant servir de base à l'élaboration de la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement pour 2020-2025 (document GB.334/INS/3/1) comprenaient un objectif prioritaire consistant à «consolider, élargir et diversifier les partenariats et les sources de financement». La collaboration avec certaines institutions financières internationales et, de manière plus générale, avec des institutions de financement du développement progresse, la coopération avec des partenaires du système des Nations Unies étant une dimension fondamentale du Pacte de financement des Nations Unies. Il est prévu de procéder en 2019 à une évaluation de haut niveau des partenariats public-privé qui apportera un éclairage utile à la stratégie à appliquer avec le secteur privé.

4.2. Mobilisation des ressources: structure organisationnelle et renforcement des capacités

44. La structure organisationnelle définit la manière dont des activités telles que la répartition, la coordination et la supervision des tâches sont axées sur la réalisation d'objectifs de mobilisation des ressources. Elle devrait définir des rapports hiérarchiques clairs au sein du personnel et fournir des orientations précises sur l'autorité et la responsabilité de gestion. La

structure organisationnelle de l'OIT a fait l'objet d'une réforme, exposée dans la directive du Bureau IGDS n° 322, datée du 22 mars 2013. Un des objectifs de cette réforme est de donner à l'OIT les moyens de mieux répondre aux besoins de ses mandants, conformément à l'appel lancé dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Cet appel traduit l'objectif d'*Unité dans l'action à l'OIT* – à savoir un objectif de réactivité opérationnelle de l'Organisation dans les pays, dont la réalisation doit s'appuyer sur une structure extérieure efficace, en coopération et en coordination avec le siège.

45. Par ailleurs, il ne saurait y avoir de mobilisation de ressources efficace sans les compétences requises. Le fait de dispenser ces compétences par la formation démontre une volonté de maintenir le personnel à la pointe de la connaissance et de la pratique. Il est évident que la formation est bénéfique pour le lieu de travail, car elle montre l'attachement des dirigeants et des entreprises au bien-être du personnel et à des normes élevées en matière de comportement professionnel.

46. En sa qualité d'acteur principal de la stratégie de l'OIT relative à la mobilisation des ressources, PARDEV fournit des services dans les trois domaines clés que sont le soutien à la qualité du travail, les partenariats et la mobilisation des ressources. Ce département entretient des relations avec tous les principaux donateurs de l'OIT, négocie les accords de financement, fait approuver les propositions de projet soumises par les partenaires et supervise l'établissement des rapports techniques et financiers. Le financement provenant des Nations Unies et des nouveaux partenaires relève également de sa responsabilité.

47. Toutefois, notre examen des descriptions de poste des directeurs des bureaux régionaux, des équipes d'appui technique au travail décent et des bureaux de pays a révélé que ces descriptions comprenaient des fonctions de mobilisation des ressources, mais sans donner aucune précision. Il a également été constaté que certains membres du personnel technique consacraient une grande partie de leur temps à des travaux liés à la mobilisation des ressources. La structure des bureaux extérieurs, notamment en ce qui concerne les rôles et responsabilités, doit par conséquent être clarifiée.

48. Nous avons en outre noté que l'évaluation de début de cycle du comportement professionnel de deux directeurs ne mentionnait pas d'objectif spécifique ni de mesure convenue de la performance en matière de mobilisation des ressources, alors que ces éléments étaient mentionnés pour les autres directeurs et membres du personnel chargés de la mobilisation des ressources dans les bureaux extérieurs (qui avaient soumis leurs évaluations de début de cycle). En prévoyant un objectif de mobilisation des ressources, on peut en évaluer le degré de réalisation et, par conséquent, influencer sur les résultats obtenus par l'Organisation dans ce domaine.

49. La réalisation des priorités stratégiques de l'OIT en matière de mobilisation des ressources, telles qu'énoncées dans la stratégie de coopération pour le développement, exige une amélioration de la structure de l'Organisation qui permette à celle-ci de remédier aux faiblesses actuelles de son approche dans ce domaine, de mettre à profit ses atouts, de tirer parti des possibilités qui se présentent et de réduire au minimum les risques extérieurs. Les bureaux de pays et bureaux régionaux ont un grand potentiel de mobilisation de ressources, comme le prouve l'approbation du financement par responsabilité administrative, qui fait référence au montant des engagements des partenaires de développement, dont les pourcentages étaient respectivement fixés pour les bureaux extérieurs à 77 et 69 pour cent pour les années civiles 2016 et 2017.

50. Nous avons noté en outre que le BIT gère le perfectionnement du personnel en matière de mobilisation des ressources selon une approche institutionnelle et structurée. Il utilise pour cela plusieurs moyens, tels que l'outil en ligne intitulé *Online Development Cooperation Resource Kit*, une communauté de pratique, des lignes directrices relatives à la mobilisation des ressources, et des webinaires portant chacun spécifiquement sur un donateur. Lors de l'exercice biennal précédent, nous avons noté que des cours de formation étaient organisés dans le cadre de parcours d'apprentissage régionaux. Des programmes spécifiques de formation à la mobilisation de ressources axés sur la Commission européenne étaient en outre organisés. Selon ce que nous avons constaté, le cours sur la gestion du cycle de projet couvrait la mobilisation des ressources et la gestion de services d'appui sur ce thème. En ce qui concerne les parcours d'apprentissage, nous avons relevé qu'un cours de formation ayant trait spécifiquement à la mobilisation des ressources serait dispensé en 2019. Toutefois, la stratégie de mobilisation des ressources 2016-17 de l'un des bureaux régionaux indiquait encore que l'un des principaux obstacles à une mobilisation de ressources efficace tenait à des compétences et une capacité insuffisantes. De plus, il est ressorti des résultats de notre enquête auprès de plusieurs directeurs de bureau extérieur qu'il fallait mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine de la mobilisation des ressources et sur le perfectionnement de leur personnel afin de combler les déficits de compétences.

51. Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:

- a) optimiser la participation des bureaux extérieurs à la mobilisation des ressources en précisant les rôles et responsabilités spécifiques de ces bureaux, ainsi que leur structure, aux fins d'une coordination plus efficace et de l'établissement d'une chaîne de responsabilité clairement définie;**
- b) veiller à ce qu'il soit fait mention, dans l'évaluation du comportement professionnel du personnel chargé de la mobilisation des ressources, des objectifs et des mesures de la performance qui ont été convenus en la matière, aux fins d'évaluer les résultats obtenus et la contribution apportée à la réalisation des résultats recherchés par l'Organisation dans le domaine de la mobilisation des ressources;**
- c) affiner la stratégie institutionnelle de perfectionnement du personnel en matière de mobilisation des ressources en l'inscrivant dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et en l'incorporant dans la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2020-2025, afin d'assurer une approche homogène visant à un renforcement des capacités efficient et efficace dans le domaine de la mobilisation des ressources.**

52. Réponse du BIT. Le Bureau approuve ces recommandations. La procédure IGDS sur la gestion du cycle de projet sera révisée de façon à préciser plus clairement les rôles et responsabilités en matière de mobilisation des ressources, et des instruments plus spécifiques seront définis à l'intention des bureaux régionaux afin de permettre une coordination plus efficace dans ce domaine. Dès le cycle d'évaluation du comportement professionnel 2020, des modèles comprenant des objectifs normalisés et des mesures de la performance correspondantes en matière de mobilisation des ressources seront élaborés et mis à disposition au moyen du système en ligne de suivi du comportement professionnel; les membres du personnel chargés de la mobilisation des ressources seront invités à ajouter ces objectifs à leurs formulaires d'évaluation dans le but d'encourager l'alignement sur les priorités de l'Organisation et d'évaluer les résultats obtenus. De plus, en faisant fond sur les cours actuels liés à la réforme

du système des Nations Unies qui sont déjà disponibles dans les parcours d'apprentissage sur la coopération pour le développement, de nouveaux éléments stratégiques relatifs à la mobilisation des ressources et aux partenariats dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies seront intégrés dans la Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2020-2025, conformément aux programmes globaux de perfectionnement du personnel.

5. Exécution des programmes: établissement de rapports et suivi

53. En application des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) et dans le contexte de la présentation et du suivi des résultats, il est essentiel de tenir compte de tous les facteurs contribuant directement ou indirectement à la réalisation d'un ensemble de résultats souhaités. Ces facteurs recouvrent la totalité de la contribution apportée par les processus, les produits et les services ayant abouti aux réalisations, aux résultats et aux incidences qui sont pris en considération et font par la suite l'objet d'un rapport et qui reflètent tous les interventions découlant des activités de suivi. Nous avons noté que, dans le cadre des travaux en cours du BIT sur la feuille de route relative à la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, l'équipe spéciale dédiée à la GAR avait défini les produits clés attendus pour améliorer la gestion des programmes dans son ensemble. La mise en place du dispositif de programmation stratégique, de suivi et d'établissement de rapports, appuyé par son document explicatif comprenant des recommandations visant à améliorer le système d'élaboration du rapport sur l'exécution du programme, a constitué un changement bienvenu. Nous avons déjà été informés de trois améliorations dans les processus de présentation de rapports sur l'exécution des programmes. L'équipe spéciale a également souligné que le contenu et la structure du rapport sur l'exécution du programme, principal moyen de rendre des comptes sur le programme et budget, devraient faciliter la comparaison avec les stratégies et les cibles établies dans le programme et budget pour 2018-19 et seraient plus concis et plus visuels. Après cet exposé du contexte de notre examen, nous en présentons ci-dessous les résultats.

5.1. Rapports de situation sur les plans de travail axés sur les résultats

54. Lors de la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2018-19, nous avons observé que les facilitateurs des équipes de coordination de résultat préparaient le premier rapport de situation semestriel sur les plans de travail axés sur les résultats, qui portait sur la période allant de janvier à juin 2018. Le résumé de ce rapport de situation, basé sur les informations qui avaient été fournies par les équipes de coordination de résultat au mois d'août 2018, complétées par des informations provenant du module planification-exécution de la gestion stratégique (SM/IP), précisait qu'au total 746 des 850 cibles associées à des résultats de programme par pays dans le cadre du programme et budget pour 2018-19, soit 88 pour cent, étaient annoncées comme étant en bonne voie de réalisation. Nous avons toutefois noté que de nombreux résultats de programme par pays sont liés à deux ou trois indicateurs sous le même résultat stratégique et que, de ce fait, le nombre total de résultats susceptibles d'être pris en compte est de 1 193 pour 850 résultats de programme par pays. Notre analyse a en outre révélé que seules les cibles définies pour les résultats 9 et 10E avaient été entièrement atteintes, alors que tel n'était pas le cas pour les autres résultats au regard des liens fondamentaux. Sous les résultats 2, 5, et 6, d'autre part, les cibles n'étaient pas atteintes, même si l'on prenait en considération les liens supplémentaires.

55. Se fondant sur les informations qui précèdent, le Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) a expliqué que *le suivi des résultats du programme et budget a pour objectif principal d'évaluer si l'OIT progresse dans la réalisation des résultats escomptés. Cette information est donc présentée dans le rapport sur l'exécution du programme.* PROGRAM a également expliqué que, *d'après les chiffres – qui portent également sur les liens supplémentaires –, il paraît vraisemblable que l'Organisation obtiendra, tous éléments confondus, plus de résultats que prévu. En matière de suivi et d'établissement de rapports, ce qui importe est ce qui est réalisé au titre de chaque résultat stratégique et que l'on détermine au moyen des indicateurs correspondants.*

56. Selon ce que nous avons noté, la difficulté qu'il y a à déterminer l'évolution et l'état d'avancement réels des cibles associées à des résultats de programme par pays est attribuée principalement aux lacunes de l'information provenant des bureaux extérieurs et au mécanisme de suivi existant. Nous avons également observé que la méthode qu'utilise l'Organisation pour suivre les résultats de programme par pays liés aux indicateurs du résultat A du programme et budget pour 2018-19 consiste à indiquer leur état d'avancement au moyen d'«étiquettes» (portant la mention «cible», «en projet» ou «en maintenance») et d'un système de feu tricolore. Nous avons en outre été informés que l'étiquette n'est appliquée qu'au lien fondamental des résultats de programme par pays et à un seul indicateur de résultat, car c'est ce lien qui représente l'axe essentiel et la priorité. Nous avons toutefois remarqué que le système du feu tricolore était utilisé pour indiquer l'évolution de certains résultats de programme par pays, mais pas de tous. PROGRAM a précisé que les examens des plans de travail axés sur les résultats offrent une autre occasion d'examiner l'état d'avancement des résultats de programme par pays dans le module SM/IP.

57. Nous soulignons que, pour que la présentation des résultats soit efficace, il est important que ceux-ci soient complets, réalistes et fondés sur une analyse appropriée et inclusive, qui permette de rendre compte pleinement des résultats obtenus par rapport à ce qui était prévu. On a ainsi une meilleure garantie de pouvoir en tirer les enseignements et les décisions qui conviennent.

58. En outre, nous avons constaté que, pour bien rendre compte des résultats réels, le rapport de situation devrait indiquer l'état de réalisation et les progrès des résultats de programme par pays liés aux indicateurs de résultat du programme et budget pour 2018-19. Une composante de la gestion de programme qui peut également contribuer à une présentation efficace des résultats a trait à leurs modalités de suivi. La mise en place du plan de travail axé sur les résultats, appuyée par les modules de gestion stratégique du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) et d'autres outils de suivi, devient un élément essentiel de l'exécution des programmes. Il est donc important que les bureaux extérieurs veillent à l'intégrité de l'information relative aux résultats et que l'attribution des résultats présentés soit précise, afin que l'état d'avancement du programme corresponde bien à la réalité de la mise en œuvre. Tout écart par rapport à ce qui était planifié doit faire partie de l'apprentissage de l'Organisation et servir à déterminer dans quelle mesure il faudra «recalibrer» les interventions qui suivront dans le programme.

59. Nous avons recommandé à l'OIT d'améliorer encore le mécanisme de présentation des résultats en clarifiant ses résultats attendus et les critères de mesure applicables, de manière à garantir que les résultats intermédiaires seront mieux pris en compte et mieux présentés, en particulier par les bureaux extérieurs, le but étant d'améliorer la responsabilisation et de rendre la présentation des résultats plus utile.

60. **Réponse du BIT.** Le Bureau souscrit à cette recommandation. Lors de la préparation du deuxième rapport de situation sur les plans de travail axés sur les résultats pour la période biennale 2018-19 (couvrant les mois de juillet à décembre 2018), il a été demandé aux équipes de coordination de résultat de présenter des informations aussi bien sur les liens fondamentaux que sur les liens supplémentaires des résultats de programme par pays, informations qui ont été intégrées dans le rapport sommaire publié à la fin du mois de mars 2019. A l'avenir, les améliorations apportées aux rapports de situation seront considérées comme faisant partie de l'ensemble des améliorations de la planification du travail, du suivi et de l'établissement de rapports, qui sont actuellement analysées dans le cadre de l'équipe spéciale dédiée à la GAR.

5.2. *Liens entre les résultats de programme par pays et les indicateurs de résultat du programme et budget*

61. Nous avons observé que, selon les lignes directrices du BIT sur le processus d'attribution ou de mise en corrélation des résultats, un résultat de programme par pays peut être lié à trois indicateurs relevant du même résultat du programme et budget, à condition qu'il y ait un rapport pertinent entre l'action et les critères de mesure correspondant aux indicateurs. Le lien fondamental (obligatoire) du résultat de programme par pays représente l'axe principal des résultats que le Bureau et les mandants entendent obtenir et la stratégie qu'ils appliqueront à cette fin. Les liens supplémentaires servent à identifier les résultats qu'il sera possible de prendre en considération pour la réalisation du résultat correspondant et le travail qui en découle. PROGRAM a expliqué que la possibilité d'établir plusieurs liens pour le même résultat du programme et budget avait été introduite pour la période biennale 2016-17, lorsque l'Organisation était passée d'un cadre de résultats comptant 19 résultats stratégiques à un cadre de résultats n'en comptant que 10. Nous avons également été informés que c'est principalement sur ce lien fondamental que le Bureau et les mandants s'appuieront pour exécuter le programme par pays afin d'obtenir les résultats visés. Les liens supplémentaires servent à identifier une action connexe, potentielle ou additionnelle, pour laquelle les résultats en termes de politique et de capacité sont mesurés au moyen de différents indicateurs sous le même résultat stratégique. PROGRAM a souligné que le maintien de la mise en corrélation biunivoque aurait entraîné une multiplication des résultats de programme par pays dans le système, ce qui aurait causé à son tour une fragmentation des programmes par pays.

62. Nous fondant sur ce qui précède, nous avons vérifié la cohérence des corrélations avec les résultats et noté qu'il n'était fourni d'informations sur les liens supplémentaires que pour les résultats stratégiques 1, 7 et 9. Il nous est apparu que, selon toute vraisemblance, ceci était dû à des divergences de vues des équipes de coordination de résultat sur le classement des liens dans la catégorie des liens fondamentaux ou des liens supplémentaires. Nous avons été informés que les deux types de liens devraient être traités de la même façon, en tenant compte de plusieurs facteurs tels que les différences de priorités entre les mandants, les opportunités et les obstacles politiques, et les stratégies de gestion des risques, pour n'en citer que quelques-uns. En conséquence, il nous est apparu, à l'examen des rapports, que la corrélation des résultats présentait des inexactitudes dans certains rapports des équipes de coordination de résultat. En effet, le fait de présenter les liens supplémentaires en tant que résultats pouvant être pris en compte sans donner d'informations sur leur état de réalisation au regard des critères de mesure de l'indicateur de résultat concerné nuit à la crédibilité du rapport. L'articulation des résultats de programme par pays et l'examen qui en est fait dans le cadre de chaque bureau et département de l'Organisation déterminent la manière dont les progrès effectivement accomplis par rapport aux résultats visés sont mesurés et présentés.

63. Dans l'état actuel des choses, il est impératif que l'Organisation se dote d'un processus plus efficace d'attribution et de remontée des données pour permettre l'établissement de rapports utiles. Il faut en outre assurer une clarté et une exactitude suffisantes dans la présentation de l'état de réalisation des résultats de programme par pays liés aux indicateurs du programme et budget pour 2018-19. Nous jugeons par conséquent nécessaire d'améliorer la corrélation entre les résultats de programme par pays et les indicateurs de résultat du programme et budget pour 2018-19, ce qui suppose notamment une participation active des bureaux de pays/équipes d'appui technique au travail décent/bureaux régionaux, des équipes de coordination de résultat et de PROGRAM au processus d'examen, afin que les résultats de programme par pays ainsi corrélés satisfassent aux critères de réalisation des indicateurs de résultat.

64. Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer la corrélation entre les résultats de programme par pays et les indicateurs de résultat du programme et budget pour 2018-19, ainsi que sa coordination interne pendant le processus d'examen afin d'améliorer l'intégrité de l'information relative aux résultats.

65. **Réponse du BIT.** Le Bureau souscrit à cette recommandation. Celle-ci sera mise en œuvre en deux volets: *a)* dans le contexte de la révision des procédures et outils de planification du travail, de suivi et d'établissement de rapports qu'effectue actuellement l'équipe spéciale dédiée à la GAR; et *b)* dans le cadre de la préparation du rapport sur l'exécution du programme pour la période biennale 2018-19, après l'examen des plans de travail axés sur les résultats effectué en avril 2019.

6. Système de contrôle dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays

66. Pour l'exercice financier 2018, nous avons examiné la conception et l'efficacité de fonctionnement des systèmes de contrôle intégrés des processus essentiels dans les bureaux régionaux (BR) pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et les Etats arabes, et les bureaux de pays (BP) de Jakarta, Lusaka et Dhaka. Cet examen visait principalement à vérifier si les contrôles de première ligne effectués dans ces processus étaient suffisants, à déterminer comment ceux-ci influaient sur l'efficacité et l'efficience des opérations et à évaluer dans quelle mesure les politiques et procédures étaient respectées.

67. L'exécution des contrôles de première ligne, également appelés «contrôles de gestion», est l'expression concrète du niveau d'efficacité du système de contrôle en place dans les bureaux en ce qui concerne la gestion des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), des projets de coopération pour le développement, des subventions, des achats, des contrats de collaboration extérieure, des actifs, de la trésorerie et des voyages. Les déclarations des bureaux sur l'état de leurs contrôles internes sont présentées dans un document annuel de déclaration interne qui revêt la forme d'un questionnaire d'autoévaluation du contrôle interne. Un principe fondamental des déclarations est donc que les bureaux régionaux et bureaux de pays aient la capacité de s'assurer que les informations qui y figurent correspondent bien aux réalités du fonctionnement de leur contrôle interne.

68. Nous fondant sur les résultats de nos audits des processus opérationnels essentiels des bureaux régionaux et des bureaux de pays, nous avons jugé indispensable de souligner l'importance du contrôle en tant que fonction de gestion. Plus précisément, les contrôles que nous avons vérifiés dans le cadre de nos audits étaient tous des contrôles de gestion ou des contrôles constituant la première ligne de défense contre les risques organisationnels auxquels

sont exposés les bureaux. L'efficacité d'un traitement à la source de ces risques dépend surtout de la conception et du bon fonctionnement des systèmes de contrôle en place. Si nous avons constaté des contrôles conformes aux règles dans plusieurs processus menés par les bureaux, nous avons néanmoins estimé fondamental que ces bureaux renforcent encore cette conformité et atteignent les objectifs pour lesquels les mécanismes de contrôle ont été conçus et installés. Pour l'essentiel, ce que nous avons noté avait trait à la nécessité pour l'OIT de faire en sorte que ses contrôles de supervision ou de suivi fonctionnent plus efficacement. Dans certains cas, nous avons constaté qu'il fallait renforcer les contrôles de supervision. Pour que les contrôles soient plus efficaces, il faut aussi une évaluation continue à tous les niveaux de la direction du BIT, et pas seulement dans les bureaux régionaux et bureaux de pays.

69. Nous avons recommandé à l'Organisation, d'une part, d'évaluer le niveau de risque opérationnel auquel sont exposés ses bureaux extérieurs et de mettre en œuvre des solutions stratégiques pour renforcer les contrôles de supervision et de suivi qu'ils effectuent sur les processus et décisions essentiels, afin de garantir l'efficacité et l'efficacité de leurs opérations; et, d'autre part, de mieux appuyer le processus d'attestation par les directeurs des bureaux extérieurs de l'état de leur système de contrôle.

70. Réponse du BIT. Le Bureau a pris note des observations formulées au cours de l'audit des bureaux extérieurs et a immédiatement pris des mesures pour appliquer les recommandations les plus urgentes concernant des bureaux précis, tandis que d'autres recommandations sont encore en cours de mise en œuvre. Il est prévu que le déploiement complet d'IRIS d'ici à la fin de 2019 renforce considérablement les capacités de supervision et de responsabilisation. A un niveau plus stratégique, les risques opérationnels auxquels sont exposés les bureaux extérieurs ont été évalués dans le cadre du processus de mise à jour des registres des risques mené dans l'ensemble du Bureau en 2018. Au sein de la structure hiérarchique concernée par l'exercice annuel de présentation de la lettre de déclaration interne, les directeurs à tous les niveaux du BIT – et pas seulement au niveau des bureaux régionaux et bureaux de pays – ainsi que les responsables des principaux programmes et projets de coopération pour le développement ont achevé leur autoévaluation pour 2018 dans les domaines essentiels du contrôle interne. Cette autoévaluation sert à la fois d'outil pédagogique et de mécanisme de remontée d'information dans le but de renforcer encore les contrôles opérationnels de supervision et de suivi. Un appui coordonné est apporté, au moyen de communications régulières et d'un partage des connaissances liées aux travaux des réunions mondiales des équipes chargées des finances et des ateliers administratifs régionaux.

C. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

71. Nous avons procédé à la validation de la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes formulées dans les rapports d'audit des années précédentes. Nous avons noté que la mise en œuvre de 7 des 25 recommandations (soit 28 pour cent) était achevée, que 2 autres recommandations (soit 8 pour cent) étaient mises en œuvre en continu, que 5 autres (soit 20 pour cent) avaient été partiellement mises en œuvre, et que les 11 dernières (soit 44 pour cent) étaient toujours en cours de mise en œuvre. Toutes ont trait aux travaux menés par l'équipe spéciale dédiée à la GAR ainsi qu'à l'élaboration du nouveau cadre de résultats qui doit être achevée à la fin de 2019. L'analyse détaillée de la suite donnée à ces recommandations est présentée dans l'annexe A.

D. INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LA DIRECTION

72. **Passation par pertes et profits.** La direction a indiqué que, conformément à l'article 33 du Règlement financier, la passation par pertes et profits d'un montant total de 247 124 dollars E.-U. en 2018 (173 988 dollars E.-U. en 2017) a été approuvée par le Trésorier et contrôleur des finances. Nous avons constaté que les procédures prévues par le Règlement financier pour la passation par pertes et profits avaient été respectées.

73. **Versements à titre gracieux.** Aucun montant n'a été versé à titre gracieux en 2018 (ni en 2017) en application de l'article 32 du Règlement financier.

74. **Fraude et présomption de fraude.** Nous avons noté une augmentation du nombre de cas de fraude ou de présomption de fraude signalés, qui s'est élevé à 33 en 2018 (contre 29 en 2017). C'est là une nouvelle augmentation par rapport à 2016, où l'on n'avait enregistré que 12 cas de fraude. La majorité de ces cas concernent des demandes de remboursement frauduleuses soumises à la CAPS par des membres du personnel (19 cas). Les autres portaient sur les faits suivants: *a*) fraude dans le domaine des achats – 5 cas; *b*) fraude liée à l'exécution de projets, y compris commise par des partenaires d'exécution – 4 cas; *c*) demandes mensongères de remboursement de frais de voyage/d'indemnité journalière de subsistance – 3 cas; et *d*) fraude relative à l'indemnité de rapatriement – 2 cas. Nous avons en outre noté que 31 de ces cas relevaient de la structure extérieure et 2 du siège.

75. Nous avons précédemment salué l'adoption des politiques et directives du BIT sur la lutte contre la fraude et la corruption, qui complètent ses politiques relatives à l'éthique et à la protection des fonctionnaires signalant des abus. Nous avons recommandé que le personnel du Bureau soit davantage sensibilisé à ces politiques et directives afin que l'Organisation puisse accomplir ses objectifs. Cependant, avec la tendance à l'augmentation des cas de fraude et de présomption de fraude depuis 2016, nous recommandons une attitude et des stratégies plus agressives visant à prévenir ces pratiques ou à diminuer le nombre de cas. Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les procédures et lignes directrices énoncées dans les politiques établies, surtout dans les bureaux extérieurs puisque la plupart des cas signalés concernaient le terrain. Des observations distinctes relatives aux enquêtes sur les cas de fraude sont présentées sous le point 3 de ce rapport.

E. REMERCIEMENTS

76. Nous remercions le Directeur général, le Directeur général adjoint, les directeurs régionaux, les directeurs au siège, le Trésorier et contrôleur des finances, les directeurs des bureaux de pays et leur personnel pour l'aide et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de notre mission d'audit.

77. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont constamment manifestés à l'égard de nos travaux.

Annexe A
SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES
PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES
(ILC.106.FIN et ILC.107.FIN)

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	ILC.106.FIN – 2016	
1	<p>Cadre de responsabilité</p> <p>Nous avons recommandé la mesure suivante à l'OIT, qui l'a acceptée: améliorer le cadre de responsabilisation de façon à y inclure les mécanismes et outils redditionnels nécessaires pour qu'il soit plus facile de consigner et de suivre les résultats en matière de responsabilisation et d'améliorer la transparence (paragr. 26).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les documents IGDS n° 137, «Cadre relatif à la responsabilité au BIT», et IGDS n° 195, «Le cadre de responsabilisation du BIT: Normes et mécanismes principaux», seront révisés, compte tenu des progrès réalisés quant au cadre de gestion du risque institutionnel, au cadre de contrôle interne et à la déclaration relative au contrôle interne, et en veillant particulièrement à y intégrer les outils spécifiques servant à mesurer le comportement professionnel, à l'évaluer et à en rendre compte – outre la présentation actuelle des mécanismes de responsabilisation fondés sur les définitions des bureaux et des fonctions. Les documents IGDS mis à jour devraient être publiés en juin 2019. Toutefois, il sera nécessaire de les examiner encore pour s'assurer de leur compatibilité avec le nouveau cadre de résultats, en cours d'élaboration.</p>
2	<p>Informations et réclamations concernant les achats</p> <p>Nous avons recommandé les mesures suivantes à l'OIT, qui les a acceptées:</p> <p><i>a)</i> instituer une politique relative aux plaintes et aux réclamations des fournisseurs afin d'améliorer la gestion des achats et de créer les conditions d'une plus grande responsabilisation et d'une meilleure relation entre l'Organisation et ses fournisseurs;</p> <p><i>b)</i> élaborer une politique relative aux sanctions contre des fournisseurs pour</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>L'alinéa <i>a)</i> de la recommandation a été entièrement mis en œuvre, le Bureau ayant publié des procédures relatives à la conduite d'un entretien final avec les fournisseurs et à la contestation des adjudications.</p> <p>En ce qui concerne l'alinéa <i>b)</i>, l'OIT et d'autres organisations du système des Nations Unies basées à Genève (OMS, ONUSIDA, UIT, OIM et OMM) sont convenues de la création d'un Conseil</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	appuyer les opérations d'achat et renforcer les lignes directrices relatives aux achats – le tout dans le cadre du dispositif de contrôle et de responsabilisation et conformément aux exigences de la pratique actuelle des Nations Unies (paragr. 33).	mixte chargé des sanctions qui sera saisi des cas de fournisseurs soupçonnés de pratiques interdites. Au niveau interne, la directive du Bureau intitulée «Politique de lutte contre la fraude et la corruption» (IGDS n° 69) a été mise à jour de façon à mentionner la participation de l'OIT à ce Conseil mixte chargé des sanctions. Celui-ci fonctionnera conformément aux procédures énoncées dans le cadre de sélection des fournisseurs adopté par le Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat en 2011.
3	<p>Politique et procédures de responsabilisation en matière de gestion des actifs</p> <p>Nous avons recommandé la mesure suivante à l'OIT, qui l'a acceptée: élargir la politique de responsabilisation en matière de gestion des actifs en y incorporant des dispositions concernant la description des circonstances de la perte d'un bien et des lignes directrices pour la documentation des biens perdus, et en indiquant les différents niveaux de responsabilité administrative et financière ainsi que le rôle qui incombe au Comité pour une gestion responsable en matière de préservation des biens de l'Organisation – le but visé étant d'améliorer la qualité du contrôle des actifs et des responsabilités dans ce domaine (paragr. 38).</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Une version révisée de la procédure interne relative à la gestion du mobilier et du matériel a été rédigée. Elle comporte des critères précis définissant les principales circonstances à l'origine de la perte de biens, fournit des lignes directrices claires pour la documentation des cas de perte et établit les degrés de responsabilité administrative et financière pour chaque type de circonstance défini comme étant la cause de la perte d'un bien. En outre, le Bureau révisé actuellement la partie de cette procédure qui porte sur la comptabilisation des immobilisations corporelles et sur la présentation de l'information financière correspondante. La publication de la procédure est prévue pour juin 2019.</p>
4	<p>Ethique</p> <p>Nous avons recommandé les mesures suivantes à l'OIT, qui les a acceptées:</p> <p>a) mettre à jour la politique relative à la protection des fonctionnaires qui signalent des abus en y incorporant le processus d'enquête en deux étapes et en y précisant le niveau de preuve nécessaire pour</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>La politique de lutte contre la fraude a été révisée en octobre 2017 afin de tenir compte des recommandations du Commissaire aux comptes et de mettre à jour d'autres questions.</p> <p>Les alinéas a), b) et c) sont encore en cours d'examen dans le cadre d'une</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>donner lieu à des mesures disciplinaires, ainsi que les sanctions correspondant à chaque infraction, de façon à se conformer plus étroitement à l'impératif de régularité de la procédure;</p> <p><i>b)</i> intégrer dans les Principes de conduite pour le personnel les directives de gouvernance les plus récentes du Bureau concernant l'éthique, afin de rendre la politique en la matière plus efficace et mieux adaptée aux besoins du personnel;</p> <p><i>c)</i> incorporer, dans la politique relative aux conflits d'intérêts, des dispositions concernant les incompatibilités de fonctions au sein du Bureau, afin de fournir un cadre plus clair et plus complet de l'exercice des responsabilités, ce qui permettra de renforcer l'intégrité du comportement professionnel;</p> <p><i>d)</i> incorporer dans la Politique de lutte contre la fraude de 2009 un mécanisme interne et des modalités précises régissant la conduite d'une enquête équitable et impartiale sur les cas susceptibles d'impliquer le Directeur général (paragr. 46).</p>	<p>révision globale de la politique relative à la protection des fonctionnaires qui signalent des abus et aux fins d'un alignement sur les meilleurs pratiques actuelles.</p>
5	<p>Gestion des risques</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'envisager, dans le cadre des améliorations qu'elle prévoit d'apporter à son processus de gestion des risques organisationnels en 2017, les mesures suivantes:</p> <p><i>a)</i> l'élaboration dans le courant de 2017 d'une procédure formelle concernant la communication sur les risques et le regroupement des risques, à l'appui de la mise à jour du registre de risques stratégiques;</p> <p><i>b)</i> l'amélioration des orientations en matière d'identification des risques inhérents afin de les rendre plus claires;</p> <p><i>c)</i> la mise en place d'un programme plus robuste de renforcement des compétences du personnel en matière de gestion des risques, afin de garantir une gestion des</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En matière de communication sur les risques, des articles sur la gestion des risques ont été publiés sur le site Intranet du BIT et sur un blog relatif à la coopération pour le développement tenu par le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin). Le plan de gestion des risques pour 2019 comporte des engagements relatifs à la poursuite de la communication sur les risques.</p> <p>Le registre de risques stratégiques a été mis à jour en 2018. Cette mise à jour a tenu compte des différents risques signalés par les directeurs de département ou de bureau de pays en suivant la voie hiérarchique, ainsi que des thèmes communs aux unités (regroupement des risques).</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>risques plus efficace dans toute l'Organisation (paragr. 57).</p>	<p>En ce qui concerne l'identification des risques ainsi que la formation et le renforcement des compétences en la matière, le BIT a révisé ses outils et ses directives pour l'identification et la gestion des risques. En outre, à l'appui de la mise à jour des registres des risques des départements et des bureaux de pays en 2018, il a élaboré et mis en œuvre une série de programmes de formation destinés au personnel du siège et du terrain.</p> <p>Les travaux consacrés au renforcement des compétences et capacités organisationnelles en matière de gestion des risques se poursuivront pendant toute l'année 2019. Par exemple, le BIT va s'appuyer sur un programme renforcé de formation, pour créer un corps d'experts de la gestion des risques, et prévoit de mettre en place quatre webinaires consacrés aux risques dans le cadre d'un parcours d'apprentissage sur des projets de coopération pour le développement, organisés conjointement par le Département du développement des ressources humaines, le Département des partenariats et de l'appui aux programmes extérieurs et le Centre de Turin.</p>
6	<p>Gestion axée sur les résultats – Evaluation de la manière dont les interventions de l'OIT menées au titre des objectifs stratégiques induisent des changements</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:</p> <p>a) procéder à l'évaluation de ses plus récentes réalisations au titre des objectifs stratégiques afin, dans un premier temps, d'identifier les sujets de préoccupation nécessitant un soutien continu puis de les présenter selon la hiérarchie établie par l'Organisation en matière de responsabilisation, afin de recueillir des commentaires et de décider des</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation sont traitées dans le cadre de la préparation du programme et budget pour 2020-21.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>changements de niveau supérieur à réaliser en priorité dans un délai convenu;</p> <p><i>b)</i> formuler les objectifs stratégiques en utilisant la terminologie du changement avant la fin de la période de planification, de façon à énoncer l'amélioration par rapport à la situation de référence sous forme de changements de niveau supérieur, spécifiques, mesurables et assortis de délais, en tenant compte des hypothèses et des risques associés, dans une perspective d'avenir (paragr. 64).</p>	
7	<p>Gestion axée sur les résultats – Concordance entre les résultats et les objectifs stratégiques</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:</p> <p><i>a)</i> déterminer et hiérarchiser les changements ou résultats attendus, réalisables dans un délai donné, les formuler d'après les critères SMART et les présenter en regard des objectifs stratégiques auxquels ils contribuent;</p> <p><i>b)</i> faire en sorte que les objectifs stratégiques et les résultats expriment les changements de niveau supérieur et les changements immédiats souhaités qui sont réalisables pendant la période prévue, et les formuler d'après les critères SMART (paragr. 70).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation sont traitées dans le cadre de la préparation du programme et budget pour 2020-21.</p>
8	<p>Gestion axée sur les résultats – Lien entre produits et résultats, et responsabilité d'exécution</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:</p> <p><i>a)</i> distinguer et hiérarchiser les produits qui contribuent le plus aux résultats, exposer clairement sur quel résultat les produits ont une incidence et identifier le ou les niveaux de l'Organisation qui sont chargés de leur réalisation, afin de préciser les responsabilités;</p> <p><i>b)</i> entamer à tous les niveaux de l'Organisation un processus consistant à</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation sont traitées dans le cadre de la préparation du programme et budget pour 2020-21, ainsi que dans le prochain rapport sur l'exécution du programme 2018-19.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>repenser la structure du programme et budget, de telle façon que la théorie du changement et les rapports de causalité entre les produits, les résultats et l'impact/les objectifs stratégiques puissent être présentés clairement afin d'améliorer la mesurabilité et de renforcer l'obligation de rendre des comptes sur les résultats (paragr. 75).</p>	
9	<p>Gestion axée sur les résultats – Mesure des objectifs stratégiques et des produits</p> <p>Nous avons recommandé les mesures suivantes à l'OIT, qui les a acceptées:</p> <p><i>a)</i> engager des discussions sur la mesure des objectifs stratégiques et produits convenus au moyen d'indicateurs, de bases de référence et de cibles SMART, en se fondant sur les résultats d'évaluation de la réalisation des objectifs stratégiques et des changements de niveau supérieur convenus;</p> <p><i>b)</i> décider des produits communs les plus importants, réalisables pendant la période biennale, qui devront être fournis à différents niveaux de l'Organisation et contribueront et serviront à mesurer les progrès accomplis en matière de résultats, et formuler les indicateurs SMART correspondants;</p> <p><i>c)</i> veiller à ce que les produits recouvrent les produits et services du Bureau et non les résultats auxquels ils contribuent, et à ce que ces produits et les indicateurs correspondants soient repris de manière cohérente dans les plans de travail établis à l'échelle de l'Organisation, afin de permettre une évaluation uniforme des résultats;</p> <p><i>d)</i> élaborer des directives sur la mesure des objectifs stratégiques et des produits en se fondant sur ce qui a été convenu (paragr. 79).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation sont traitées dans le cadre de la préparation du programme et budget pour 2020-21.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
10	<p>Gestion axée sur les résultats – Harmonisation des politiques et outils de gestion axée sur les résultats et de leur application dans le programme et budget, les programmes par pays de promotion du travail décent et les projets de coopération pour le développement</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de veiller à ce que les départements/bureaux participant à l'élaboration du programme et budget, aux PPTD et à des projets de coopération pour le développement engagent des discussions sur l'application actuelle de la GAR, afin de déterminer les causes principales des différences en matière de politiques, d'outils et d'application, et de procéder à l'harmonisation nécessaire pour garantir à l'avenir une meilleure agrégation des résultats (paragr. 84).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Cette recommandation est en cours de mise en œuvre dans le cadre des travaux de l'équipe spéciale dédiée à la GAR et de ses trois sous-équipes, dont les plans de travail comprennent les réalisations attendues et les délais correspondants pour la période se terminant en décembre 2019.</p>
11	<p>Gestion axée sur les résultats – Transposer les résultats du programme et budget dans les plans de travail</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:</p> <p>a) améliorer la présentation des produits les plus importants figurant dans le programme et budget et dans les plans de travail axés sur les résultats, de façon à faire clairement apparaître que les produits figurant dans le programme et budget et dans ces plans de travail sont les mêmes, et ce afin d'en améliorer l'imputabilité et le suivi;</p> <p>b) formuler ses plans de travail axés sur les résultats de façon à montrer clairement comment les résultats figurant dans le programme et budget sont repris dans ces plans de travail, en y indiquant les résultats et/ou produits qui contribuent à la réalisation des résultats définis dans le programme et budget;</p> <p>c) élaborer des plans de travail appropriés pour les unités à chaque niveau de l'Organisation, en veillant à ce que les départements/bureaux du siège et les</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Le Bureau a publié des lignes directrices révisées dans le cadre de sa préparation de l'exercice de planification du travail axé sur les résultats 2018-19. De plus, en amont de cet exercice, un atelier de planification stratégique a été organisé en octobre 2017, qui a donné l'occasion aux facilitateurs des équipes de coordination de résultat et aux représentants des bureaux extérieurs d'examiner les liens entre les produits les plus importants et les produits au niveau régional.</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation seront traitées également dans le contexte des améliorations d'ensemble de la planification du travail, du suivi et de l'établissement de rapports qui sont actuellement analysées dans le cadre des travaux de l'équipe spéciale dédiée à la GAR.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>bureaux extérieurs y indiquent comment leurs produits sont liés et contribuent aux produits des plans de travail axés sur les résultats, et fournissent ainsi l'information essentielle pour établir ce lien;</p> <p>d) améliorer les directives actuelles concernant les plans de travail axés sur les résultats afin de clarifier comment les résultats du programme et budget sont transposés dans ces plans de travail et les plans de travail des unités pour renforcer le suivi des progrès accomplis et des résultats ainsi que l'établissement de rapports sur ce sujet, et de fournir une base à l'élaboration des plans de travail individuels puis à l'évaluation du comportement professionnel du personnel (paragr. 90).</p>	
12	<p>Gestion axée sur les résultats – Utilisation des formats de présentation des plans de travail axés sur les résultats et des plans de travail des unités</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT les mesures suivantes:</p> <p>a) organiser un forum à l'intention des équipes de coordination de résultat, des départements et des bureaux extérieurs concernés, afin qu'ils examinent ensemble les plans de travail existants, recensent les difficultés et conviennent de la conception/du format du plan de travail axé sur les résultats et des modèles de plan de travail d'unité en vue de répondre efficacement aux exigences en matière de planification, de suivi et d'établissement de rapports à tous les niveaux de l'Organisation;</p> <p>b) veiller à ce que les équipes de coordination de résultat élaborent, pour les plans de travail axés sur les résultats et les plans de travail d'unité, des modèles garantissant que les résultats du programme et budget seront transposés clairement au niveau des plans de travail des unités, et garantissant</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Les questions soulevées dans cette recommandation seront traitées également dans le contexte des améliorations d'ensemble de la planification du travail, du suivi et de l'établissement de rapports qui sont actuellement analysées dans le cadre des travaux de l'équipe spéciale dédiée à la GAR.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>également l'obligation de rendre des comptes sur les produits, le suivi de leur réalisation, laquelle doit respecter les délais fixés, et l'établissement de rapports sur les résultats;</p> <p>c) émettre des directives sur l'établissement obligatoire des plans de travail, directives qui devront définir les responsabilités en matière d'élaboration, d'examen, d'approbation et de suivi de ces plans, afin de servir de base à la mise en œuvre, à l'examen, à l'établissement de rapports sur les résultats et à l'évaluation du comportement professionnel (paragr. 96).</p>	
13	<p>Gestion axée sur les résultats – Système d'information appuyant l'exécution et les résultats des programmes</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'organiser une évaluation des besoins des équipes de coordination de résultat et des départements/bureaux pour toutes les étapes du cycle de gestion des programmes, ainsi que l'examen des fonctionnalités d'IRIS/SM, de SM/IP, d'IRIS/OGA et d'IRIS, afin d'identifier et d'apporter les améliorations nécessaires (paragr. 102).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Le travail d'amélioration des modules et du système de gestion stratégique se poursuit en permanence, y compris dans le cadre de l'analyse des procédures et des outils de planification du travail, de suivi et d'évaluation à laquelle procède l'équipe spéciale dédiée à la GAR. Etant donné l'investissement financier qui pourrait s'avérer nécessaire, l'ampleur des améliorations qui seront réalisées sera fonction des ressources disponibles.</p>
14	<p>Gestion axée sur les résultats – Suivi des résultats des programmes – Système général et mécanismes de suivi</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'élaborer un cadre de suivi des programmes qui comprenne les outils nécessaires pour une évaluation transparente, fiable, uniforme et fondée sur des données probantes des progrès accomplis dans la réalisation des résultats attendus (paragr. 106).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>Un inventaire des systèmes et outils du Bureau servant à la planification du travail, au suivi et à l'établissement des rapports a été effectué et s'est achevé en décembre 2018. Des propositions d'amélioration de la planification du travail, du suivi et de l'établissement des rapports sont actuellement examinées dans le cadre des activités de l'équipe spéciale dédiée à la GAR et en tenant compte des travaux en cours au Bureau pour renforcer la transparence de l'OIT.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
15	<p>Examen des activités des bureaux régionaux et bureaux extérieurs</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer le niveau des contrôles de gestion des opérations de ses bureaux régionaux et bureaux de pays en continuant d'améliorer leurs contrôles de suivi et de supervision des processus essentiels, afin d'assurer le fonctionnement idoine des systèmes de contrôle intégrés (paragr. 110).</p>	<p>Mise en œuvre en continu</p> <p>Le Bureau continue à suivre de près la mise en œuvre des contrôles de supervision et de suivi renforcés qui est en cours dans les bureaux extérieurs. Le déploiement complet d'IRIS devrait s'achever d'ici à la fin de 2019 et renforcera encore les capacités de gestion grâce aux contrôles automatisés des systèmes.</p>
	ILC.107.FIN – 2017	
16	<p>Suivi des résultats des programmes – Suivi fondé sur des données probantes</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de faire en sorte, à l'avenir, que ses mécanismes de suivi des résultats soient renforcés par les mesures suivantes:</p> <p>a) améliorer les méthodes de collecte de données par l'inclusion, dans ses plans de travail axés sur les résultats et ses plans de travail d'unité, de paramètres supplémentaires sur ces méthodes, les sources des données et la fréquence de la collecte, entre autres, afin de fournir des éléments factuels plus concluants à l'appui des résultats des programmes;</p> <p>b) tirer des données collectées, dès le premier exercice de suivi, des éléments probants bien définis afin de fournir une meilleure base de prise de décisions aux personnes chargées du suivi des programmes;</p> <p>c) utiliser de manière optimale ses systèmes d'information pour appuyer le suivi des résultats grâce à des interfaces entre les systèmes qui permettent de documenter intégralement le processus d'examen et de suivi des résultats dans un cycle de programmation donné (paragr. 30).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La mise en place d'un système de suivi intégré, y compris de mécanismes révisés pour les systèmes de collecte de données et d'information, a été définie, dans la feuille de route de l'équipe spéciale dédiée à la GAR, comme étant un produit essentiel, assorti de délais et de responsabilités. Les travaux préliminaires ont commencé.</p> <p>Un inventaire des systèmes et outils du Bureau servant à la planification du travail, au suivi et à l'établissement des rapports a été mené à bien. Des propositions d'amélioration de la planification du travail, du suivi et de l'établissement des rapports sont actuellement examinées dans le cadre des activités de l'équipe spéciale dédiée à la GAR et en tenant compte des travaux en cours au Bureau pour renforcer la transparence de l'OIT.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
17	<p>Etablissement de rapports sur les résultats des programmes</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer à l'avenir son mécanisme de collecte et d'analyse de données sur les résultats présentés, en s'appuyant sur une participation solide de tous ceux qui sont associés au processus; de soutenir cet exercice par des procédures plus claires et concrètes afin de garantir une meilleure harmonisation des activités et de la collaboration; et d'élaborer des orientations concernant une assurance-qualité fondée sur des données probantes pour permettre une validation efficace des résultats présentés (paragr. 34).</p>	<p>En cours de mise en œuvre</p> <p>La mise en place d'un système de suivi intégré, y compris de mécanismes révisés pour les systèmes de collecte de données et d'information, a été définie, dans la feuille de route de l'équipe spéciale dédiée à la GAR, comme étant un produit essentiel, assorti de délais et de responsabilités. Les travaux préliminaires ont commencé.</p> <p>Les orientations de PROGRAM en vue de la préparation du rapport sur l'exécution du programme 2018-19, qui devraient être émises en juin 2019, tiendront compte de cette recommandation.</p>
18	<p>Processus et activités dans le domaine des achats</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'instituer un mécanisme de suivi solide qui impose la nécessité d'une planification efficace des achats et l'établissement de plans d'achats, y compris le plan d'achats annuel de l'Organisation, en vue d'améliorer la responsabilisation en matière de passation des marchés et de parvenir à un rapport qualité-prix optimal ainsi qu'à l'efficacité voulue des processus (paragr. 40).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En décembre 2018, le Bureau a achevé et introduit avec succès un nouveau modèle pour la préparation du plan d'achats de l'Organisation. Ce modèle révisé de plan d'achats du BIT (en format Excel) a été mis au point pour permettre de regrouper toutes les opérations d'achat, indépendamment de la source de financement (budget ordinaire, projet financé par des ressources extrabudgétaires ou ces deux sources combinées), dans un seul plan d'achats pour toute l'Organisation.</p>
19	<p>Processus et activités dans le domaine des achats</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de tirer pleinement parti de l'utilisation de ses accords à long terme en mettant en œuvre des mécanismes qui lui permettent de gérer de manière appropriée ses contrats sur la base de politiques bien établies de planification des achats en tenant compte systématiquement des indicateurs de performance et des enseignements tirés et en procédant à des</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>En 2018, le Bureau a continué d'avancer dans le déploiement d'IRIS, améliorant au niveau mondial l'exactitude de ses données en matière d'achats et accroissant considérablement la précision de son analyse des dépenses et de ses statistiques. Après le succès de la mise en place du module de gestion des contrats du BIT (fondé sur les</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	analyses des marchés et des dépenses (paragr. 45).	principaux indicateurs de performance pertinents), l'achèvement du déploiement mondial d'IRIS et l'introduction récente de la version révisée du plan d'achats de l'Organisation, cette recommandation a été intégralement mise en œuvre.
20	<p>Processus et activités dans le domaine des achats</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de se conformer plus rigoureusement à son engagement en faveur d'achats durables grâce à une politique mieux adaptée en la matière, qui comprenne des dispositions spécifiques et claires sur: l'inclusion de clauses concernant les achats écologiquement responsables dans les conditions générales des contrats du BIT; l'application de critères et de spécifications relatifs à la durabilité au stade de l'évaluation des fournisseurs; et le respect du principe de durabilité lors de la cession des actifs acquis (paragr. 51).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Le Bureau prend note de cette recommandation et précise que les conditions générales de ses contrats contiennent plusieurs dispositions visant à renforcer la durabilité sociale et environnementale du processus d'acquisition de biens et de services, en particulier pour ce qui est des pratiques de travail conformes aux conventions de l'OIT, mais aussi pour ce qui concerne le respect de l'environnement. Tout soumissionnaire refusant de respecter la clause relative au travail deviendrait inéligible.</p> <p>Un examen des modèles d'appel d'offres a été entrepris afin de vérifier qu'il y est expressément indiqué que les critères environnementaux constituent un élément systématique de l'évaluation des offres. Dans son compte rendu à l'équipe de direction daté de juillet 2018, le Directeur général adjoint du BIT pour la gestion et la réforme a annoncé que la directive du Bureau sur les mesures de sauvegarde environnementale et sociale devrait être achevée d'ici la fin du mois de juin 2019. Cependant, compte tenu des autres mesures prises par le Bureau, cette recommandation est considérée comme intégralement mise en œuvre.</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
21	<p>Processus et activités dans le domaine des achats</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'examiner les causes des écarts observés par rapport aux politiques régissant les achats et d'appliquer des stratégies d'atténuation appropriées pour y remédier, afin d'accroître le taux de conformité aux politiques, ce qui aurait pour effet d'améliorer l'efficacité de ses opérations d'achat dans les bureaux extérieurs (paragr. 54).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Des mesures correctives ont déjà été prises dans les bureaux où des insuffisances avaient été observées. L'une des mesures d'atténuation les plus généralement utilisées est le perfectionnement du personnel chargé des achats, initiative qui comprend un ensemble de moyens destinés au personnel du BIT sur le terrain: ateliers présentiels, outils en ligne et webinaires sur les questions d'achat. Les ateliers sont organisés dans les régions tout au long de l'année afin de diffuser connaissances et meilleures pratiques concernant les opérations d'achat.</p>
22	<p>Voyages</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de préciser l'objectif de la politique de planification des voyages et les responsabilités qui en découlent pour le personnel et de veiller à ce que la préparation des plans de voyage soit dûment étayée par des outils, examinée et suivie afin d'améliorer le respect de cette exigence de planification et d'en retirer les avantages escomptés (paragr. 60).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Un rappel des règles relatives à la planification et à la coordination des voyages en mission officielle a été envoyé à tous les secrétariats des départements du siège et des bureaux extérieurs. Ce rappel comportait des précisions sur l'objectif financier de la politique de planification des voyages en ce qui concerne l'émission des billets.</p>
23	<p>Voyages</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de renforcer ses politiques et procédures en matière de voyages en les alignant de près sur la Stratégie pour la neutralité climatique des Nations Unies adoptée en 2007 et de promouvoir une culture du voyage durable par une sensibilisation accrue à cette cause, afin de faire la preuve de son attachement et de sa contribution à la réduction de l'empreinte climatique des Nations Unies (paragr. 66).</p>	<p>Intégralement mise en œuvre</p> <p>Une note de sensibilisation a été publiée sur l'Intranet pour encourager l'utilisation de moyens plus durables. Les propositions d'itinéraire élaborées par l'agence de voyages du BIT indiquent déjà l'empreinte carbone du déplacement envisagé et comprennent un texte promouvant les considérations de durabilité.</p>
24	<p>Voyages</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT de déterminer quelles sont les causes les plus courantes du non-respect de la règle des</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p> <p>Il a été demandé aux bureaux régionaux de communiquer les causes habituelles de leur non-respect de cette</p>

	Recommandation	Validation par le Commissaire aux comptes
	<p>14 jours à observer pour l'établissement du processus des demandes de voyage et d'appliquer des stratégies d'atténuation appropriées afin d'accroître le taux de conformité à la règle, ce qui aurait pour effet d'améliorer l'efficacité des voyages officiels et statutaires (paragr. 71).</p>	<p>procédure. Une fois qu'il aura reçu cette information, le Bureau prévoit de mener à bien d'ici au 30 avril 2019 l'examen global des causes courantes de non-conformité à la règle ainsi que des stratégies d'atténuation correspondantes.</p> <p>Entre-temps, le Bureau a envoyé à tous les secrétariats des départements du siège et des bureaux extérieurs un rappel des règles relatives à la planification et à la coordination des voyages en mission officielle. La procédure prévoyant que la réservation doit se faire au moins 14 jours à l'avance figurait également dans ce rappel.</p>
25	<p>Examen des activités des bureaux régionaux et bureaux extérieurs</p> <p>Nous avons recommandé à l'OIT d'accorder plus d'importance aux responsabilités et attributions relatives à l'exécution des contrôles de gestion dans les processus opérationnels essentiels des bureaux régionaux et bureaux de pays, notamment des contrôles de supervision et de suivi, afin d'optimiser le fonctionnement de ces contrôles et de contribuer à la réalisation de l'ensemble des objectifs opérationnels des bureaux (paragr. 83).</p>	<p>Mise en œuvre en continu</p> <p>Le Bureau continue à suivre de près la mise en œuvre des contrôles de supervision et de suivi renforcés qui est en cours dans les bureaux extérieurs. Le déploiement complet d'IRIS devrait s'achever d'ici à la fin de 2019 et renforcera encore les capacités de gestion grâce aux contrôles automatisés des systèmes.</p>

7. Annexe

Informations complémentaires non vérifiées

Détail de l'actif net, des recettes et des dépenses par fonds pour 2018 (milliers de dollars)								
	Actif net au 31.12.2017	Recette 2018	Dépenses 2018	Gain/(perte) de change 2018	Résultat net 2018	Financement du déficit	Ajustements apportés à l'actif net	Actif net au 31.12.2018
Fonds ayant un budget approuvé:								
Budget ordinaire	135 988	386 808	(374 414)	6 325	18 719	(69 386)	(809)	84 512
CINTERFOR	1 060	1 926	(1 772)	(2)	152	-	-	1 212
Centre de Turin	18 134	43 473	(43 582)	181	72	-	(799)	17 407
Sous-total	155 182	432 207	(419 768)	6 504	18 943	(69 386)	(1 608)	103 131
Activités financées par des contributions volontaires:								
Projets de coopération pour le développement	-	245 432	(244 889)	(544)	(1)	-	-	(1)
CSBO	46 172	13 227	(8 875)	(185)	4 167	-	-	50 339
Sous-total	46 172	258 659	(253 764)	(729)	4 166	-	-	50 338
Fonds subsidiaires								
Recettes perçues au titre de l'appui aux programmes	75 010	24 836	(18 559)	(967)	5 310	-	-	80 320
Publications	1 561	275	(101)	(2)	172	-	-	1 733
Fonds pour les systèmes informatiques	1 650	17	-	(2)	15	-	-	1 665
Recherche	15 800	158	(2 825)	(20)	(2 687)	-	-	13 113
Dons, subventions et frais remboursables	5 205	2 650	(2 043)	(14)	593	-	-	5 798
Terrains et bâtiments	515 946	53 925	(47 295)	711	7 341	-	(23 493)	499 794
Fonds pour le bâtiment et le logement	30 268	45 285	(50 006)	(313)	(5 034)	-	-	25 234
Fonds de roulement	-	-	-	72	72	35 389	-	35 461
Compte d'ajustement des recettes	28 381	2 230	(641)	(361)	1 228	33 997	-	63 606
Excédent de l'exercice précédent	801	9	(1)	(7)	1	-	-	802
Compte de programmes spéciaux	7 821	67	(628)	(68)	(629)	-	-	7 192
Fonds des indemnités de fin de contrat	5 234	5 536	(4 461)	(15)	1 060	-	3 485	9 779
CAPS	64 166	49 227	(48 380)	(1 223)	(376)	-	(7 517)	56 273
Passif au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service	(1 633 823)	-	(59 250)	-	(59 250)	-	99 133	(1 593 940)
Reserve pour le financement de l'assurance-maladie après la cessation de service	6 025	1 350	-	(9)	1 341	-	-	7 366
Autres fonds	5 988	3 390	(5 775)	(55)	(2 440)	-	(510)	3 038
Sous-total	(869 967)	188 955	(239 965)	(2 273)	(53 283)	69 386	71 098	(782 766)
Elimination des fonds intersectoriels	-	(171 461)	171 401	-	(60)	-	-	(60)
Total	(668 613)	708 360	(742 096)	3 502	(30 234)	-	69 490	(629 357)